



Internationale de l'Éducation



Le travail des enfants et l'Éducation pour tous



Outil de ressources pour les syndicats
et appel à l'action contre le travail
des enfants et en faveur
de l'éducation pour tous

Octobre 2013



Internationale de l'Education

Le travail des enfants et l'Education pour tous

Outil de ressources pour les syndicats
et appel à l'action contre le travail
des enfants et en faveur
de l'éducation pour tous

Octobre 2013



PRÉFACE

L'élimination durable de toutes les formes de travail des enfants est un objectif clé du mouvement syndical international. L'accès universel à une éducation fondamentale gratuite, de qualité et obligatoire est la pierre angulaire pour atteindre cet objectif. La Convention 138 de l'OIT illustre clairement les liens entre l'élimination du travail des enfants et l'accès à une éducation de base de qualité pour tous.

C'est dans ce contexte qu'ACTRAV et l'Internationale de l'Éducation ont collaboré pour développer ce manuel syndical sur le travail des enfants et l'éducation pour tous. Il vise à aider les syndicats à promouvoir des politiques, campagnes, programmes de formation et autres activités destinées à éliminer le travail des enfants.

Ce manuel est à la fois un outil de ressources et un appel à l'action. Il donne un aperçu de la réalité du travail des enfants et décrit les stratégies et actions que les syndicats peuvent mettre en place. Il est illustré d'exemples d'activités syndicales du monde entier ayant pour but de promouvoir l'éducation de qualité pour tous comme stratégie essentielle pour éliminer le travail des enfants, tant au niveau national qu'international. Il comprend également un aperçu des normes internationales et des engagements pris par la communauté internationale au travers des Objectifs du millénaire pour le développement et du Cadre d'action pour l'Éducation Pour Tous.

À l'approche de 2015, si d'énormes progrès ont été accomplis, il est clair que l'objectif de développement du millénaire de garantir une éducation primaire à toutes les filles et garçons ne sera pas réalisé. La crise économique mondiale a érodé les acquis dans la réduction du travail des enfants et l'extension de l'accès à l'éducation. On estime qu'il y aura encore plus de 50 millions d'enfants non scolarisés en 2015. De même, bien que leur nombre a diminué, il y a toujours 168 millions d'enfants travailleurs dans le monde, dont plus de la moitié impliqués dans des travaux dangereux.

La communauté internationale est en train de revoir l'agenda du développement post 2015. Il est clair que davantage d'efforts seront nécessaires pour éliminer le travail des enfants et assurer à tous les enfants l'accès à l'école primaire et secondaire afin d'ancrer leur avenir dans un contexte de travail décent. Les syndicats ont également un rôle à jouer pour garantir que le travail des enfants et l'éducation pour tous restent les priorités de l'ordre du jour international et que les ressources nécessaires et les engagements mobilisables pour une action nationale continue.

Nous remercions toutes les personnes qui ont collaboré à concrétiser ce manuel. En premier lieu Mme Nora Wintour qui est la principale auteure de cet ouvrage. Nos remerciements s'étendent à Monsieur Patrick Quinn du programme IPEC pour ses apports judicieux. Nous sommes également reconnaissants à Mme Dominique Marlet de l'Internationale de l'Éducation pour sa précieuse contribution. Nos remerciements vont à Monsieur Claude Akpokavie pour ses ajouts et pour avoir coordonné l'ensemble du projet. Enfin, nous exprimons notre gratitude envers Irish Aid et le gouvernement des Pays-Bas, dont le soutien à l'OIT, a permis de produire ce manuel.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. CAUSES, CONSÉQUENCES ET PRÉVALENCE DU TRAVAIL DES ENFANTS	8
1.1 Qu'est-ce que le travail des enfants?	8
1.2 Causes du travail des enfants	11
1.3 Groupes d'enfants vulnérables	13
1.4 Prévalence du travail des enfants	14
2. RAPPORTS ENTRE UN MEILLEUR ACCÈS À L'ÉDUCATION ET LA RÉDUCTION DU TRAVAIL DES ENFANTS	18
3. UNE EDUCATION POUR TOUS GRATUITE, OBLIGATOIRE ET DE QUALITÉ	29
4. ACTION SYNDICALE POUR PROMOUVOIR L'EDUCATION POUR TOUS ET LUTTER CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS AU NIVEAU NATIONAL ET LOCAL	40
4.1 Le cadre légal national	41
4.2 Campagnes et travail de sensibilisation: comment se préparer	44
4.3 Campagnes et travail de sensibilisation: Identification de vos objectifs	49
Réclamer des mesures pour améliorer l'accès et l'abordabilité	50
Faire campagne pour une éducation pour tous gratuite, obligatoire et de qualité	51
4.4 La négociation collective en tant que moyen d'interdire le travail des enfants et de promouvoir l'éducation pour tous	53
4.5 Promouvoir l'Education pour tous à l'école et dans la communauté	58
4.6 Le rôle des syndicats dans la promotion des programmes de développement rural	59
5. LUTTE SYNDICALE AU NIVEAU INTERNATIONAL	63
5.1 Quelles sont les agences clés de l'ONU?	63
5.2 Utilisation des mécanismes de compte-rendu et de contrôle de l'OIT	64
5.3 Accords-cadres internationaux	67
5.4 Critères de performance de la Banque mondiale et travail des enfants	68



6. COALITIONS ET PARTENARIATS MONDIAUX	70
6.1 Le Partenariat mondial pour l'éducation (anciennement l'Initiative pour l'accélération de l'éducation d'EPT)	70
6.2 Le Groupe de travail mondial sur le travail des enfants et l'éducation pour tous	71
6.3 La Campagne mondiale pour l'éducation (CME)	72
6.4 Coalition mondiale pour protéger l'éducation contre les attaques (GCPEA)	75
6.5 Marche mondiale contre le travail des enfants	76
6.6 Partenariats entre les syndicats des pays industrialisés et ceux des pays en développement	77
6.7 Pour une sélection responsable des fournisseurs dans les chaînes d'approvisionnement internationales	79
7. JOURNÉES INTERNATIONALES D'ACTION	83
7.1 Dates internationales clés: des occasions d'agir	83
7.2 Exemples d'activités par pays organisées lors de la Journée contre le travail des enfants	85
8. RESSOURCES	91
8.1 Sources de données une éducation de qualité pour tous	91
8.2 Sources de données sur le travail des enfants	92
8.3 Matériel de référence	93
8.4 Sites web utiles	95

INTRODUCTION

« Pour la Confédération syndicale internationale (CSI) et les fédérations syndicales mondiales, l'école est le seul lieu de travail légitime de l'enfant. La CSI collabore avec l'Internationale de l'Éducation (IE) pour promouvoir une éducation gratuite, obligatoire et de qualité pour tous, dispensée par des systèmes éducatifs financés et régis par les autorités publiques. »

L'abolition du travail des enfants est une préoccupation syndicale depuis les premières heures du mouvement syndical. Dans de nombreux pays, c'est grâce à la pression des syndicats qu'un âge minimum d'admission à l'emploi a été introduit et relevé progressivement en vue de lutter contre le travail des enfants. Ces actions sont souvent allées de pair avec des initiatives visant à garantir à tous les enfants le droit d'aller à l'école.

Le travail des enfants est l'exploitation des personnes les plus vulnérables, les plus désavantagées et les plus marginalisées de la société. Le travail des enfants ne signifie pas accomplir de petites tâches ménagères ou participer à un travail adapté à leur niveau de développement et leur permettant d'acquérir des compétences pratiques et d'apprendre à assumer leurs responsabilités. Le travail des enfants est un travail qui contrevient aux normes nationales et internationales relatives au travail des enfants. L'élimination effective du travail des enfants exige des politiques de lutte contre la pauvreté persistante et la vulnérabilité des familles aux chocs économiques. Ces politiques comprennent l'éducation, la protection sociale et les actions de promotion d'un travail décent pour les adultes.

Les liens entre le travail des enfants et l'éducation sont évidents – les enfants n'ayant pas accès à l'école n'ont guère d'autre choix que d'entrer sur le marché du travail où ils sont souvent contraints de travailler dans des conditions dangereuses et abusives. Dès lors, élargir l'accès à un enseignement gratuit et obligatoire est déterminant pour réduire le travail des enfants, tout comme l'est une éducation de qualité. L'accès à l'éducation est un élément nécessaire mais insuffisant, étant donné que le défi consiste à maintenir les enfants à l'école et à leur dispenser les compétences appropriées.

Seule une éducation de qualité peut garantir que les enfants sont inscrits et demeurent scolarisés. Une éducation de qualité signifie que les professeurs sont recrutés en nombre suffisant pour éviter les classes surchargées. Cela suppose aussi que les professeurs soient correctement rémunérés et que leur statut de professionnel soit reconnu, tel qu'énoncé dans la Recommandation OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant (octobre 1966) et réitéré dans les rapports du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations



concernant le personnel enseignant (CEART). Pour être compétents, les enseignantes et enseignants doivent recevoir une formation adéquate. Le cursus doit être adapté et l'école, un environnement sûr et accueillant pour l'apprentissage des garçons aussi bien que des filles. Enfin, une bonne éducation ne peut pas être dispensée si les locaux sont en piteux état et si les élèves ne disposent pas des manuels, équipements et autres supports pédagogiques nécessaires. Les enfants ayant reçu une éducation de qualité sont mieux armés pour sortir de la pauvreté et, une fois adultes, ils seront plus enclins à scolariser leurs propres enfants.

Des stratégies d'emploi garantissant que les parents et les enfants en âge de travailler ont la possibilité d'effectuer un travail décent sont un facteur clé pour lutter contre la pauvreté et le travail des enfants. Les adultes bénéficiant d'un emploi décent et d'un revenu correct sont beaucoup moins susceptibles d'envoyer leurs enfants au travail. Le travail décent est un concept formulé par l'Organisation internationale du travail. Il sous-entend des opportunités de travail productif et rétribué correctement, un lieu de travail sûr et l'assurance d'une protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'intégration sociale, la liberté des personnes de se syndiquer et de participer aux décisions touchant à leur vie, ainsi que l'égalité des chances et de traitement entre femmes et hommes.

L'abolition du travail des enfants est une composante centrale de l'Agenda du travail décent du BIT qui repose sur quatre piliers stratégiques: l'emploi, les droits au travail, la protection sociale et le dialogue social. En outre, et en réponse à la crise financière, les gouvernements, les délégués des employeurs et des travailleurs des Etats membres de l'OIT ont adopté le Pacte mondial pour l'emploi qui énonce une série de mesures concernant l'emploi et la protection sociale afin d'aider à atténuer les incidences de la crise sur les plus vulnérables.

De la même manière, l'élimination du travail des enfants est un objectif clé des organisations de travailleurs et du mouvement syndical international. L'adoption, en 1999, de la Convention 182 sur les pires formes de travail des enfants exprime le renouvellement de cet engagement. Au cours des 20 dernières années, des initiatives importantes et nombreuses se sont attaqués à la question du travail des enfants, dans des cadres à la fois formels et informels. Les syndicats ont participé à des programmes visant à réduire le travail des enfants et ont pris part à différentes campagnes. En dépit des progrès accomplis au cours de la dernière décennie, un défi formidable demeure. Il est clair que la crise économique mondiale replonge les familles dans la pauvreté et risque de limiter les progrès réalisés dans la réduction du travail des enfants et l'extension de l'accès à l'enseignement.

Le présent manuel doit servir de référentiel pour les syndicats. Il vise à fournir une introduction générale à la réalité du travail des enfants et à expliquer pourquoi l'éducation revêt une telle importance stratégique dans la lutte contre le travail des enfants. Il donne un aperçu des normes internationales et des principaux engagements

adoptés par la communauté internationale dans les Objectifs du millénaire pour le développement et le cadre d'action de l'Éducation pour tous. Il examine aussi ce que signifie un enseignement gratuit, obligatoire et de qualité pour tous. Enfin, il formule des recommandations et des idées sur la manière dont les syndicats peuvent mettre en place des objectifs de défense et de lutte aux niveaux national et international en matière de travail des enfants et d'éducation pour tous, illustrées par des exemples des nombreuses campagnes syndicales et des activités menées à travers le monde.

Au-delà de son rôle d'outil de référence, ce manuel est surtout un appel à l'action. Les syndicats de tous les secteurs, agissant en partenariat et à travers le monde, peuvent apporter une contribution à l'éradication du travail des enfants et à la promotion de l'éducation pour tous. Qu'il s'agisse d'un simple événement de sensibilisation organisé par un syndicat local ou d'une campagne de grande envergure, tous les efforts participent au même élan. Les syndicats peuvent aider à garantir que le travail des enfants demeure à l'ordre du jour, tant au plan national qu'international, et peuvent contribuer de diverses manières à atteindre l'objectif que tous les enfants bénéficient d'une éducation, ce qui est leur droit.



1. CAUSES, CONSÉQUENCES ET PRÉVALENCE DU TRAVAIL DES ENFANTS

1.1 Qu'est-ce que le travail des enfants?

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant définit l'enfant comme tout être humain âgé de moins de 18 ans. Le travail des enfants est un emploi ou un travail exercé par un enfant en dessous de l'âge minimum légal fixé par un pays conformément à la convention 138 de l'OIT (généralement 14 ou 15 ans, avec des exceptions possibles pour les tâches légères à partir de 12 ou 13 ans) ou toute tâche accomplie par un enfant de moins de 18 ans constituant l'une des pires formes de travail des enfants au sens de la convention 182 de l'OIT. Cette notion comprend les travaux ou activités économiques susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité et à la moralité des enfants (souvent désignés sous l'appellation de travail dangereux).

Le travail des enfants peut inclure des activités économiques exercées par des enfants, rémunérées ou pas, dans l'économie formelle ou informelle, pour quelques heures ou à plein temps, à titre occasionnel ou régulier, légales ou illégales. Il exclut les tâches domestiques dans son propre foyer qui ne compromettent pas l'éducation de l'enfant, sa sécurité et son développement. Il inclut, en revanche, le travail exercé par des enfants travailleurs domestiques (Cf. manuel ACT/EMP & ACTRAV sur les formes dangereuses du travail des enfants 2011).

Le cadre légal

Il existe trois conventions majeures visant à protéger les enfants contre le travail des enfants et à leur garantir l'accès à l'éducation et à d'autres droits fondamentaux.

La convention 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, 1973, définit des normes pour l'âge minimum d'accès à l'emploi. La convention exige des Etats qu'ils fixent un âge minimum d'admission à l'emploi qui ne doit pas être inférieur à l'âge auquel cesse la scolarité obligatoire, ni en tout cas à 15 ans. Cependant, un pays dont l'économie et les institutions scolaires ne sont pas suffisamment développées peut spécifier un âge minimum de 14 ans à certaines conditions. Les lois du pays peuvent autoriser l'emploi de jeunes âgés de 13 à 15 ans pour un travail léger qui ne met pas en cause leur assiduité scolaire ou ne porte atteinte à leur santé ou leur développement. Les âges 12 à 14 ans peuvent s'appliquer à des travaux légers dans des pays spécifiant un âge minimum d'admission à l'emploi de 14 ans. En octobre 2013, cette convention avait été ratifiée par 166 Etats.

La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, à l'article 32, reconnaît à l'enfant le droit d'être protégé contre tout travail comportant des risques ou susceptible **de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social**. Cette convention a été ratifiée par presque tous les pays.

- **La convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, 1999, s'applique à toutes les personnes de moins de 18 ans et demande l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants à titre d'urgence.** Les enfants astreints aux pires formes de travail doivent en être retirés ou bénéficier d'une réadaptation et avoir accès à un enseignement de base gratuit ou à une formation professionnelle. Cette convention connaît le rythme de ratification le plus rapide de l'histoire de l'OIT. En deux ans seulement, 100 pays l'avaient ratifiée et il n'a fallu que trois autres années pour parvenir à 150 ratifications. En octobre 2013, 177 pays avaient ratifié cette convention.

Les critères de l'OIT relatifs à l'âge minimum d'admission à l'emploi

	En général	Possible pour les pays en développement
Âge minimum général L'âge minimum pour travailler ne doit pas être inférieur à l'âge auquel cesse la scolarité obligatoire.	15 ans ou plus	14 ans
Travaux légers Les enfants âgés de 13 à 15 ans peuvent effectuer un travail léger, dans la mesure où il ne nuit pas à leur santé ni à leur sécurité, ni n'entrave leur éducation ou leur orientation et formation	13 ans	12 ans
Travaux dangereux Aucun travail risquant de compromettre la santé physique, mentale ou morale, la sécurité ou la moralité des enfants ne peut pas être entrepris par un enfant âgé de moins de 18 ans.	18 ans (16 ans à certaines conditions strictes)	18 ans (16 ans à certaines conditions strictes)

Source: IPEC: Intégration des questions relatives au travail des enfants dans les plans et programmes du secteur de l'éducation. Genève, BIT, 2011.



Quelle est la définition des pires formes du travail des enfants?

Selon l'article 3 de la convention 182, l'expression «pires formes du travail des enfants» couvre:

- a) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés;
- b) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques;
- c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes;
- d) les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant (souvent désignés sous l'appellation de travail dangereux);

Conformément à l'article 4 de la convention, les gouvernements sont tenus de dresser et d'appliquer une liste juridiquement contraignante des types de travaux dangereux, après consultation des organisations d'employeurs et de travailleurs intéressées. La liste des types de travaux considérés comme dangereux doit être régulièrement examinée et révisée si nécessaire, à nouveau en concertation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs intéressés.

Message clé

Il existe un cadre légal clair au niveau international interdisant le travail des enfants et ratifié par un grand nombre de pays.

Liste de contrôle

- a) Votre pays a-t-il ratifié la convention 138 ou 182 de l'OIT?
- b) Votre pays applique-t-il la convention ratifiée dans sa législation et dans la pratique?

Pour plus d'informations sur la conformité de votre pays avec les conventions ratifiées sur le travail des enfants veuillez consulter:

- 1) Le rapport annuel de l'OIT de la commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations;
- 2) les rapports par pays de la Confédération syndicale internationale (CSI) préalables aux examens des politiques commerciales de l'OMC, qui analysent la situation du travail des enfants. (Cf. www.ituc-csi.org)

1.2 Causes du travail des enfants

«Malgré les efforts acharnés des gouvernements, la crise de l'emploi ne connaît pas de répit: un travailleur sur trois dans le monde – environ 1,1 milliard de personnes – est chômeur ou vit sous le seuil de pauvreté», a déploré le Directeur général du BIT lors de la publication du rapport sur les tendances mondiales de l'emploi 2011.

La pauvreté et l'absence d'enseignement gratuit, obligatoire et de qualité sont les principaux facteurs à l'origine du travail des enfants.

Les familles pauvres sont découragées d'envoyer leurs enfants à l'école et les mettent au travail pour de nombreuses raisons. Au niveau national, il s'agit de repérer les obstacles empêchant la scolarisation des enfants et de fournir aux parents suffisamment d'incitations pour les convaincre que l'éducation est un investissement qui en vaut la peine.

La pauvreté des foyers est la principale cause sous-jacente du travail des enfants, qu'elle soit le résultat de bas revenus familiaux, de mauvaises récoltes, de l'absence, la maladie ou du décès d'adultes ou de l'endettement de la famille. La grande majorité des enfants astreints au travail sont des travailleurs familiaux non rémunérés.

Pauvreté des ménages

Les enfants travaillent parce que leurs familles sont pauvres et manquent de facteurs de production, tels qu'une qualification, un travail, un crédit ou des terres. Il s'agit parfois même d'un choix crucial – travailler ou mourir de faim. Lorsque les foyers sont pauvres au point que les revenus d'un enfant sont nécessaires pour survivre, la qualité de l'enseignement n'influencera pas la décision de maintenir les enfants au travail. Dans les familles pauvres, il se peut aussi que les enfants travaillent pour disposer d'un fonds de réserve pour les mauvais jours, en raison de mauvaises récoltes, de maladie ou de la perte de travail d'autres soutiens de famille. Dans des situations encore plus extrêmes, les enfants sont obligés de travailler pour rembourser les dettes de leur famille. La fertilité, la pauvreté et le travail des enfants sont souvent corrélés. Il est davantage probable que les plus jeunes enfants de familles nombreuses travaillent et ne soient pas scolarisés. Et ces derniers sont susceptibles d'avoir des enfants tôt, perpétuant ainsi le cycle de la pauvreté. Dans de telles situations, les seules stratégies efficaces pour scolariser les enfants passent par la réduction de la pauvreté, et notamment l'investissement dans des services de base comme l'eau potable et l'assainissement, l'électricité et les routes et l'introduction de filets de protection sociale.



Les bas salaires des adultes, inférieurs au niveau de subsistance ou fondés sur des systèmes de rémunération à la pièce, et l'absence d'opportunités de travail décent pour les adultes, qui a sensiblement augmenté au cours des dernières années sous l'effet de la crise financière mondiale.

Les habitudes du marché de l'emploi peuvent parfois augmenter le recours au travail des enfants, étant donné que certaines entreprises recrutent délibérément des enfants travailleurs parce qu'ils les rétribuent moins ou les considèrent comme mieux aptes à répondre à leurs besoins.

L'absence d'application des lois et réglementations, particulièrement dans l'économie informelle et dans les zones rurales, crée un environnement qui ne dissuade guère les employeurs de freiner le recrutement d'enfants.

Des systèmes d'inspection du travail déficients et l'inexistence de syndicats, en particulier dans les plus petites entreprises, ainsi que l'économie informelle accentuent cette situation.

L'absence de détermination des gouvernements pour appliquer la législation relative à l'âge minimum ou pour doter les systèmes d'inspection du travail des moyens adéquats.

Les coûts de l'enseignement peuvent s'avérer trop élevés, soit les frais de scolarité, soit des coûts indirects, tels que les chaussures, l'uniforme, le matériel, le transport, les repas et autres frais, y compris le manque à gagner d'un enfant qui ne travaille pas.

L'accès à l'enseignement peut être difficile en raison de la distance par rapport au domicile, de l'absence de déclaration de naissance ou de justificatif de résidence dans le cas de travailleurs migrants.

Il peut ne pas y avoir d'école dans certaines régions, à la suite d'une mauvaise politique en matière d'éducation et de l'impossibilité de nommer suffisamment de professeurs dans certaines régions.

L'année scolaire et les emplois du temps manquent de souplesse et ne tiennent pas compte des besoins des familles.

Les enfants sont victimes de discrimination (pour des motifs de genre, de race, d'appartenance à une ethnie ou à une caste, en raison du statut de migrant, du VIH/SIDA.)

On peut avoir besoin des fillettes pour accomplir des tâches ménagères et elles ont du mal à combiner école et travail domestique. Les mariages précoces et les grossesses à l'adolescence constituent d'autres obstacles à la scolarisation.

La qualité de l'enseignement peut être mauvaise, en raison de l'absentéisme des enseignants ou des faibles qualifications de ces derniers, souvent la conséquence de conditions de travail inadéquates et d'un statut médiocre.

Les infrastructures et installations sont parfois mauvaises (et notamment l'absence d'installations sanitaires séparées pour les filles), le matériel scolaire et les outils pédagogiques font défaut.

Le cursus peut être inadapté ou trop éloigné de la langue locale et des besoins des enfants. L'investissement n'est pas considéré comme améliorant les possibilités d'emploi.

Dans certaines cultures ou traditions, le fait que les enfants travaillent avec les parents est considéré comme faisant partie du processus de socialisation.

Dans les Etats fragiles ou en situation de crise ou de conflit, l'accès à l'école est encore plus difficile et peut exposer les enfants à la violence et au danger.

1.3 Groupes d'enfants vulnérables

Certains groupes d'enfants risquent particulièrement d'être exclus de l'école, et notamment:

Les enfants des zones rurales et des zones urbaines pauvres, en particulier lorsque les services sanitaires et autres services publics sont déficients;

Les populations minoritaires, telles que les castes inférieures, les populations autochtones et tribales, les communautés pastorales et les populations rom;

Les enfants touchés par le VIH et le SIDA et les orphelins de parents atteints du SIDA;

Les enfants de familles de migrants;

Les enfants des rues;

Les enfants qui font l'objet d'une traite à des fins de travail forcé ou d'exploitation sexuelle commerciale et enfants travailleurs;

Les enfants travailleurs domestiques;

Les enfants vivant dans des pays touchés par un conflit.

La fillette

Les filles sont plus vulnérables que les garçons et représentent 54% de la population privée d'école. Le travail des fillettes dans le foyer, dans l'agriculture et à domicile est souvent vital pour la survie de la famille bien qu'il soit pour une large part invisible et dévalorisé. Les familles donnent souvent la préférence à l'éducation d'un fils. D'autres motifs entrent également en considération pour ne pas scolariser les filles: la distance de l'école qui peut être dangereuse pour leur sécurité, l'absence d'enseignantes féminines; les problèmes de cursus ou l'absence d'installations sanitaires séparées.

Messages clés

L'école est le seul lieu de travail légitime de l'enfant.

Les enfants doivent être à l'école – pas au travail.

Le travail des enfants est incompatible avec le droit à l'éducation.



Quelles sont les conséquences du travail des enfants?

Le travail des enfants perpétue un cycle de pauvreté du foyer, en particulier dans les zones rurales. Le travail des enfants est un obstacle sérieux à l'accès à l'éducation et la grande majorité des enfants non scolarisés sont effectivement au travail. Le travail des enfants a des conséquences négatives sur leur santé physique et mentale ainsi que pour leur développement individuel, étant donné qu'ils bénéficient de qualifications insuffisantes et de faibles possibilités d'emploi. Les conséquences économiques sont claires étant donné que le travail des enfants pérennise une main-d'œuvre non qualifiée et une faible productivité. Il existe également des conséquences sociales dans la mesure où les travailleurs deviennent vulnérables aux situations d'exploitation et possèdent peu de compétences essentielles à la vie quotidienne.

En outre, l'existence d'un réservoir de main-d'œuvre bon marché facilement exploitable contribue à maintenir les salaires très bas, dans certains cas en dessous du niveau d'un salaire de subsistance. Le travail des enfants entrave la capacité des syndicats à négocier de meilleures rémunérations et de meilleures conditions de travail et contribue au chômage des adultes, en particulier chez les jeunes travailleurs.

Message clé

Il existe un lien évident entre l'ampleur du travail des enfants, le nombre d'enfants non scolarisés et le niveau de pauvreté.

La Confédération syndicale internationale et les syndicats mondiaux promeuvent un enseignement gratuit, obligatoire et de qualité pour tous, financé et régulé par les autorités publiques.

1.4 Prévalence du travail des enfants

Chiffres généraux

La majeure partie du travail des enfants est réalisée au sein de l'entité familiale et peut ne pas figurer dans les statistiques officielles. Selon le Rapport global 2013 sur le travail des enfants, il existe 168 millions d'enfants travailleurs dans le monde dont plus de la moitié exposés à des travaux dangereux.

Tendances des quatre dernières années

Bien que le nombre global d'enfants qui travaillent ait baissé de 3% entre 2004 et 2008, le rythme de réduction est plus lent qu'auparavant. Le nombre de jeunes enfants au travail dans la tranche d'âge de 5 à 14 ans a également reculé. La part d'enfants travailleurs sur l'ensemble des enfants dans le monde était de 13,6 pour cent. Le

Rapport fait également état des préoccupations quant à l'impact de la crise financière mondiale sur l'ampleur du travail des enfants.

Une incidence régionale

La région Asie-Pacifique est celle qui compte le plus grand nombre d'enfants travailleurs (113,6 millions), suivie de l'Afrique subsaharienne (65,1 millions) et de la région Amérique latine et Caraïbes (14,1 millions). Les taux de travail des enfants sont plus élevés en Afrique subsaharienne, où un enfant sur quatre est astreint au travail, comparé à environ un sur huit en Asie-Pacifique, et un sur dix en Amérique latine et Caraïbes.

Secteurs économiques

Le travail des enfants est davantage présent dans les situations de pauvreté, d'illettrisme des parents et lorsque les conditions de travail sont mauvaises ou abusives ou lorsque les syndicats sont inexistantes.

La grande majorité des enfants au travail se trouve dans l'agriculture, 60% des enfants travailleurs dans ce secteur, 26% dans les services et 7% dans l'industrie. Les deux tiers des enfants au travail sont des travailleurs familiaux non rémunérés et seulement un enfant travailleur sur cinq bénéficie actuellement d'un salaire. Les enfants des zones rurales, en particulier les filles, ont tendance à commencer à travailler à un très jeune âge, parfois entre 5 et 7 ans.

Les rôles respectifs de l'homme et de la femme, l'âge, le rang de naissance et les normes culturelles déterminent les types de tâches et les heures de travail ainsi que les enfants qui iront travailler et ceux qui iront à l'école.

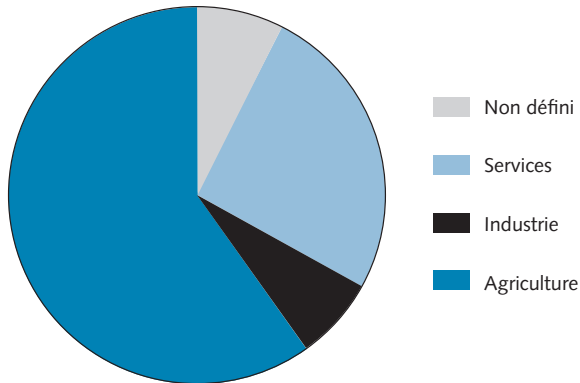
Dans l'agriculture, la majeure partie du travail des enfants est invisible étant donné que la plupart des enfants travaillent sans être payés dans de petites exploitations familiales dispersées ou dans des entreprises agricoles. Dans le contexte de l'agriculture familiale et d'autres activités familiales rurales, la participation des enfants à des tâches non dangereuses n'est pas nécessairement considérée comme travail des enfants. En revanche, lorsque le travail interfère avec l'école et porte atteinte à la santé et au développement personnel, il est bien question de travail des enfants.

La plupart des enquêtes nationales ne prennent pas encore en compte les tâches domestiques, ne parvenant pas à quantifier le double fardeau des fillettes qui combinent ces tâches avec d'autres formes de travail.

Les enfants travailleurs domestiques

Dans le cadre des discussions ayant conduit à l'adoption de la Convention 189 de l'OIT sur le travail décent pour les travailleurs domestiques en 2011, diverses études ont tenté d'estimer le nombre de personnes employées à des tâches domestiques dans le monde. L'OIT a estimé qu'au moins 15,5 millions le nombre d'enfants entre 5 et 17 ans étaient impliqués dans des travaux domestiques en 2008. La moitié d'entre eux étaient des enfants entre 5 et 14 ans, soit environ 4% de tous les enfants au travail dans cette tranche d'âge. Le nombre de filles excède largement celui des garçons. Dans la tranche d'âge 15 à 17 ans, 12,2% de toutes les filles au travail sont astreintes à des tâches domestiques.

**Travail des enfants:
répartition par secteur économique (5-17 ans)**



Estimations régionales du travail des enfants en 2008 (5-17 ans)

	Total enfants (en milliers)	Enfants au travail (en milliers)	Enfants travailleurs (%)
Monde	1 586 288	215 269	13,6%
Asie et Pacifique	853 895	113 607	13,3%
Amérique latine et Caraïbes	141 043	14 125	10,0%
Afrique subsaharienne	257 108	65 064	25,3%
Autres régions	334 242	22 473	6,7%

Thèmes de discussion

Pensez-vous que la tendance au recul du nombre d'enfants travailleurs va se poursuivre au cours des 5 prochaines années? Pouvez-vous justifier votre réponse?

Quels pourraient être les avantages de la réduction ou de l'éradication du travail des enfants dans votre pays?

Y a-t-il des secteurs économiques et des zones géographiques spécifiques où prédomine le travail des enfants dans votre pays?

Quelle est la portée et la qualité des dispositions en matière d'enseignement dans les domaines où le travail des enfants est courant dans votre pays?

Quelles seraient, selon vous, les autres mesures à prendre par la communauté internationale pour éradiquer le travail des enfants?



2. RAPPORTS ENTRE UN MEILLEUR ACCÈS À L'ÉDUCATION ET LA RÉDUCTION DU TRAVAIL DES ENFANTS

L'éducation est fondamentale pour l'éradication du travail des enfants

La présente section explique pourquoi l'éducation est la composante essentielle de l'éradication du travail des enfants et pourquoi les législations sur l'enseignement obligatoire et sur le travail des enfants se renforcent mutuellement. Elle brosse un aperçu historique du développement de la législation en matière de travail des enfants au début de l'ère industrielle et du développement parallèle des réglementations sur l'enseignement gratuit et obligatoire, soulignant le rôle important du mouvement syndical dans la mobilisation contre le travail des enfants et en faveur d'un enseignement élémentaire universel. Elle rappelle les liens existant entre l'abolition du travail des enfants et l'obligation d'une éducation au travers des conventions de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi. Elle examine ensuite la corrélation entre le travail des enfants et les dispositions en matière d'enseignement dans les régions et pays en développement qui ont accompli le plus de progrès dans la réduction du travail des enfants au cours des 20 dernières années. La présente section analyse en outre les groupes de population non scolarisés et la mesure dans laquelle ils reflètent la présence du travail des enfants. Elle contient des extraits des principaux instruments internationaux sur le développement du droit humain à l'éducation et passe en revue les engagements internationaux sur l'éducation pour tous.

Message clé

L'éradication efficace de toutes les formes de travail des enfants passe par l'accès universel à un enseignement de base gratuit, obligatoire et de qualité.

Élargir l'accès à un enseignement de base gratuit, obligatoire et de qualité est essentiel pour réduire le travail des enfants et ces deux objectifs sont corrélés. La législation relative au travail des enfants ne peut être appliquée de manière réaliste que si les enfants sont obligatoirement scolarisés. Il existe par ailleurs une corrélation claire entre l'accroissement de l'accès à l'enseignement et la réduction du nombre d'enfants travailleurs. Les enfants n'ayant pas accès à l'éducation n'ont guère d'autre choix que d'entrer sur le marché du travail où ils sont souvent contraints de travailler dans des conditions dangereuses et abusives. Par ailleurs, le travail des enfants est un obstacle majeur à l'éducation pour tous. Les enfants non scolarisés sont, pour la plupart, des enfants travailleurs.

Histoire des revendications syndicales en matière de lutte contre le travail des enfants

Traditionnellement, la législation interdisant le travail des enfants et celle prônant l'introduction de l'enseignement obligatoire se sont développées en parallèle et se sont renforcées mutuellement, conduisant à un net recul du travail des enfants dans les premières sociétés industrielles.

Les enfants de familles pauvres, de paysans ou d'artisans ont toujours travaillé, mais il s'agissait d'une conséquence de l'industrialisation. En raison du nombre d'enfants concernés, du degré d'exploitation et des conditions extrêmement difficiles, le travail des enfants est devenu un sujet de préoccupation. Le mouvement mondial de lutte contre le travail des enfants puise ses racines dans les mouvements nationaux qui se sont développés dans les premières nations industrielles au début du XIXe siècle. Il a également coïncidé avec le développement d'une nouvelle notion de l'enfance, comme étant une période distincte de la vie d'adulte réclamant une protection spéciale. Auparavant, le travail des enfants n'avait jamais été remis en question, voire était considéré comme bénéfique. Alors que les longs horaires ont été coutumiers du travail agricole et domestique pendant des générations, le système du travail en usine a été critiqué pour sa stricte discipline, ses sanctions sévères, ses conditions de travail malsaines, ses salaires bas et ses heures de travail rigides.

De larges alliances sociales se sont formées en Grande-Bretagne, en France, en Allemagne et aux Etats-Unis pour abolir le travail des enfants et, dans les années 1860, le sujet était devenu une préoccupation internationale. Forts de l'expérience des mouvements anti-esclavagistes, les militants décrivaient le statut des enfants travailleurs comme à peine supérieur à celui des esclaves. Au Royaume-Uni, les partisans de la lutte contre le travail des enfants réunissait des réformateurs philanthropes, des industriels progressistes ainsi que le mouvement syndical en plein développement. L'une des plateformes centrales du mouvement syndical était le besoin d'un enseignement gratuit et obligatoire financé par l'Etat, en relation avec la législation visant à interdire le travail des enfants.

Comme aujourd'hui, les militants réclamaient une législation sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, un mécanisme d'application à travers un système d'inspecteurs du travail et l'école gratuite. La première loi contre le travail des enfants, par exemple, est allée de pair avec l'extension des dispositions de l'Etat en faveur de l'éducation. Au Royaume-Uni, le Factory Act de 1833 avait pour objet la protection des enfants sur le lieu de travail et prévoyait 2 heures d'enseignement par jour. Il prohibait le travail pour les moins de neuf ans et limitait la journée de travail à 8 heures pour les moins de 14 ans. Un inspectorat a été mis en place pour appliquer la loi. Une législation similaire a été introduite en France et en Allemagne une quarantaine d'années plus tard. En 1874, la France a voté des lois fixant l'âge minimum d'admission à l'emploi à 12 ans et la Prusse a adopté le même âge minimum en 1878.



Parallèlement à cette législation, des progrès ont été accomplis dans la reconnaissance de l'éducation en tant qu'obligation de l'Etat et, par conséquent, un enseignement public élémentaire financé par prélèvement d'impôts a vu le jour. L'enseignement primaire a été utilisé comme instrument pour la construction de l'esprit nation et a mis en évidence une extension de la démocratie et l'avènement du mouvement syndical. À partir de 1870, on assista à travers l'Europe industrielle et les Etats-Unis à une augmentation considérable de la scolarisation primaire financée par l'Etat et les enfants étaient sortis du marché du travail pour être mis à l'école.

La Prusse de Frédéric II est considérée comme le premier Etat à avoir introduit l'enseignement public primaire obligatoire en 1763 pour les enfants âgés de 5 à 13 ans. En 1794, l'Etat organisa sous sa responsabilité tous les établissements d'enseignement et un système de certification fut introduit pour les enseignants en 1810, ce qui représenta un grand progrès dans la qualité de l'éducation. En 1817, un autre décret a imposé l'école à tous les enfants de 5 à 12 ans. Il fut étayé par un vaste programme de construction d'écoles. Aux alentours de 1837, 80% de tous les enfants en âge de scolarisation étaient inscrits à l'école et en 1871, la fréquentation de l'école était universelle.

En Grande-Bretagne, l'Elementary Education Act de 1870 a été à l'origine d'un large développement des écoles et du soutien financier aux familles pauvres. En 1880, l'école était devenue obligatoire jusqu'à l'âge de 10 ans. En France, l'enseignement gratuit a été instauré en 1867 et rendu obligatoire en 1884 pour les enfants de 6 à 13 ans. Au même moment, le pays a également connu une nette expansion de l'enseignement secondaire, en particulier pour les filles.

Le premier débat international sur le travail des enfants remonte au congrès de fondation de la première Internationale, à Genève, en septembre 1866. Le deuxième congrès, qui s'est tenu à Lausanne, a adopté une résolution sur la responsabilité de l'Etat en matière d'éducation générale. Au niveau des Etats, la Conférence de Berlin en 1890, organisée par l'Allemagne et réunissant 12 pays européens, est convenue d'un âge minimum d'admission à l'emploi de 12 ans mais n'a pas réussi à adopter une norme internationale.

Le mouvement syndical au niveau international a tout d'abord réclamé un accord contraignant sur la législation concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi lors de la Conférence du syndicalisme interallié de Leeds, en 1916. Celle-ci s'était réunie afin d'examiner les clauses sur le travail pouvant être insérées dans le traité d'après-guerre. La Conférence a reconnu le lien entre l'âge minimum d'admission à l'emploi et l'enseignement et, bien en avance sur son temps, a lancé un appel en faveur d'un traité d'après-guerre:

- pour fixer à 14 ans l'âge d'admission des enfants à des travaux dans l'industrie, le commerce et l'agriculture et pour étendre l'âge de la scolarisation à 14 ans.

La Fédération syndicale internationale convoqua une autre conférence à Berne en 1917, à laquelle ont participé des syndicats des pays des Empires centraux et des pays neutres, qui réaffirma cette position en déclarant que:

- les enfants de moins de 15 ans auront l'interdiction d'exercer une activité lucrative.

Après la guerre, la Conférence syndicale internationale de Berne, qui réunit en février 1919 une large assemblée composée de toutes les tendances du mouvement syndical, adopta le Manifeste de Berne en tant que projet à insérer dans le traité de paix. Le Manifeste déclarait que:

- L'enseignement élémentaire devrait être obligatoire dans tous les pays; une formation préliminaire et une formation professionnelle générale devraient être mises en place dans tous les pays; l'enseignement secondaire devrait être gratuit et accessible à tous;
- Les enfants de moins de 15 ans ne devaient pas être employés dans l'industrie;
- Les jeunes gens entre 15 et 18 ans ne devaient pas travailler plus de 6 heures par jour avec 1 heure et demie de pause au bout de 4 heures de travail.

La Manifeste réclamait également que la Société des Nations mette en place une commission permanente sur la législation du travail. Cette conférence fut suivie par une Commission tripartite sur la législation internationale du travail qui a été incorporée dans le Traité final de Versailles et qui donna naissance à l'Organisation internationale du travail.

Conventions de l'OIT sur le travail des enfants et lien avec l'éducation

Depuis sa création, l'OIT s'est fixé comme l'un de ses objectifs principaux «la suppression du travail des enfants et l'obligation d'apporter au travail des jeunes gens des deux sexes les limitations nécessaires pour leur permettre de continuer leur éducation et d'assurer leur développement physique». Néanmoins, l'impact de ces normes était principalement limité à l'Europe et à l'Amérique du Nord ainsi qu'à la main-d'œuvre industrielle qui était organisée.

Les premières conventions de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi

La première Conférence de l'OIT s'est réunie à Washington fin 1919. Les 40 pays participants y ont adopté une norme internationale sur le travail des enfants. La Convention 5 sur l'âge minimum (industrie), 1919, interdit le travail des enfants de moins de 14 ans. En 1920, cet âge minimum est adopté pour le travail maritime; en 1921, il l'est pour l'agriculture, avec un lien explicite à l'enseignement obligatoire. En 1931, toutes ces conventions avaient été largement ratifiées. Outre ces normes sur l'âge minimum, l'exploitation des enfants, à travers la servitude pour dettes et la prostitution infantine, a été interdite par la Convention 29 sur le travail forcé, 1930.



Après la seconde Guerre mondiale, on a ressenti à nouveau le besoin d'harmoniser l'âge d'obligation scolaire et l'âge minimum d'admission au travail. Néanmoins, ce n'est que bien plus tard que ces idées allaient donner naissance à la convention 138 sur l'âge minimum, 1973:

Article 2(3): L'âge minimum ... ne devra pas être inférieur à l'âge auquel cesse la scolarité obligatoire, ni en tout cas à quinze ans.

La Convention sur les pires formes de travail des enfants précise davantage le rôle de l'éducation:

Article 7(2): Tout Membre doit, en tenant compte de l'importance de l'éducation en vue de l'abolition du travail des enfants, prendre des mesures efficaces dans un délai déterminé pour:c) assurer l'accès à l'éducation de base gratuite et, lorsque cela est possible et approprié, à la formation professionnelle pour tous les enfants qui auront été soustraits des pires formes de travail des enfants. L'article 8 se réfère à l'éducation universelle en tant qu'objectif d'assistance internationale.

Corrélation entre les progrès dans la réduction du travail des enfants et la réalisation de l'objectif d'Éducation pour tous

Il existe une corrélation claire entre les régions et les pays où les plus grands progrès sont réalisés dans la lutte contre le travail des enfants et ceux dans lesquels les plus grandes avancées sont accomplies en direction des objectifs de l'Éducation pour tous. D'une manière générale, les progrès en vue de garantir une éducation primaire ont été réguliers et le taux de fréquentation de l'école primaire atteignait 89% en 2009 (contre 82% en 1999), avec de nettes avancées dans la réalisation des objectifs de parité également. Ces progrès se traduisent par le déclin du nombre global d'enfants travailleurs. En Amérique Latine, les taux d'emploi des enfants ont baissé de 10% à 9% entre 2004 et 2008. Au cours de cette période, les taux d'inscription à l'école primaire pour la région sont globalement restés à plus de 90% et ceux de l'enseignement secondaire ont atteint 70%. En comparaison, les chiffres d'Afrique subsaharienne sont de 63% pour l'inscription à l'école primaire et de 28% pour l'enseignement secondaire (UNICEF 2010). Il s'agit de la région où la prévalence du travail des enfants est la plus élevée et le nombre absolu d'enfants non scolarisés augmente. Une étude de l'OIT sur le travail domestique des enfants basée sur des enquêtes réalisées dans 34 pays de 1998 à 2006 a mis clairement en évidence le lien entre une performance élevée dans la réalisation de l'éducation universelle et la faible proportion de travail des enfants.

Au Brésil, dans les années 1960, seulement près de 60% de tous les enfants entre 7 et 14 ans étaient scolarisés. La nouvelle Constitution de 1988 rendit l'enseignement obligatoire pendant huit ans (étendus par la suite à 9 ans en 2006), et instaura un

engagement public vis-à-vis de l'enseignement universel. Néanmoins, le pays a fait face à de profondes inégalités sociales et économiques. En 1991, dans les régions plus riches du sud et du sud-est, les taux d'inscription atteignaient 95%, alors que dans le nord-est, ils n'étaient que de 73%. À la suite de la 1^{re} Conférence de l'Éducation pour tous, à Jomtien, le Brésil a adopté un plan décennal de l'Éducation pour tous (1993-2000) et s'est engagé fermement en faveur de l'objectif de l'éducation primaire universelle. Grâce à un ensemble de programmes centraux et décentralisés, des investissements substantiels et la mobilisation de la société civile, les taux d'inscription dans l'enseignement primaire, en particulier dans les états les plus pauvres, atteignaient 96% en 1999.

Parallèlement à cette orientation en direction de l'éducation primaire universelle, le gouvernement brésilien a adopté un nouveau Statut de l'enfance et de l'adolescence, disant que le travail des enfants est incompatible avec le droit à l'éducation. Un Programme national d'élimination du travail des enfants (PETI) a été conçu pour fournir des allocations mensuelles aux familles pauvres pour chaque enfant qui fréquente l'école régulièrement. Combiné à des programmes postsecondaires et à d'autres mesures, le PETI a fait chuter considérablement l'incidence du travail des enfants. Le nombre d'enfants au travail dans la classe d'âge 10-17 ans a chuté de 36,4% de 1992 à 2004 et pour les 5-9 ans, le recul a même atteint 60,9%.

Bolsa Escola brésilienne: Fonctionnement

Toute famille dont le revenu est inférieur ou égal à la moitié du salaire minimum par membre du foyer peut avoir qualité d'ayant droit du programme. Les versements sont effectués à condition que le taux de fréquentation de l'école soit de 90% par mois pour tous les enfants en âge scolaire dans la famille.

Maurice est un autre exemple d'un pays où les progrès en matière d'accès à l'éducation, combinés avec une couverture de la sécurité sociale, ont fortement réduit l'incidence du travail des enfants. Le pays a atteint un taux d'inscription de 95% à l'école primaire (96% pour les filles) et de 73% à l'école secondaire (77% pour les filles). Il s'agit également du pays présentant le taux de travail des enfants les plus bas d'Afrique, puisque l'on estime à 2 à 3% le taux d'enfants travailleurs. Depuis les années 1980, le pays a affiché un PIB élevé, grâce à un secteur manufacturier très orienté vers l'exportation et à un tourisme florissant. Le gouvernement a fortement investi dans l'éducation et les protections sociales. La scolarité est gratuite du primaire à l'enseignement supérieur et il y a un système médical gratuit, un système de pension non contributive pour les personnes de plus de 60 ans et des rentes pour handicapés, survivants et chômeurs appartenant aux familles à faible revenu. 17% des dépenses publiques vont à l'éducation et 19% à la sécurité sociale. Il existe de solides mécanismes de dialogue social et des organes tripartites. Alors que le pays fait face à des problèmes de chômage structurel, de vieillissement de la population et de



coûts élevés de la protection sociale, il constitue néanmoins un exemple clair de ce qui peut être réalisé avec la volonté politique d'investir dans l'éducation.

Dans le cas de la Tanzanie, alors que la tendance générale pour la région subsaharienne s'est traduite par une hausse du travail des enfants, les chiffres indiquent que le nombre des enfants travailleurs a baissé. Au cours de la dernière décennie, la priorité absolue a été donnée à l'éducation, avec la suppression des frais de scolarité et l'accroissement de l'investissement dans l'éducation de base. Les taux de scolarisation à l'école primaire sont actuellement de 73% (75% pour les filles), soit une augmentation de 43,4% en 2000, ce qui est sensiblement plus élevé que dans les pays présentant des niveaux de PIB similaires.

Corrélation entre les progrès en direction de l'éducation universelle et la réduction du travail des enfants

En 2007, il y avait encore 72 millions d'enfants non scolarisés, dont 54% étaient des filles, malgré une réduction de 33 millions depuis 1999. Selon l'UNICEF, le chiffre est porté à 101 millions si les taux de fréquentation recueillis par les enquêtes auprès des ménages sont pris en compte. Sur la base des tendances actuelles et des niveaux d'investissement, il y aura encore 56 millions d'enfants non scolarisés en école primaire en 2015. Sur 33 pays avec une forte prévalence du travail des enfants, 28 présentent un taux élevé d'enfants non scolarisés. De la même manière, les régions dans lesquelles on trouve le plus d'enfants non scolarisés, en particulier l'Afrique subsaharienne et l'Asie occidentale, présentent généralement les taux d'investissement et d'inscription les plus faibles.

Le droit à l'éducation

La reconnaissance internationale du lien entre la réduction du travail des enfants et l'enseignement, telle qu'énoncée dans les conventions de l'OIT a conduit au développement d'instruments internationaux et d'une mobilisation mondiale pour concrétiser le droit fondamental à l'éducation.

La Déclaration universelle des droits humains de 1948

Le droit à l'éducation tient une place importante dans la Déclaration universelle des droits humains. «Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.» (Article 26(1))

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1976) (PIDESC)

Le PIDESC reconnaît le droit à l'éducation et, dans le but d'atteindre son plein exercice, énonce à l'article 13:

- a) L'enseignement primaire doit être obligatoire et accessible gratuitement à tous;
- b) L'enseignement secondaire, sous ses différentes formes, y compris l'enseignement secondaire technique et professionnel, doit être généralisé et rendu accessible à tous par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité;
- c) L'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité;
- d) L'éducation de base doit être encouragée ou intensifiée, dans toute la mesure possible, pour les personnes qui n'ont pas reçu d'instruction primaire ou qui ne l'ont pas reçue jusqu'à son terme;
- e) Il faut poursuivre activement le développement d'un réseau scolaire à tous les échelons, établir un système adéquat de bourses et améliorer de façon continue les conditions matérielles du personnel enseignant.

La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, 1989

L'article 28 de la Convention stipule que l'enseignement primaire est obligatoire et gratuit pour tous. Il encourage également l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendant ouvertes et accessibles à tout enfant.

Les objectifs de l'éducation dans la perspective de la Convention relative aux droits de l'enfant (article 29(1))

1. Les Etats parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à:
 - a) Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités;
 - b) Inculquer à l'enfant le respect des droits humains et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies;
 - c) Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne;
 - d) Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone.



Les engagements internationaux

Depuis 2000, la communauté internationale s'est fixé des objectifs dans le temps concernant la dispense d'un enseignement de qualité pour tous et l'éradication du travail des enfants.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

En septembre 2000, la déclaration du Millénaire des Nations Unies a exhorté les nations à nouer un nouveau partenariat mondial afin de réduire l'extrême pauvreté et a défini une série d'objectifs à atteindre à l'horizon de 2015 appelés «Objectifs du Millénaire pour le développement».

Les objectifs du Millénaire pour le développement sont assortis de cibles à atteindre dans des délais précis, de façon à mesurer les progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté monétaire, la faim, la maladie, l'absence de logements adéquats et l'exclusion tout en promouvant l'égalité des sexes, la santé, l'éducation et le respect de l'environnement. Ils incarnent l'émanation des droits fondamentaux de la personne humaine –du droit de tous à la santé, à l'éducation, au logement et à la sécurité. Ces objectifs ambitieux mais réalisables indiquent la voie à suivre par la communauté internationale pour faire reculer l'extrême pauvreté d'ici à 2015 dans le cadre du programme global de l'ONU pour le développement.»

Ban Kmoon, Secrétaire général des Nations Unies.

L'objectif relatif à l'éducation primaire universelle (objectif 2): d'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

Bien que les progrès aient été significatifs depuis 2000 et que les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire soient atténuées, cet objectif ne sera pas atteint pour 2015. On estime qu'il restera au moins 56 millions d'enfants non scolarisés en cycle primaire en 2015.

D'autres OMD ont trait au travail des enfants. L'objectif 1 relatif à la réduction de la pauvreté vise à réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et qui souffre de la faim et d'assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif. L'objectif 3 se réfère à l'élimination des disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire, initialement d'ici à 2005.

Message clé

L'Objectif du Millénaire pour le développement n° 2 concernant l'éducation primaire universelle ne sera pas atteint en 2015. Les gouvernements doivent accélérer leurs efforts en vue d'atteindre l'Education pour tous et éliminer le travail des enfants.

Education pour tous (EPT)

La conférence mondiale sur l'Éducation pour tous qui s'est tenue en 1990 à Jomtien, Thaïlande, s'est engagée à faire de l'éducation élémentaire une priorité de développement. L'éducation élémentaire se réfère à l'éducation de la petite enfance, à l'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire ainsi qu'à l'alphabétisation des adultes. En avril 2000, ces principes ont été réitérés lors du Forum mondial sur l'éducation organisé à Dakar, Sénégal, qui a élargi l'agenda en y introduisant la notion de qualité. Le Cadre d'action de Dakar définit 6 objectifs principaux qui constituent le programme de «l'Éducation pour tous» et qui visent à satisfaire les besoins en apprentissage de tous les enfants, jeunes et adultes d'ici à 2015.

Objectif 1

Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés;

Objectif 2

Faire en sorte que, d'ici à 2015, tous les enfants, en particulier les filles, les enfants en difficulté et ceux qui appartiennent à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit, de qualité et de le suivre jusqu'à son terme;

Objectif 3

Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante;

Objectif 4

Améliorer de 50% les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente;

Objectif 5

Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite;

Objectif 6

Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence, de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables - notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.



Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous (EPT)

Depuis 2001, le Rapport mondial de suivi sur l'EPT enregistre les progrès en direction des six objectifs EPT et analyse le lien existant entre l'éducation dont sont exclus les enfants et le rôle du travail des enfants. Il suit les progrès, identifie les réformes politiques efficaces et les meilleures pratiques dans tous les domaines ayant trait à l'EPT; il attire l'attention sur les enjeux naissants et cherche à promouvoir une coopération internationale en matière d'éducation. Sa publication cible les décideurs aux niveaux international et national et, d'une manière plus générale, tous ceux engagés dans la promotion du droit à une éducation de qualité – les enseignants et leurs syndicats, les groupes de la société civile, les ONG, les chercheurs et la communauté internationale. Le Rapport comporte un agenda annuel répertoriant les progrès sur chacun des six objectifs EPT. Un thème particulier est en outre adopté tous les ans, choisi pour son importance majeure dans le cadre du processus EPT. Le Rapport est un instrument utile pour les syndicats qui cherchent des informations sur la performance de leur propre pays.

CONCLUSION

Les syndicats ont traditionnellement joué un rôle central dans la lutte pour le développement d'une enseignement gratuit et obligatoire et contre le travail des enfants. Cette interdépendance est reconnue par les conventions de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi. Les syndicats décidant de lutter et de militer en faveur de l'abolition du travail des enfants et de promouvoir l'Éducation pour tous disposent d'une large palette d'engagements et de programmes internationaux pouvant être utilisés comme cadre d'action. Il est clair qu'avec suffisamment de volonté politique, à la fois au niveau national et international, il est possible de réaliser des avancées considérables. Les syndicats sont un élément clé dans la naissance de cette volonté politique.

Thèmes de discussion

Dans votre pays, savez-vous dans quelle mesure le mouvement syndical a été actif dans la lutte contre le travail des enfants par le passé?

Dans votre pays, pouvez-vous identifier des liens entre l'extension de l'éducation financée par l'Etat et le déclin du travail des enfants?

Dans votre pays, quelles sont les dispositions dans la Constitution qui concernent le droit à l'éducation?

Comment pensez-vous pouvoir utiliser les engagements internationaux, tels que les Objectifs du Millénaire pour le développement et l'Éducation pour tous pour soutenir votre travail sur le train contre le travail des enfants et en faveur de l'Éducation pour tous?

3. UNE ÉDUCATION POUR TOUS GRATUITE, OBLIGATOIRE ET DE QUALITÉ

La présente section donne quelques éléments de fond sur les questions ayant trait à l'enseignement gratuit, obligatoire, universel et de qualité pour tous. Lorsque les syndicats militent en faveur de l'Éducation pour tous, il est important de garder à l'esprit ces quatre aspects. Cette section fournit également quelques statistiques concernant la situation actuelle en matière d'accès à l'éducation scolaire primaire et secondaire en général ainsi que les chiffres relatifs aux enfants non scolarisés. Elle conclut par une brève analyse des niveaux actuels de dépenses publiques pour l'éducation et démontre que si la volonté potentielle est présente, les gouvernements peuvent accomplir des progrès substantiels en direction de l'éducation élémentaire universelle.

Résumé des indicateurs de suivi de l'enseignement gratuit, obligatoire, universel et de qualité

Éducation pour tous	Indicateurs de suivi
Gratuite	<ul style="list-style-type: none"> suppression des frais de scolarité accès gratuit socles de protection sociale (soins de santé de base, revenu minimum garanti, rentes pour les personnes âgées, les invalides et les survivants) programmes de transferts monétaires conditionnels
Obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> système opérationnel d'enregistrement des naissances système opérationnel d'inspection scolaire avec sanctions juridiques système opérationnel d'inspection du travail avec sanctions juridiques système de transport scolaire gratuit
Universelle	<ul style="list-style-type: none"> nombre suffisant d'écoles à des distances raisonnables attention spécifique aux besoins des fillettes dispositions spéciales pour les groupes vulnérables, tels que les populations autochtones, les castes discriminées, les enfants handicapés ou atteints du VIH/SIDA stratégies d'accès spécifiques pour les enfants ayant un statut de migrant ou vivant dans des zones de combats
Qualité	<ul style="list-style-type: none"> enseignants qualifiés en nombre suffisant bonnes conditions de travail système opérationnel de gouvernance scolaire matériel et ressources scolaires adéquats curriculum approprié enseignement fondé sur les droits de manière à ce que les enfants puissent atteindre leur plein potentiel enfants traités avec dignité et respect



Gratuité de l'éducation

Pour que l'enseignement puisse être universel, il doit être d'accès gratuit. Dans les pays en développement, de plus en plus de gouvernements prennent des mesures pour dispenser un enseignement gratuit. La suppression des frais de scolarité, là où ils avaient été introduits, a clairement eu des incidences considérables et immédiates sur le nombre d'enfants fréquentant l'école. Les frais de scolarité sont le principal obstacle freinant l'accès à l'enseignement. Lorsque les frais ont été supprimés, des hausses spectaculaires du taux d'inscription ont été constatées. Au Kenya, la fréquentation de l'école primaire est passée de 5,9 millions en 2002 à 7,6 millions en 2005. En Ouganda, les inscriptions ont augmenté quasiment instantanément de 3,1 millions en 1996 à 5,3 millions en 1997.

Néanmoins, alors que de nombreux pays ont théoriquement supprimé les frais, dans la pratique beaucoup demandent encore des contributions financières. Sur 93 pays sondés par la Banque mondiale en 2005 garantissant officiellement un enseignement primaire gratuit, 16 seulement ne comptaient aucun frais. L'initiative pour la suppression des frais de scolarité a été lancée par l'UNICEF et la Banque mondiale en 2005 dans le cadre de la stratégie de l'EPT. En 2009, ces deux institutions ont publié un guide opérationnel intitulé «Six Steps to Abolishing Primary School Fees».

Les coûts indirects de l'école peuvent demeurer un obstacle à la scolarisation: les uniformes, les chaussures, les coûts du transport, le matériel scolaire et bien d'autres éléments.

L'introduction d'un socle universel de protection sociale, incluant l'accès à des soins de santé de base, la sécurité d'un revenu de base pour tous les enfants, un soutien de revenu ciblé pour les pauvres et les chômeurs en âge de travailler, des rentes de vieillesse, d'invalidité ou de décès peut être considéré comme la seule mesure efficace pour réduire la vulnérabilité et le besoin d'envoyer les enfants au travail. Pour plus d'informations sur le socle universel de protection sociale, voir la section 4. Les Programmes de transferts conditionnels en espèces (TCE) constituent un exemple d'autres mesures pouvant compléter le socle de protection universel. Ces programmes visent à compenser les frais directs et indirects de l'éducation et la perte de revenu potentiel (coûts d'opportunité) qu'entraîne la scolarisation d'un enfant par une allocation à la famille, souvent versée à la mère, à condition de justifier que l'enfant fréquente régulièrement l'école. Un programme de ce genre a été pour la première fois mis en place au Brésil en 1996. Il ciblait les zones rurales pauvres et il a maintenant été mis en place dans un certain nombre d'autres pays. Dans le cas du Brésil, il était combiné à une décision de rallonger la journée d'école, d'assurer des activités de soutien à l'éducation afin de renforcer l'estime de soi et les compétences d'apprentissage et de réduire les risques que les enfants soient mis au travail.

Enseignement obligatoire

L'enseignement est maintenant obligatoire dans 85% des pays durant un nombre d'années variable. Il existe cependant encore 25 pays où il n'est pas obligatoire. Pour contrôler efficacement l'obligation scolaire, il convient de mettre en place un système d'enregistrement des naissances adapté ainsi qu'un système d'inspection des écoles afin de recenser les enfants à scolariser. Il existe un lien manifeste entre l'enseignement gratuit et la législation le rend obligatoire. De la même manière, lorsque l'âge minimum d'admission à l'emploi coïncide avec la fin de l'enseignement obligatoire, les inspections de l'école et du travail peuvent se compléter mutuellement. Enfin, un système de contrôle efficace requiert une attention toute particulière sur le maintien à l'école et un inspectorat fonctionnant bien, avec le soutien complémentaire de sanctions judiciaires.

D'une manière générale, dans les pays en développement, les inspections scolaires comme les inspections du travail sont relativement faibles et dotées de peu de ressources. C'est la raison pour laquelle les enseignants et leurs syndicats ont un rôle important à jouer dans la détection et le suivi des absences et des enfants non scolarisés. Des visites à domicile, des activités de sensibilisation et de mobilisation des communautés, telles que les campagnes d'inscription, jouent un rôle majeur. Le transport gratuit à l'école est un service additionnel utile pour renforcer l'enseignement obligatoire.

Enseignement universel

Les gouvernements ont la responsabilité de garantir un accès équitable et universel à l'enseignement. Cela signifie que le nombre d'écoles doit être suffisant et les distances acceptables. Cela signifie également qu'une attention spécifique doit être accordée aux besoins des fillettes et que des dispositions spéciales doivent être prévues pour les groupes particulièrement vulnérables et les enfants les plus exposés au risque d'exclusion. Par exemple, les enfants autochtones sont souvent particulièrement exposés au risque de travail des enfants ou d'exclusion sociale en raison de la marginalisation des cultures populaires autochtones, de la langue, de l'identité et de la discrimination au sein du système éducatif. Afin de surmonter ces obstacles, il est important que les populations autochtones elles-mêmes puissent déterminer leurs priorités en matière d'éducation.

Il existe d'autres groupes d'enfants risquant de faire l'objet de multiples formes de discrimination, en raison du sexe, d'un handicap, de la caste, du statut VIH et SIDA ou parce qu'ils vivent dans des zones de combats. Ces enfants requièrent une attention et des stratégies d'approche spécifiques.



Qualité de l'enseignement

Alors que l'objectif de parvenir à l'éducation primaire universelle est à l'ordre du jour international depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits humains en 1948, peu d'attention a été portée à la question de la qualité jusqu'en 1990. Les Objectifs du Millénaire pour le développement fixent en effet seulement des objectifs quantitatifs pour l'enseignement primaire, en se concentrant sur l'accès pour tous. Néanmoins, il est aujourd'hui largement reconnu que l'accès universel passe par la capacité à offrir un enseignement de qualité. C'est la qualité de l'enseignement qui influe directement sur la décision des parents d'envoyer ou non leur enfant à l'école, de l'y maintenir pendant un certain temps et de façon régulière.

La qualité de l'éducation est fondamentale, à la fois pour les individus qui souhaitent atteindre leurs propres objectifs sociaux et économiques, et pour les sociétés qui dépendent des qualifications, des connaissances et des valeurs de citoyens actifs et productifs.

Lors de la première conférence mondiale sur l'Éducation pour tous en 1990 à Jomtien, Thaïlande, il a été fait référence à la question de la qualité mais celle-ci n'était toutefois pas au centre du débat. Ce n'est qu'avec le Cadre d'action de Dakar sur l'Éducation pour tous, adopté en 2000, la même année que les OMD, qu'une certaine importance fut accordée aux objectifs concernant la qualité de l'enseignement primaire. En outre, le sixième objectif contient des engagements pour améliorer tous les aspects de la qualité. La Déclaration a énoncé que la qualité était au cœur de l'éducation – un facteur fondamental pour la scolarisation, le maintien à l'école et la réussite.

Des évaluations nationales et internationales montrent que les niveaux de performance demeurent très faibles dans de nombreux pays à faible et moyen revenu, avec un grand nombre d'enfants diplômés ne possédant pas les aptitudes élémentaires en matière de calcul et d'alphabétisation. Dans certains pays où des avancées considérables du taux d'inscription à l'école primaire ont été observées, moins de 10% des élèves atteignent des standards minimaux acceptables.

Qu'est-ce qu'un enseignement de qualité?

Enseignement fondé sur les droits: L'enseignement doit permettre à un enfant d'atteindre son plein potentiel en termes de capacités cognitives, émotionnelles et créatives. Les méthodes d'enseignement, le temps d'apprentissage et la taille des classes doivent être suffisants pour garantir ces résultats. L'environnement scolaire devrait être convivial pour l'enfant, sensible aux besoins et aux intérêts de l'enfant. Les enfants ont le droit d'être traités avec dignité et respect, sans châtements corporels.

Egalité d'accès et des résultats: Les gouvernements ont la responsabilité de garantir à tous les enfants un accès égal et des résultats. Les différences initiales parmi les élèves doivent par conséquent être évaluées et aplanies. Ces différences peuvent naître du contexte socio-économique, de la santé, de la situation géographique, du contexte culturel et religieux et de la discrimination pour des motifs de sexe, de handicap, de race, d'appartenance à une ethnie, du VIH/SIDA, du statut de migrant, etc. Les différences dans les caractéristiques d'apprentissage requièrent des réponses sociales si l'on veut atteindre une éducation de qualité.

L'éducation de la petite enfance: un fondement clé pour le développement de systèmes de formation socialement ouverts à tous. Les gouvernements ont été invités à investir davantage de ressources et à assurer une formation professionnelle des enseignants, un développement de leur carrière et une rémunération adéquate ainsi que des aides à la petite enfance.

Pertinence: Dans la mesure du possible, le cursus doit répondre aux besoins et aux priorités des élèves, de leur famille et des collectivités et conduire à l'acquisition de compétences productives. Un bon cursus doit être cohérent, bien rythmé et correctement séquencé. Il doit permettre un apprentissage de matières mais aussi un développement psychosocial et l'acquisition de compétences d'apprentissage, dans un environnement propice à la participation et à l'interactivité. Les élèves doivent pouvoir bénéficier d'un cursus comprenant la maîtrise de l'écriture, du calcul, des sciences, des langues étrangères, des arts, des lettres, d'aptitudes utiles pour la vie courante et d'activités sportives. Le cursus doit fournir aux élèves des compétences civiques et les ouvrir à la démocratie ainsi que répondre à leurs besoins sociaux, émotionnels et intellectuels de manière à les préparer à la vie adulte et au monde du travail.

Méthodes d'enseignement: Les méthodes d'enseignement fondées sur une instruction structurée, en face-à-face, bien coordonnée accompagnée d'un contrôle régulier de la compréhension et de tests fréquents avec retours d'informations se révèlent être les plus efficaces pour atteindre des résultats.

Ressources: Les infrastructures physiques, les installations et l'environnement de l'école doivent fournir un contexte propice à l'apprentissage et les ressources humaines (enseignants, principaux, inspecteurs, administrateurs, superviseurs) doivent être assez nombreux pour garantir un système scolaire intégré et bien géré. Le rapport élèves/enseignants constitue un indicateur important mais il n'est pas le seul.

Systèmes de gouvernance d'école: Les systèmes de gouvernance d'école doivent prévoir un encadrement fort et un environnement accueillant, avec une implication de la communauté et des incitations pour atteindre les résultats. Les enfants doivent être encouragés à participer à la gouvernance de l'école et à former leurs propres associations.

Conditions de travail des enseignants: Une éducation de qualité est inextricablement liée à l'existence d'un corps enseignant compétent et suffisant. En 1966, l'OIT et



L'UNESCO ont adopté la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant qui contenait des dispositions sur:

- **Professionalisme:** l'enseignement devrait être considéré comme une profession exigeant des connaissances approfondies et des compétences particulières;
- **Coopération en matière de politique** entre les autorités compétentes et les organisations d'enseignants, d'employeurs, de travailleurs, de parents et autres organisations culturelles en vue de définir la politique scolaire et ses objectifs précis;
- **Formation des enseignants:** devrait être dispensée par les enseignants eux-mêmes qualifiés pour donner dans leur discipline propre un enseignement d'un niveau comparable à celui de l'enseignement supérieur;
- **Droit à la négociation:** les traitements et les conditions de travail des enseignants devraient être déterminés par la voie de négociations entre les organisations d'enseignants et les employeurs;
- **Les traitements** des enseignants devraient être à la mesure de l'importance que la fonction enseignante revêt pour la société.

Détérioration de la rémunération des enseignants et de leurs conditions de travail

Le Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant (CEART) se réunit tous les 3 ans pour évaluer les progrès réalisés dans l'application des recommandations.

En 2009, il s'est penché sur la question de la pénurie d'enseignants, y compris les difficultés de financement et de recrutement, l'impact du VIH et du SIDA sur la profession, et le recrutement et le maintien en fonction des enseignantes. En 2009, le rapport a noté que l'engagement des enseignements n'a pas suivi le rythme des inscriptions depuis 2000. Il a révélé que 10,3 millions d'enseignants supplémentaires devront être recrutés dans le monde si l'on veut parvenir à l'EPU d'ici 2015. En Afrique subsaharienne, 1,2 million d'enseignants supplémentaires sera nécessaire. Certains pays d'Afrique occidentale et centrale devront accroître leur niveau de recrutement annuel d'enseignants de plus de 10 pour cent.

En 2012, le comité a également relevé que la rémunération des enseignants avait diminué en valeur absolue ou chuté par rapport à d'autres professions durant les dix dernières années. Le déclin des salaires a incité des enseignants à migrer vers des pays plus riches. Dans certains pays, le paiement tardif ou le non-paiement des salaires est également un problème majeur. Les enseignants sont contraints d'exercer un second métier dont les exigences sont en conflit avec leurs fonctions d'enseignement.

Les effets de la crise ont aggravé une situation déjà difficile. Dans de nombreux pays, le budget de l'éducation a été fortement réduit et les salaires des enseignants ont subi des coupes sèches tandis que le nombre d'enseignants a été réduit.

On a assisté à une hausse de l'engagement d'enseignants sous contrat à court terme, pratiquement pas formés et ne disposant pas des qualifications nécessaires, et rétribués à des taux considérablement inférieurs. De telles pratiques ont de profondes répercussions sur la qualité de l'éducation.

UNICEF: une approche de l'Éducation pour tous fondée sur les droits humains – cadre pour un enseignement de qualité

1. Ratifier toutes les conventions pertinentes relatives aux droits humains:

Reconnaissance formelle que l'éducation est un droit de l'homme et ratification de tous les traités internationaux qui s'y rapportent. Il s'agit d'une condition sine qua non si les Etats veulent atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous.

2. Garantir l'accès à l'enseignement: Budgéter et mettre en œuvre une éducation de la petite enfance; promouvoir un enseignement primaire obligatoire; développer l'enseignement secondaire soutenu par des mesures visant à le rendre accessible à tous les enfants; et assurer un accès équitable à l'enseignement supérieur.

3. Supprimer les obstacles économiques à l'éducation: Suppression des frais de scolarité pour l'enseignement primaire; collaboration avec le secteur éducatif non formel en vue de promouvoir et de faciliter l'accès à une éducation utilisant d'autres espaces et d'autres possibilités d'apprentissage; intégration de mesures spécifiques relatives à la suppression des obstacles économiques dans les plans d'action nationaux et les documents stratégiques de réduction de la pauvreté.

4. Promouvoir l'inclusion et mettre fin à la discrimination: Garantir que les naissances sont enregistrées car l'absence de certificat de naissance peut aboutir au refus d'une place à l'école; éliminer toutes les formes de discrimination.

5. Proposer un programme étendu, adapté et accessible à tous: Promouvoir un programme scolaire étendu assurant aux enfants numéracie et littéracie, ainsi qu'un éventail plus large de matières, dont les sciences, les lettres, les sports, les arts et des possibilités de jouer conformes à leur droit à un développement optimal.

6. Développer un enseignement et une évaluation fondés sur les droits: Veiller à ce que le droit de l'enfant à exprimer son point de vue soit garanti et que son opinion soit dûment prise en compte; s'assurer que le matériel d'enseignement et d'études est approprié.

7. Garantir une formation adéquate, un soutien et le respect des enseignants: Mise en place de normes minimales de qualification pour les enseignants à tous les niveaux; mise en place de mesures visant à protéger les droits des enseignants (niveau de rémunération, soutien administratif, etc.).

8. Créer des environnements d'apprentissage accueillants pour les enfants, sûrs et sains: Mise en place de normes minimales de santé et de sécurité dans l'éducation; garantie d'une fréquence minimale des inspections; fourniture de prestations sanitaires délivrées par l'intermédiaire de programmes communautaires et portant notamment sur la nutrition, les examens, les contrôles sanitaires, la prévention du paludisme et l'attention apportée aux enfants touchés par le VIH/SIDA.

9. Respecter l'identité: Éducation bilingue ou multilingue pour les enfants qui ne maîtrisent pas bien la langue d'enseignement employée dans les écoles; consultation des communautés locales sur les mesures visant à assurer le respect de la religion, de la culture et de la langue.



10. Assurer la participation des enfants: Mise en place de systèmes de participation des élèves à tous les niveaux dans les écoles; implication des enfants dans l'élaboration des politiques des écoles.

11. Protéger l'intégrité: Interdiction de toutes les formes de violence à l'égard des enfants, y compris les châtements corporels et humiliants pour les enfants à l'école et à la maison; formation des enseignants pour mettre fin aux châtements corporels et mise en place de stratégies de résolution non violente des conflits; mise en place de mécanismes de réclamation pour les enfants.

Adapté de: Une approche de l'Éducation pour tous fondée sur les droits humains (UNICEF)

Etat actuel de l'accès à l'enseignement primaire et secondaire

Selon l'UNICEF, si les estimations tiennent compte des taux de fréquentation, il y avait encore en 2008 100 millions d'enfants en âge d'aller à l'école primaire qui n'étaient pas scolarisés et 52% d'entre eux étaient des filles. L'Asie du Sud présente le nombre le plus élevé d'enfants non scolarisés (33 millions), suivie par l'Afrique occidentale et centrale (25 millions). Les taux les plus bas de fréquentation de l'école primaire sont observés en Afrique subsaharienne, où seulement 65% des enfants en âge d'aller à l'école primaire sont scolarisés. Près de la moitié de la population mondiale non scolarisée se trouve en Afrique subsaharienne.

Les disparités fondées sur la prospérité du foyer et sur l'habitat urbain ou rural sont nettement marquées. Les enfants issus des 20% de foyers les plus pauvres sont moins susceptibles de fréquenter l'école primaire que des enfants issus des 20% de foyers les plus riches. Les enfants des zones urbaines ont davantage tendance à être scolarisés que ceux des zones rurales. Lorsque ces facteurs sont combinés à d'autres motifs de discrimination, tels que la langue, l'appartenance à une ethnie, le handicap ou le statut de migrant, on peut aboutir à des situations de marginalisation extrême. Au Guatemala, par exemple, un enfant hispanophone va en moyenne à l'école pendant 6,7 ans alors qu'un enfant parlant le q'eqchi' n'y va que seulement 1,8 an.

Ratio nets de scolarisation/de fréquentation scolaire dans le primaire (en %) de 2003 à 2008*

PAYS	TOTAL	GARÇONS	FILLES
Afrique	69	70	67
Afrique subsaharienne	65	67	64
Afrique orientale et australe	71	70	71
Afrique occidentale et centrale	61	64	57
Moyen Orient et Afrique du Nord	84	86	83
Asie	88	89	96
Asie du Sud	81	83	79
Asie orientale et Pacifique	95	96	95
Amérique latine et Caraïbes	93	93	93
Europe centrale et orientale/CEI	93	93	92
Pays industrialisés	95	94	95
Pays en développement	83	85	82
Pays les moins avancés	66	67	65
Monde	84	85	83

Progrès pour les enfants:réaliser les OMD avec équité (no.9) UNICEF septembre 2010.

Les progrès en matière d'accès à l'éducation secondaire ont été nettement moins importants. 56% des enfants seulement sont inscrits dans des établissements secondaires dans le monde et, en Afrique subsaharienne, ce chiffre tombe à 29 pour cent.

Ratio nets de scolarisation/de fréquentation scolaire dans le secondaire (en %) de 2003 à 2008*

PAYS	TOTAL	GARÇONS	FILLES
Afrique	31	32	29
Afrique subsaharienne	29	30	27
Afrique orientale et australe	28	29	28
Afrique occidentale et centrale	30	33	27
Moyen Orient et Afrique du Nord	56	57	54
Asie	52	54	49
Asie du Sud	49	53	45
Asie orientale et Pacifique	62	60	63
Amérique latine et Caraïbes	70	67	72
Europe centrale et orientale/CEI	82	84	80
Pays industrialisés	92	91	92
Pays en développement	51	53	49
Pays les moins avancés	27	28	26
Monde	56	57	54

Progrès pour les enfants:réaliser les OMD avec équité (no.9) UNICEF septembre 2010.

Dépenses des gouvernements pour l'éducation

Selon la Banque mondiale, en moyenne, les gouvernements dépensent 4,9% du PIB et 15,7% des dépenses publiques totales en éducation. Il existe cependant de grandes disparités dans les niveaux de dépenses. Certains pays déploient des efforts importants pour accroître leurs dépenses en faveur de l'éducation. Le Kenya, par



exemple, a augmenté sa part de PIB de 5,2% en 2000 à 6,9% en 2010. De son côté, le Sénégal a accru son taux de 3,2% à 6,0% au cours de la même période. Le pays consacrant le plus de fonds publics à l'éducation est actuellement la Tanzanie, avec 27,46% en 2010 (par rapport à la moyenne mondiale de 15,7 pour cent).

En 2009, plus de 20% des enfants en âge d'école primaire dans les pays en développement étaient exclus de l'enseignement. Cependant, lorsqu'il existe une volonté politique, il est clair que des pays qui ne sont pas nécessairement riches peuvent accroître leur investissement et parvenir à une couverture universelle. Par exemple, le Burundi, Madagascar, le Rwanda, le Samoa, Sao Tomé et Príncipe, le Togo et la Tanzanie ont atteint ou presque l'objectif d'éducation primaire universelle (définie comme 95% du taux net de scolarisation).

L'une des principales revendications du mouvement syndical et de la Campagne mondiale pour l'éducation est que les gouvernements des pays en développement affectent 20% de leurs dépenses publiques à l'éducation, dont la moitié à l'enseignement primaire. Néanmoins, dans plus de 40 pays, on assiste à un recul de la part du PIB affectée à l'éducation depuis 2000. Même les pays présentant une importante croissance de leur PIB n'ont pas réussi à investir davantage dans l'éducation.

Aide internationale au développement et rôle des institutions financières internationales

Au niveau international, les promesses de soutien au développement ne sont trop souvent pas tenues ou les aides sont subordonnées à des objectifs de marché ou commerciaux, mettant l'accent sur la libéralisation et la réduction des dépenses publiques.

Souvent, les institutions financières internationales, et en particulier le Fond monétaire international, imposent des réductions dans le financement public et d'autres contraintes budgétaires et monétaires aux pays nécessitant une aide financière. Les agences internationales fixent d'autres priorités et sont particulièrement réticentes à investir dans les rémunérations des enseignants – la ressource humaine vitale pour l'éducation.

Faisons les comptes: L'éducation est-elle trop chère?

Il faudrait 16 milliards de dollars chaque année pour assurer une Education pour tous dans le monde d'ici 2015. Comparé à d'autres dépenses mondiales, il est clair que cet objectif pourrait largement être atteint si les principaux donateurs décidaient d'en faire une priorité absolue.

La réduction des dépenses militaires mondiales de 1,5% dégagerait suffisamment de fonds pour réaliser l'Education pour tous.

On estime que rien que 0,2% des fonds utilisés pour renflouer les banques dans le monde suffiraient à garantir l'Education pour tous.

- **Moins de trois mois de dépenses en cigarettes aux Etats-Unis suffiraient à atteindre l'Education pour tous.** Campagne mondiale pour l'éducation – Faire de l'éducation pour tous une réalité – 1BUT

Depuis 2004, les niveaux d'aides à l'éducation élémentaire ont stagné aux alentours de 4 milliards de dollars. Depuis le début de la crise financière mondiale, les niveaux d'aides à l'éducation élémentaire risquent d'être encore réduits. Alors que certains pays ont réaffirmé le rôle du secteur public et maintenu le financement du secteur de l'éducation, ailleurs, les dispositions concernant l'éducation ont subi des coupes drastiques.

Plan d'action de l'Internationale de l'éducation sur le financement soutenu de l'éducation publique

Lors de son 6^e congrès mondial, en juillet 2011, l'Internationale de l'Éducation a adopté un plan d'action sur le financement soutenu de l'éducation publique en pleine crise économique qui a convenu de:

Exercer des pressions sur les gouvernements des pays emprunteurs, le Fonds monétaire international (FMI) et d'autres institutions de prêt, afin d'assurer que l'éducation et les services liés à l'éducation ne soient sapés par aucune des conditions de prêt fixées par le FMI ou une autre institution de prêt.

Organiser une campagne mondiale visant à atteindre le seuil minimum de 6% du produit intérieur brut pour les dépenses consacrées à l'éducation dans tous les pays, et à adopter et mettre en œuvre la Taxe sur les transactions financières (TTF) et une Taxe sur les activités financières... afin d'augmenter les ressources financières nécessaires pour soutenir tous les services publics, y compris l'éducation.

Thèmes de discussion

Dans les pays présentant d'importantes populations non scolarisées, quelles stratégies, selon vous, ont été les plus efficaces pour accroître la scolarisation et fournir un enseignement gratuit, obligatoire et de qualité pour tous?

Dans votre pays, l'éducation des enfants est-elle gratuite? Quels sont les coûts cachés de l'éducation pour une famille? Quelles mesures pourraient être prises pour supprimer les obstacles à l'accès à l'éducation et pour l'ouvrir aux familles les plus pauvres?

Dans votre pays, savez-vous quel est le pourcentage du PIB et le pourcentage des dépenses publiques qui est affecté à l'enseignement? Êtes-vous d'accord avec l'objectif de la Campagne mondiale pour l'éducation selon lequel 20% des dépenses publiques, dans les pays pauvres, devraient être affectés à l'éducation, dont la moitié à l'enseignement primaire? Quelles mesures devrait prendre votre gouvernement pour atteindre cet objectif?

Dans votre pays, l'enseignement est-il obligatoire et, dans l'affirmative, jusqu'à quel âge? S'agit-il du même âge que l'âge minimum d'admission à l'emploi? Connaissez-vous le nombre d'enfants non scolarisés? Quelles mesures faudrait-il prendre pour les mettre à l'école?

Dans votre pays, quelles mesures seraient nécessaires pour améliorer la qualité de l'enseignement et des résultats de l'apprentissage en général et pour garantir un accès universel, y compris pour les enfants les plus vulnérables et les plus exposés?



4. ACTION SYNDICALE POUR PROMOUVOIR L'ÉDUCATION POUR TOUS ET LUTTER CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS AU NIVEAU NATIONAL ET LOCAL

Pourquoi se mobiliser contre le travail des enfants et en faveur de l'Éducation pour tous?

(Syndicat général des travailleurs agricoles du Ghana, GAWU)

Le travail des enfants est une violation de droits fondamentaux de la personne humaine.

Les motifs de mobilisation du GAWU sont les suivants:

- Le travail des enfants équivaut à une perte d'emploi pour les adultes;
- Les enfants fournissent une main-d'œuvre de remplacement bon marché;
- Une main-d'œuvre bon marché peut affaiblir le pouvoir de négociation des syndicats, étant donné que les enfants n'ont quasiment aucune revendication;
- L'exposition des enfants, qui constituent la future main-d'œuvre, à toutes sortes de dangers leur portera préjudice dans leur vie professionnelle une fois adultes.

Nos principes directeurs sont les suivants:

- L'agriculture sans travail des enfants est possible;
- Là où les syndicats sont présents, le travail des enfants est absent;
- Le travail des enfants perpétue le cycle de pauvreté;
- L'éducation est la bonne réponse au travail des enfants;
- Le droit d'un enfant à l'éducation est non-négociable

Andrews Addoquaye Tagoe, spécialiste du travail des enfants, [GAWU Ghana](#)

À travers le monde, les syndicats sont des partenaires actifs et influents par leur travail de sensibilisation et leurs campagnes en vue d'abolir le travail des enfants et de promouvoir l'Éducation pour tous, aux niveaux national, régional et international.

Comme nous l'avons vu précédemment, depuis leur création, les syndicats ont été en première ligne des combats contre le travail des enfants et des campagnes en faveur de l'instauration de normes internationales sur l'âge minimum d'admission à l'emploi lié à la fin de l'enseignement obligatoire. Leur approche se déploie sur deux fronts: une législation nationale en relation avec les normes internationales sur l'âge minimum d'admission à l'emploi d'une part, et la promotion d'un enseignement gratuit, obligatoire et de qualité, d'autre part.

Aujourd'hui, les syndicats continuent à œuvrer dans cette tradition et ont axé leurs efforts sur trois aspects principaux:

- 1) Le cadre légal: ratification et application des normes juridiques internationales;
- 2) Cadres politiques: enseignement gratuit, obligatoire et de qualité pour tous, travail décent pour les adultes, socle de protection sociale, services publics de qualité, etc.
- 3) Campagnes et travail de sensibilisation.

La présente section fournit quelques orientations et des exemples du travail accompli par les centrales syndicales, les syndicats de secteurs et, en particulier, les syndicats d'enseignants, afin de promouvoir l'éducation pour tous en tant que droit humains et bien public et comme moyen de mettre fin au travail des enfants.

4.1 Le cadre légal national

Il est important de disposer d'une idée claire de la mesure dans laquelle la position légale actuelle concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi et les dispositions concernant l'éducation au niveau national sont conformes aux normes internationales et quelles sont les Conventions ratifiées par le gouvernement.

Application de la législation nationale et systèmes d'inspection sur le travail des enfants

- a) Appeler à la ratification, si ce n'est pas déjà fait, et à la transposition en lois nationales des conventions de l'OIT sur le travail des enfants; appeler à la ratification des protocoles facultatifs à la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant (sur la participation des enfants aux conflits armés et sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants) en fonction des priorités du pays;
- b) Appeler à l'amélioration du système d'inspections du travail nationales ou des réglementations dans certaines industries à forte prévalence de main d'œuvre infantile;
- c) Appeler à l'amélioration de l'application de sanctions juridiques à l'encontre des auteurs de pires formes de travail des enfants et au renforcement des systèmes d'inspection du travail.



Liste de contrôle

Certains des éléments clé à prendre en compte pour l'examen de la législation nationale sont les suivants:

La législation est-elle conforme à la convention 138 de l'OIT sur l'âge minimum et à la convention 182 de l'OIT sur les pires formes du travail des enfants?

Les âges légaux pour l'enseignement obligatoire et ceux d'admission à l'emploi sont-ils harmonisés?

Le gouvernement a-t-il dressé une liste des types de travaux susceptibles de nuire à la santé, la sécurité ou la morale des enfants ainsi que le prescrit de la Convention 182? Les syndicats ont-ils été consultés comme le prévoit cette même convention?

Le cadre politique national

L'absence de possibilités d'emploi décent pour les adultes, et notamment les jeunes travailleurs, associée à l'inaccessibilité et à la mauvaise qualité de l'enseignement sont les principaux motifs à l'origine du travail des enfants. Par conséquent, en luttant pour des stratégies de l'emploi et de croissance du marché du travail, des possibilités de travail décent pour tous, un socle de protection sociale et des services publics de qualité, les syndicats luttent aussi pour un environnement économique propice à l'élimination du travail des enfants.

Aujourd'hui, dans les pays en développement, il n'y a quasiment pas de travail des enfants dans les secteurs à forte présence syndicale. À l'inverse, dans les secteurs où la main d'œuvre est faiblement organisée, voire pas organisée du tout, notamment dans les zones rurales et dans l'économie informelle, on observe une forte prévalence du travail des enfants. Par conséquent, l'une des solutions pour s'attaquer au travail des enfants est de favoriser l'organisation et la représentation des travailleurs de l'économie informelle. Les syndicats ont réalisé des progrès significatifs dans l'organisation des travailleurs de l'économie informelle et des formes précaires de travail dans la chaîne de sous-traitance. De nombreux syndicats ont développé des stratégies pour organiser les travailleurs dans l'économie informelle et pour les faire bénéficier des services appropriés. Un tel travail est précieux et vient compléter les initiatives en vue de la réalisation de l'Éducation pour tous et de l'abolition du travail des enfants.

Protection sociale universelle et services publics de qualité: le chaînon manquant

Au cours des vingt dernières années et dans le cadre du débat sur une mondialisation juste, on a assisté à un regain d'intérêt pour le droit fondamental à la sécurité sociale en tant que moyen de lutter contre l'extrême pauvreté et les inégalités dans les pays

à faible revenu. Une sécurité sociale de base aurait une incidence particulière sur les travailleurs de l'économie informelle, dans laquelle on trouve la majorité des enfants travailleurs.

La sécurité sociale est reconnue comme étant un droit fondamental à l'article 22 de la Déclaration universelle des droits humains «Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale». L'article 25 en précise la portée «elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté» et elle est au centre du mandat de l'OIT. Néanmoins, son application dans la pratique a été largement limitée aux pays développés. Pour 80% de la population mondiale, une sécurité sociale basique est bien éloignée de leur réalité quotidienne.

Le concept d'un socle de sécurité sociale consiste en une série de services garantis et de transferts sociaux définis comme un droit, sans faire partie d'un régime contributif:

Accès à des soins de santé de base, où l'Etat accepte la responsabilité générale d'en garantir la fourniture et le financement;

Sécurité d'un revenu de base pour tous les enfants à travers un système de prestations pour enfants afin de faciliter l'accès à la nutrition, à l'éducation et aux soins;

Soutien au revenu ciblé en faveur des pauvres et des chômeurs dans le groupe de population en âge de travailler;

Rentes de vieillesse, d'invalidité ou de survie;

Alors que la responsabilité primaire de la sécurité sociale incombe au gouvernement, les partenaires sociaux, et en particulier les syndicats, devront jouer un rôle important dans la conception et la gestion des systèmes de protection sociale afin de garantir la transparence, une bonne gouvernance et la pérennité. Au cours de la dernière décennie, un certain nombre de pays en Afrique, en Amérique Latine et en Asie ont introduit des régimes de base de sécurité sociale, avec des résultats impressionnants dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, en particulier pour les travailleurs de l'économie informelle.

Plusieurs études démontrent que de tels programmes sont viables pour les pays à faible revenu et coûteraient seulement 5% de leur PIB, surtout si l'on considère les effets positifs en termes de croissance économique, d'accroissement de la productivité, d'amélioration de l'éducation, de la santé et des indicateurs de nutrition.

L'existence d'un socle de sécurité sociale a des conséquences importantes sur la proportion de travail des enfants et les taux de scolarisation. Les introductions récentes d'un socle de sécurité sociale de base en Tanzanie, en Zambie et au Mozambique ont



eu des résultats positifs dans l'accroissement des inscriptions à l'école. La pauvreté, la vulnérabilité et la survie des ménages sont les principales raisons à l'origine du travail des enfants. Si le droit à la sécurité sociale peut être appliqué, associé à la fourniture de services de base, tels que l'accès à l'eau et l'assainissement, il ouvrira la porte à l'Éducation pour tous.

Les syndicats en général, et ceux spécialisés en éducation notamment, jouent un rôle important dans:

- a) l'opposition à des politiques en faveur de la privatisation des régimes de protection sociale existants;
- b) la promotion de politiques visant à mettre en place des systèmes de protection sociale de base et appelant à leur extension verticale et horizontale;
- c) la promotion de services publics de qualité pour tous;
- d) la promotion de l'introduction de régimes de protection sociale universels, en développant les arguments de leur faible coût et en créant la volonté politique nécessaire.

4.2 Campagnes et travail de sensibilisation: comment se préparer

Adoption de politiques

Les syndicats, au niveau local ou national, peuvent adopter des politiques éternisant le droit à un enseignement gratuit, obligatoire et de qualité pour tous et reconnaissant le lien entre l'éducation et l'élimination du travail des enfants.

Dans la mesure du possible, ces positions politiques générales doivent être cohérentes à travers le mouvement syndical national. Les politiques peuvent souligner les raisons pour lesquelles les syndicats devraient soutenir les programmes visant à éradiquer le travail des enfants et à promouvoir l'éducation, en tant que partie intégrante d'une stratégie globale pour promouvoir le travail décent, en particulier pour les jeunes gens, un socle de protection sociale et des services publics de qualité.

L'Internationale de l'Éducation s'est engagée depuis longtemps - depuis l'adoption d'une résolution sur le travail des enfants, en 1995 - à œuvrer pour l'éradication de toutes les formes de travail des enfants, au sens des définitions de la Convention 138 de l'OIT et à sensibiliser au besoin de garantir l'accès à un enseignement gratuit, obligatoire et de qualité à tous les enfants du monde. Elle défend l'idée selon laquelle les objectifs de l'Éducation pour tous ne seront pas atteints en se concentrant uniquement sur les pires formes du travail des enfants.

Exemples de résolutions de politique générale sur le travail des enfants :

23^e congrès mondial de l'UITA en avril 1997

Déclare que le travail des enfants est une activité majeure des syndicats et qu'un mouvement syndical fort, tant au niveau national qu'international, est essentiel dans l'appréhension de ce problème.

Déclare que l'élimination de toutes les formes de travail des enfants est l'objectif de l'UITA.

2^e congrès mondial de la CSI à Vancouver, en juin 2010

Le congrès considère comme intolérable le fait que plus de 200 millions d'enfants soient au travail au lieu d'être à l'école et réaffirme l'engagement de la CSI à la mission historique du mouvement syndical, à savoir, éradiquer l'exploitation des enfants et parvenir à un enseignement universellement accessible, gratuit et de qualité.

Il souligne que le travail des enfants est extrêmement nocif pour la santé physique et l'équilibre mental des enfants et perpétue les cycles de la pauvreté, de la déchéance et du sous-développement des sociétés dans lesquelles il sévit.

6^e congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation en juillet 2011

Reconnaît l'évidence absolue que l'éducation est l'un des facteurs les plus significatifs pour empêcher et éliminer le travail des enfants et pour briser le cycle de la pauvreté.

Le congrès appelle ses organisations membres à:

Adopter des politiques spécifiques et un programme d'action sur le travail des enfants, et offrir du soutien aux syndicats des pays en développement désireux de s'occuper de cette problématique;

Faire campagne pour des ressources adéquates, afin de permettre l'expansion de l'enseignement public, y compris des services d'éducation et des écoles de la petite enfance de qualité, de l'enseignement de transition et spécial, et de la formation technique et supérieure, et d'assurer l'accès à l'enseignement pour toutes et tous.

Elaborer des stratégies spécifiques à l'intention des filles et des femmes, qui prennent également en considération les avantages sociaux et économiques spécifiques que les pays retirent des mères instruites.

Promouvoir une formation des enseignants de qualité et un développement en cours de carrière qui permettent aux enseignant(e)s de répondre aux besoins divers et particuliers des enfants, notamment les enfants les plus désavantagés, ceux qui courent le plus grand risque de devenir des enfants travailleurs (les enfants se trouvant dans des zones de conflits, dans des régions où la prévalence du VIH/SIDA est élevée, les enfants issus de minorités ethniques, etc.) et celles et ceux qui ont été des enfants travailleurs.

Elaborer des stratégies pour surveiller la non-inscription, la non-fréquentation et le décrochage scolaires et leur relation avec la propagation du travail des enfants; et utiliser ces informations pour travailler avec les parents et



les communautés locales, de façon à ce qu'ils comprennent la valeur de l'éducation et les inconvénients du travail des enfants, et qu'ils soient encouragés à participer avec les services d'éducation de la petite enfance et les écoles au niveau local aux décisions concernant l'éducation de leurs enfants.

Évaluer les enjeux

Les syndicats doivent se forger une vue d'ensemble du système éducatif national, notamment aux niveaux primaire et du premier cycle du secondaire, en recueillant des informations de base sur les enjeux actuels pour un enseignement de qualité pour tous au niveau primaire et sur les obstacles freinant l'accès à l'enseignement secondaire. Il sera ainsi possible d'identifier les zones géographiques dans lesquelles la couverture est faible et nécessite des améliorations ainsi que les groupes de population qui ne sont pas bien desservis. Si ces renseignements ne sont pas facilement disponibles sur les sites des gouvernements, il est possible de se les procurer par l'intermédiaire de l'UNESCO ou de l'IE (cf. Section 8 sur les ressources).

Si les statistiques nationales ne fournissent qu'une image partielle, les syndicats peuvent chercher à se procurer des exemples spécifiques de faiblesse actuelle dans la fourniture d'une éducation pour tous et du nombre d'enfants non scolarisés, accompagnés de recommandations d'action. Les syndicats peuvent également procéder à de rapides évaluations afin de repérer les zones présentant la plus forte prévalence de travail des enfants.

Enquêtes intégrées auprès des ménages

Il ressort de l'enquête intégrée sur le budget des ménages au Kenya 2005/2006 qu'1,7 million d'enfants n'étaient pas scolarisés en 2006. Environ 1 million d'entre eux travaillaient. Le rapport indique également que les enfants sont impliqués dans des formes de travail abusives et dangereuses qui, non seulement mettent en péril leur santé, leur sécurité, leur dignité et leur morale, mais les prive aussi du droit de grandir, de se développer et de profiter de leur enfance.

L'aspect financier

Il est utile de disposer des connaissances de base sur les aspects financiers sous-jacents au budget de l'éducation dans votre pays, et notamment sur les dépenses actuelles affectées aux différents niveaux d'éducation et sur leur proportion par rapport aux dépenses publiques, au PIB et par tête.

Les dépenses en matière d'éducation peuvent être comparées à d'autres départements de manière à déterminer le niveau de priorité que le gouvernement accorde à ce sujet. Les syndicats peuvent faire pression en faveur de budgets adéquats pour l'éducation et surveiller les dépenses de manière à veiller à ce que les fonds soient dépensés comme prévu. Ce travail peut être réalisé en coopération avec d'autres organisations de la société civile ayant les mêmes vues.

Quelle proportion du revenu national votre gouvernement devrait-il affecter à l'éducation?

Le Plan d'action global en vue de la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous appelle les gouvernements à consacrer au moins 6% de leur produit intérieur brut à l'éducation. Le Partenariat mondial pour l'éducation a établi une norme de référence de 40 élèves par classe. La Campagne mondiale pour l'éducation a exhorté les gouvernements des pays pauvres à affecter 20% de leur budget national à l'éducation, dont la moitié doit être consacrée à l'enseignement primaire.

Identifier ses alliés

Rechercher quels sont les processus consultatifs de la société civile mis en place par le gouvernement et quelles sont les organisations représentées.

Il est plus efficace de travailler en collaboration avec d'autres syndicats, ONG, ou instituts de recherche partageant les mêmes objectifs. Par exemple, il existe peut-être un membre de la Campagne mondiale pour l'éducation dans votre pays. Vous pouvez consulter la liste des membres et leurs coordonnées sur le site web de la CME.

Se mettre d'accord sur les buts de la campagne ou de la lutte

En collaboration avec d'autres partenaires de campagne, fixer des objectifs réalistes et mesurables à atteindre dans des délais spécifiques. Ils pourront être revus ultérieurement si nécessaire mais ils aident à orienter le débat et les exigences. Quelques idées d'objectifs de campagne sont énoncées ci-après.

Mettre en place un comité de coordination ou une alliance

Former un groupe de personnes aussi diversifié que possible, en tenant compte de l'équilibre hommes/femmes chargé de la mise en œuvre de la campagne. S'assurer que les rôles et responsabilités des différentes personnes sont clairs pour chacune d'entre elles.



Construire l'argumentaire

Recueillir des exemples de meilleures pratiques de pays voisins pouvant être utilisés pour convaincre les autorités gouvernementales du bien-fondé de vos propositions.

Une fois les objectifs fixés, il est utile de prendre un peu de temps pour justifier pourquoi telle ou telle action est judicieuse et quelles seront ses retombées au niveau national ou local. Vous pouvez vous servir de certaines études de l'IPEC et du BIT sur la valeur de l'investissement dans l'éducation pour le développement national. Une étude importante publiée par le BIT en 2003 a révélé que les avantages retirés de l'éradication du travail des enfants et de l'existence d'une éducation universelle de base l'emportent sur les coûts dans un rapport de 6,7 à 1. (Cf. «Investir dans chaque enfant - Etude économique sur les coûts et les bénéfices de l'élimination du travail des enfants», IPEC 2003).

Si vous en avez les moyens, une analyse coût/bénéfice sur l'impact du travail des enfants dans des secteurs spécifiques ou des zones géographiques particulières peut s'avérer très utile pour mettre en lumière les conséquences négatives à plus long terme du travail des enfants.

Conception de votre plan d'activités et du calendrier

Les campagnes les plus efficaces sont bien planifiées et réalistes quant aux ressources humaines et financières disponibles pour les mettre en œuvre. Le plan peut comporter des dates butoirs, à la fois dans le calendrier national et international, pour mener à bien des activités de promotion des objectifs de la campagne.

Développement d'une stratégie de communication

Une campagne efficace requiert un solide réseau de communication et des points actualisations régulières avec les membres, les syndicats affiliés et les autres partenaires ainsi qu'avec la société civile au sens large. Des communiqués de presse portant sur des activités importantes de la campagne peuvent tenir le grand public au courant.

Suivi et enseignements pour l'avenir

Rappelez-vous de mettre en place un processus de suivi afin de pouvoir évaluer vos progrès et ajuster vos objectifs ou vos délais si nécessaire.

Conservez une trace écrite de vos activités, entretiens et autres déclarations de manière à pouvoir rédiger un compte rendu de campagne et de tirer des enseignements de vos expériences.

4.3 Campagnes et travail de sensibilisation: Identification de vos objectifs

Dans chaque pays, les syndicats fixeront des priorités nationales et des objectifs différents. Les buts ont davantage de chances d'être atteints s'ils sont clairs, réalistes et définis dans le temps. Ci-après quelques exemples d'idées que votre syndicat pourrait adopter, en partenariat avec d'autres.

Influer sur les politiques nationales, les programmes et les budgets d'éducation

- a) Militer pour l'extension des dispositions publiques et pour la promotion de l'accès universel à un enseignement gratuit, obligatoire et de qualité;

Les arguments économiques en faveur de l'éducation, et en particulier l'éducation des filles. Dans le contexte de récession économique mondiale actuel, il est plus important que jamais que le mouvement syndical puisse mettre en avant les arguments économiques plaidant en faveur de l'investissement dans l'éducation.

Le message clé est: «L'absence d'investissement dans un enseignement universel gratuit et obligatoire freine la croissance économique.»

- L'étude de l'IPEC sur les coûts et les bénéfices de l'élimination du travail des enfants réalisée en 2003 estime qu'avec une éducation universelle dispensée aux enfants jusqu'à l'âge de 14 ans, chaque année additionnelle d'instruction se traduit par une augmentation de 11% des futurs revenus annuels; (OIT 2003, Investir dans chaque enfant - Etude sur les coûts et les bénéfices de l'élimination du travail des enfants)
- Une étude réalisée en 2010 auprès de 50 pays révèle que chaque année additionnelle de scolarisation peut augmenter le PIB annuel moyen de 0,37%;
- Quatre ans d'instruction élémentaire augmentent la productivité moyenne d'un agriculteur de 8,7%.
- Un adulte ayant terminé son cycle primaire est susceptible de gagner 50% de plus qu'un adulte n'ayant jamais fréquenté l'école;
- Une seule année d'école primaire accroît les salaires futurs de 5 à 15% pour les garçons, voire davantage pour les filles;
- L'éducation des filles est particulièrement bénéfique étant donné qu'elle fait baisser les taux de fécondité des femmes ainsi que les taux de mortalité des nourrissons, des enfants et des mères. L'éducation protège du VIH et du SIDA, accroît la participation des femmes à la main d'œuvre et aux revenus et leur aptitude à s'organiser sur le lieu de travail.



- b) Appeler à accroître la proportion des budgets nationaux affectés à l'éducation ainsi que la proportion de budgets de l'éducation consacrés à l'éducation de base, par référence au 6% du PIB fixés par l'UNESCO;
- c) Faire campagne pendant les élections pour inciter des candidats à intervenir dans les budgets et fixer un pourcentage au PIB plus important pour les dépenses en éducation;
- d) Rappeler les engagements du gouvernement et mettre en évidence les endroits où il est nécessaire d'agir ou d'investir davantage;
- e) Plaider en faveur de l'investissement dans les infrastructures publiques et dans des services publics de qualité, en mettant l'accent sur les zones rurales, et notamment dans le transport, les installations scolaires, l'eau et l'électricité;
- f) Argumenter en faveur de l'abolition de tous les frais de scolarité ou autres coûts directs ou indirects;
- g) Participer au développement et au suivi des plans dans le secteur de l'éducation à travers les divers processus de consultation avec la société civile. Ces plans doivent reconnaître le travail des enfants comme un facteur contribuant aux problèmes de la scolarisation et du maintien à l'école et contenir des mesures spécifiques pour y remédier;
- h) Appeler à l'harmonisation des dispositions concernant l'enseignement obligatoire et l'âge minimum d'admission à l'emploi si ce n'est pas déjà fait.

Réclamer des mesures pour améliorer l'accès et l'abordabilité

- a) Si des frais de scolarité sont encore prélevés au niveau de l'école primaire, fixer un objectif et proposer un calendrier pour leur suppression. Utiliser le guide de l'Initiative en faveur de la suppression des frais de scolarité pour dresser un projet de plan et le diffuser auprès des autorités gouvernementales, les membres du parlement, les organismes de recherche et la société civile. Mettre en lumière l'impact de ces mesures sur la scolarisation en primaire dans d'autres pays et les avantages pour le pays dans son ensemble.

Message clé

La suppression des frais de scolarité est la seule mesure efficace pour réduire le travail des enfants. Les pays qui ont aboli les frais de scolarité ont enregistré une hausse spectaculaire et sans précédent du taux de scolarisation.

- b) Soutenir les propositions visant à introduire un socle de protection sociale universelle afin de réduire la vulnérabilité des familles pauvres et de les encourager à envoyer leurs enfants à l'école.

Liste de contrôle: Promouvoir des idées en faveur du socle de protection sociale universelle

Inviter un orateur d'un syndicat partenaire dans un pays où ces programmes sont en cours afin d'expliquer comment ils fonctionnent et quelles ont été les retombées;

Diffuser les recherches existantes montrant qu'un socle de protection sociale universelle est abordable même pour les pays à faible revenu;

Écrire un article avec le syndicaliste et l'envoyer à la presse locale:

Inviter des responsables gouvernementaux à une réunion pour discuter de ce programme;

Organiser une conférence avec le BIT ou d'autres agences de l'ONU, le gouvernement ou les parlementaires locaux, les syndicats et les associations de parents pour discuter de la manière dont ces programmes pourraient être mis en œuvre; s'assurer que la presse est invitée ou lui envoyer un compte rendu après la réunion;

Organiser une marche ou une réunion publique pour faire pression.

Faire campagne pour une éducation pour tous gratuite, obligatoire et de qualité

- a) Réclamer un nombre suffisant d'enseignants et enseignantes bénéficiant d'une formation qualifiée, conformément à la Recommandation OIT/UNESCO de 1966;
- b) Fixer de nouveaux objectifs pour la formation ou le recyclage des enseignants ou pour l'adoption de mesures d'incitation pour retenir les enseignants et enseignantes et éviter qu'ils partent ailleurs;
- c) Plaider en faveur de l'établissement de nouveaux objectifs pour la formation des enseignants et enseignantes;
- d) Argumenter contre le recours à des enseignants sous contrats à court terme;
- e) Donner la priorité à l'éducation et au matériel pédagogique ainsi qu'aux programmes de formation des enseignants, promouvoir une éducation respectant la parité;
- f) Réclamer des améliorations du système actuel de données de l'éducation nationale de manière à disposer d'informations ventilées par région, par sexe et autres catégories, telles que la langue ou le statut de migrant, de manière à ce que l'âge ou les notes au moment où l'élève a quitté l'école puissent être identifiés avec davantage de précision.



Étude de cas

La Confédération nationale des travailleurs de l'éducation (CNTE) du Brésil fait campagne sur la qualité de l'éducation publique pour tous depuis la première Conférence mondiale sur l'éducation pour tous en 1990. Cette année là, l'enquête nationale auprès des ménages a révélé que 20% des adultes étaient illettrés, de même que 24% des jeunes entre 10 et 19 ans. Plus de 22% des enfants de 5 à 15 ans étaient des enfants travailleurs.

Au cours des vingt dernières années, l'illettrisme est tombé à 9,6% de la population adulte et 4,2% des enfants sont encore astreints au travail (soit 1,38 million d'enfants). On observe la plus forte prévalence du travail des enfants dans le nord-est, avec 11,7% des enfants au travail. Il est également clair que les inégalités raciales et autres motifs de discrimination influent sur l'existence du travail des enfants. La CNTE a créé le Secrétariat pour les politiques sociales, qui est en charge des questions relatives au travail des enfants.

La CNTE fait partie des diverses coalitions du gouvernement et de la société civile œuvrant en faveur de l'abolition du travail des enfants. Elle réalise également des enquêtes, parfois en collaboration avec le BIT, afin d'identifier l'existence du travail des enfants et de former les enseignants, à l'aide du propre matériel de formation du syndicat, sur la manière d'appréhender les questions de travail des enfants à l'école et dans la communauté.

La CNTE a également fait campagne en faveur de l'accès à un enseignement de qualité pour tous. En 2007, après des décennies de lutte, le gouvernement brésilien a créé un nouveau fond (FUNDEB) pour garantir un financement public dès la prime enfance jusqu'au premier cycle du secondaire. En 2009, une autre étape a été franchie avec l'amendement constitutionnel rendant l'éducation obligatoire de 4 à 17 ans avec un enseignement public gratuit. La part du PIB affectée à l'éducation est passée de 3,9% en 2001 à 5,1% en 2010.

La CNTE est actuellement engagée dans des discussions à propos du nouveau plan décennal d'éducation nationale. Parmi les objectifs figure la garantie d'un financement public approprié au système éducatif pour les enfants de 4 à 17 ans assorti de dispositions pour les enfants et les adultes qui n'ont pas eu accès à l'éducation à l'âge voulu. Le plan appelle également à la création d'un nombre suffisant de crèches pour satisfaire à la demande et de programmes visant à accroître le nombre d'écoles pour les 15-17 ans dans l'enseignement secondaire, qui couvre actuellement seulement 50% du groupe d'âge. Une autre revendication majeure est de parvenir à une équivalence entre les salaires moyens des enseignants et ceux d'autres professionnels car, à ce jour, un enseignant gagne environ 40% de moins que d'autres professions ayant un niveau de formation similaire.

Deux programmes spéciaux ont eu des effets positifs sur le travail des enfants. Il s'agit de la Bolsa Família qui garantit une allocation pour enfant aux familles à faible revenu ayant des enfants scolarisés jusqu'à 17 ans, et du Programme pour l'abolition du travail des enfants, qui couvre des régions à forte prévalence du travail des enfants et fournit une subvention aux familles ayant des enfants scolarisés.

Luçara Vieira, Confédération nationale des travailleurs du secteur de l'éducation.

4.4 La négociation collective en tant que moyen d'interdire le travail des enfants et de promouvoir l'éducation pour tous

Lorsque les syndicats s'organisent et négocient pour obtenir des conditions de travail décentes et des emplois décents, ces actions ont un impact sur le travail des enfants et les taux de scolarisation. Si les travailleurs sont rémunérés correctement, ils seront à même d'envoyer leurs enfants à l'école car ils ne dépendront plus du revenu supplémentaire pour la survie du foyer et ils pourront se permettre de payer les frais directs ou indirects de la scolarisation. Si les travailleurs jouissent d'une protection sociale, telle que des assurances maladie et accidents, ils n'auront pas besoin de sortir leurs enfants de l'école s'ils traversent des temps difficiles. Si les femmes bénéficient d'une égalité de traitement sur le lieu de travail, il sera plus facile aux femmes chef de famille de payer les frais de scolarisation de leurs enfants. En ce sens, lorsque les syndicats luttent pour le travail décent, ils luttent également pour permettre la création d'un environnement propice à l'éducation pour tous. Par conséquent, la négociation collective doit être vue comme l'une des principales stratégies syndicales pour s'attaquer au travail des enfants.

«L'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB) et ses syndicats affiliés luttent pour mettre fin à l'exploitation de cette main d'œuvre bon marché dans les industries de la construction, de la briqueterie, de l'extraction de pierres et de la sylviculture. Notre but est de contribuer à garantir une éducation décente pour les enfants et un travail décent pour les adultes. Lorsqu'un enfant est envoyé à l'école, la perte de revenu est compensée par l'augmentation de salaire garantie par les syndicats. Les syndicats qui réussissent à obtenir des hausses de rémunérations ont en retour un plus grand pouvoir de négociation grâce à l'augmentation de leurs membres.»

Ambet Yson, Secrétaire général de l'Internationale des Travailleurs du Bâtiment et du Bois (IBB)

Que doit contenir une convention collective?

Même si la législation nationale sur l'emploi stipule un âge minimum d'admission à l'emploi, certaines conventions collectives, en particulier dans des secteurs économiques, tels que l'agriculture où le travail des enfants est courant, réaffirment la loi en tant qu'engagement conjoint entre employeurs et travailleurs.

Emploi direct

Une clause stipulant que l'entreprise n'emploiera personne en dessous de l'âge minimum fixé dans la législation nationale, ou, si cet âge est inférieur à la norme du BIT, négocier un âge minimum plus élevé.



Quelques exemples de négociation collective dans l'agriculture en Afrique

Voici quelques exemples de conventions collectives dans des exploitations agricoles commerciales en Afrique:

Convention entre Kakira Sugar Works et le Syndicat national des travailleurs des plantations et de l'agriculture (NUPAW-U), clause 22 a): «Aucune personne de moins de 18 ans ne sera employée par la compagnie et les employés ne sont pas autorisés à amener leurs enfants n'ayant pas atteint cet âge sur le site pour y accomplir leurs tâches.»

Une convention entre la direction de Gumaro Tea Development Plantation et un syndicat éthiopien au moment de la signature d'une nouvelle convention collective en 2002 prévoit la collaboration des deux parties en vue de l'élimination du travail dangereux des enfants de l'entreprise et le travail des enfants en général, en envisageant ensemble des possibilités de solutions.

Accord entre la Ghanaian Oil Palm Development Company et le Syndicat général des travailleurs agricoles du Ghana (GAWU) passé lorsque la direction et le syndicat se sont engagés au sein d'une convention collective à collaborer pour éradiquer le travail des enfants dans les plantations et leurs environs.

Teneur de l'accord:

La direction s'engage à éradiquer le travail des enfants dans les plantations et leurs alentours et au sein du pays en général. La direction prendra les mesures nécessaires, en collaboration avec le Syndicat, pour garantir que le travail des enfants est absent de la plantation et de ses environs.»

Bitter Harvest

Evaluation rapide de l'Organisation centrale des syndicats du Kenya (COTU-K): Intégration des questions relatives au travail des enfants dans les conventions collectives 2010

COTU a commandé un rapport d'évaluation rapide en 2010 qui a révélé que le nombre de conventions collectives négociées et enregistrées par les syndicats avait augmenté et était passé de 275 en 2005 à 324 en 2009. Le nombre de travailleurs couverts par les conventions a également progressé de 59 445 à 83 907 personnes au cours de la même période.

Il y a eu trois conventions collectives contenant des clauses sur le travail des enfants négociées par le Kenya Plantation and Agricultural Workers Union (KPAWU). Ces conventions collectives ont été conclues entre le syndicat et la Tea Growers Association du Kenya (Kericho/Sotik Branch), la Kenchic Limited et Njoro Canning Factory. Alors que les deux dernières entreprises traitent la question dans une clause spécialement dédiée au travail des enfants, la convention KTGA/KPAWU la traite dans le cadre de la section consacrée à la politique de l'emploi. Dans tous les cas, les clauses empêchent les employeurs d'engager de la main d'œuvre de moins de 18 ans.

À la suite de cette enquête, il a été décidé que les futures activités du BIT/COTU-K en matière de travail des enfants sur les lieux de travail seraient principalement centrées sur :

Aider les employeurs et les travailleurs par le biais de leurs syndicats pour développer et mettre en œuvre des politiques concernant le travail des enfants sur le lieu de travail, et notamment pour intégrer les dispositions marquantes des politiques dans les conventions collectives;

Encourager et assurer le suivi avec les syndicats sur le besoin d'intégrer les questions relatives au travail des enfants dans leurs conventions;

Sensibiliser les travailleurs et les employeurs sur le statut général du travail des enfants dans le pays, sur ses éventuelles ramifications et sur le besoin de prendre des mesures plus concrètes et intégrées pour combattre le problème.

Il convient de noter qu'alors qu'un âge minimum de 18 ans est approprié dans les lieux de travail posant un risque de sécurité pour les jeunes travailleurs, en règle générale, les jeunes gens devraient être libres de chercher un emploi lorsqu'ils ont atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi. La question du chômage des jeunes est également un sujet de préoccupation du mouvement syndicaliste et il est important de créer des débouchés pour ceux qui ont atteint l'âge de travailler. Les syndicats peuvent jouer un important rôle de surveillance pour s'assurer que les jeunes travailleurs ne sont pas exposés à des conditions dangereuses.

Étude de cas: Convention collective des syndicats de l'éducation (FSASH et SPASH) avec le ministère de l'Éducation pour lutter en faveur de l'élimination du travail des enfants

Les articles 10.1 et 10.2 de la Convention collective entre les syndicats de l'éducation (FSASH et SPASH) et le ministère albanais de l'Éducation et des Sciences en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014 énoncent l'engagement des syndicats et de leurs homologues dans l'éradication du travail des enfants en Albanie, notamment par la mobilisation des enseignants, par leur formation et leur engagement dans la baisse des taux de décrochage scolaire et la prévention du travail des enfants.

L'article 10.3 du même accord stipule que le ministère de l'Éducation et des Sciences soutient les actions conjointes entre les administrations de l'école et des syndicats en faveur du maintien des élèves à l'école et de la prévention et de l'élimination du travail des enfants.

L'article 10.4 confirme que le ministère de l'Éducation et des Sciences et les directions régionales de l'éducation respectives, comme proposé par le FSASH et le SPASH, rémunéreront les heures supplémentaires des enseignants activement engagés dans des activités de prévention et d'élimination du travail des enfants, qui ont obtenu des résultats pour le maintien des élèves à l'école.



Sous-traitance et chaînes d'approvisionnement

Il est plus probable que le travail des enfants apparaisse dans la chaîne des sous-traitants de l'économie formelle ou dans des entreprises informelles. Des clauses sur l'âge minimum d'admission à l'emploi peuvent être incluses dans l'accord avec le contractant principal.

Le contractant principal accepte d'intégrer une clause dans les contrats avec les sous-traitants certifiant que le sous-traitant n'emploiera pas de main d'œuvre en dessous de l'âge minimum d'admission à l'emploi.

Construction d'écoles

Les syndicats peuvent également négocier avec les employeurs le subventionnement ou le financement d'une école primaire pour les enfants des travailleurs. Ceci est particulièrement judicieux dans les régions éloignées, telles que les mines et les communautés de plantations dans lesquelles les écoles publiques ne sont pas encore disponibles ou facilement accessibles.

Rémunération à la pièce et systèmes de salaires

Dans certains cas, comme dans la briqueterie ou d'autres petites industries artisanales telles que l'extraction de pierre ou le broyage de briques, les syndicats peuvent tenter de négocier des systèmes de rémunération basés sur des salaires journaliers ou mensuels plutôt que sur le système à la pièce. Ce dernier a tendance à encourager l'utilisation de main-d'œuvre familiale car même la petite contribution d'un enfant vient s'ajouter au revenu journalier.

Codes de conduites nationaux et mémorandum d'accord

Les syndicats, en association avec des organisations de la société civile ou avec des fédérations mondiales de syndicats, se sont engagés dans des accords de coopération nationaux axés sur le travail des enfants ou sur le travail forcé avec les associations d'employeurs. Ces accords comprennent l'établissement de mécanismes de suivi et sont souvent accompagnés de la mise en place de programmes de développement.

Étude de cas: Fabricants de briques en Inde

La Fédération panindienne des fabricants de briques et de carrelage (AIBTMF) et l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB) ont signé un protocole d'accord en 2008 prévoyant que:

Ils acceptent de travailler ensemble sur des campagnes conjointes de promotion de services de formation pour les enfants sur les sites de fours à briques et alentours à travers des programmes gouvernementaux.

Le travail des enfants et le travail forcé ne sera pas permis dans les fours à briques.

Il n'y aura pas de discrimination à l'emploi entre les travailleurs locaux et les migrants. Les travailleurs percevront les salaires minimaux tels que le stipule le gouvernement.

Ils conviennent de former un comité de coordination conjoint pour résoudre les sujets de préoccupation.

Les syndicats de la briqueterie ont mis en place des comités de travailleurs qui servent de premier point de contact entre le syndicat et les travailleurs au niveau de la base. Ces comités prennent normalement forme après des campagnes de sensibilisation aux droits et des réunions menées par les syndicats sur le lieu de travail. En plus de défendre les droits des travailleurs, ces comités sont aussi censés garantir qu'il n'y a pas de travail des enfants sur le lieu de travail et qu'il existe une procédure de recours rapide.»

Rajeev Sharma, IBB

Liste de contrôle: Existe-t-il un mécanisme de dialogue social fonctionnant bien entre les syndicats d'enseignants et d'employeurs?

Les syndicats d'enseignants jouissent de la liberté d'association et du droit de négociation collective;

Les traitements et les conditions de travail des enseignants sont déterminés par la voie de négociations entre les organisations d'enseignants et les employeurs;

Les niveaux de rémunération sont justes et reflètent la valeur des enseignants dans la société;

La rémunération des enseignants, les régimes de retraite, les conditions de travail et la sécurité du travail sont comparables à ceux des autres professions demandant un niveau de qualification similaire et doivent être suffisants pour recruter et engager des candidats de haut niveau dans la profession et les encourager à y demeurer;

Les syndicats d'enseignants jouent un rôle central dans le développement de futures stratégies pour le recrutement et la formation des enseignants ainsi que dans l'établissement de cycles et de programmes d'éducation en général.

Le dialogue social comprend la revue des progrès accomplis en direction des objectifs de l'EPT et des actions visant à réduire la prévalence du travail des enfants;

Les syndicats font partie intégrante d'une structure de coordination multisectorielle dirigée par le gouvernement et impliquant diverses agences gouvernementales (travail, éducation, sécurité sociale, femmes et familles, santé) ainsi qu'une large palette de partenaires sociaux, avec des partenariats avec des agences des Nations Unies et d'autres organisations internationales.



4.5 Promouvoir l'Éducation pour tous à l'école et dans la communauté

Les enseignants et leurs syndicats ont un rôle important à jouer dans la prévention du travail des enfants à travers l'éducation. En tant que professionnels, ils sont en contact direct avec les enfants, ce qui leur permet d'influer sur leur éducation et de guider leurs choix. Les syndicats d'enseignants peuvent par exemple :

- a) intégrer des questions relatives aux droits des enfants dans le programme de l'école et expliquer les dangers du travail des enfants. L'Internationale de l'Éducation a publié différentes ressources documentaires à l'usage des enseignants. L'IPEC-OIT a également publié du matériel de formation, utilisant les arts visuels, littéraire et scénique en tant que moyen d'accroître la compréhension par l'enfant des incidences du travail des enfants. Ce matériel porte labellisé SCREAM - Halte au travail des enfants, (IPEC, juin 2002).
- b) organiser des événements spéciaux ou des activités créatives avec des élèves afin de mettre en lumière les répercussions négatives du travail des enfants;
- c) mettre en place et soutenir les systèmes de surveillance de la scolarisation, des taux de présence et de décrochage afin d'identifier les enfants exposés et de manière à ce que, lorsque les enseignants remarquent que les enfants sont régulièrement absents, ils puissent contacter les parents ou les tuteurs. Ces systèmes de contrôle au sens le plus large devraient relier le contrôle au niveau de la communauté avec les institutions nationales et le système d'inspection scolaire;
- d) mettre en place des comités sur le travail des enfants dans l'école pour informer les parents, les employeurs locaux et les autorités locales sur la question;
- e) collaborer avec d'autres agences pour atteindre les enfants non scolarisés et les enfants travailleurs.

Étude de cas: Collaboration entre la Fédération panindienne des enseignants du primaire, les écoles et la communauté

La Fédération panindienne des enseignants du primaire (All India Primary Teachers' Federation, AIPTF) est activement engagée dans l'élimination du travail des enfants en Inde. Elle considère que la cause profonde du travail des enfants est le niveau élevé d'analphabétisme chez les adultes et la pauvreté extrême des familles qui envoient leurs enfants travailler afin de compléter le revenu du foyer.

La Fédération suit une approche combinée pour appréhender les problèmes de travail des enfants. Elle améliore les compétences pédagogiques, et persuade les parents ou les tuteurs et les responsables communautaires que le travail des enfants ne réduit pas la pauvreté mais la perpétue. Dans les états de Tamil Nadu, d'Odisha, et d'Uttar Pradesh, des sondages ont été réalisés afin de recenser les enfants non scolarisés. Parallèlement, des réunions étaient organisées avec des dirigeants

communautaires et des parents afin d'expliquer les conséquences négatives du travail des enfants.

À Tamil Nadu, en 2009, 93 fillettes déscolarisées ont été repérées en une fois et il a été possible d'en replacer 69 à l'école. À Odisha, 369 fillettes déscolarisées ont été repérées en une fois et 212 ont été admises à l'école. À Uttar Pradesh, l'étude a été conduite dans deux districts. En 2009, 1,222 enfants (547 garçons et 675 filles) ont été repérés et admis à l'école.

Selon l'AIPTF, c'est la pression de la communauté qui a rendu ces scolarisations possibles. Très peu des enfants admis ont abandonné l'école. Les enseignants ont été formés grâce à des techniques pédagogiques novatrices et la qualité globale de l'éducation a progressé.

4.6 Le rôle des syndicats dans la promotion des programmes de développement rural

L'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA) soutient les stratégies de développement rural visant à réduire la pauvreté, à améliorer les moyens de subsistance à la campagne et à intégrer les préoccupations relatives au travail des enfants dans les politiques agricoles. Au niveau national, de nombreux syndicats de travailleurs agricoles et de travailleurs des plantations collaborent également avec d'autres partenaires afin de soutenir des projets de développement rural intégrés et durables concernant le travail des enfants. Les syndicats et les ONG collaborent pour créer des foyers exempts de travail des enfants, comme dans les communautés de culture du cacao au Ghana et en Côte d'Ivoire.

Étude de cas: Les groupements d'entraide au Kirghizstan

Au Kirghizstan, un projet vise à éliminer le travail des enfants dans l'industrie du tabac dans deux districts. Il comprend des programmes de sensibilisation dans les villages, avec les enseignants et les travailleurs du secteur de la santé et les enfants eux-mêmes. Les agriculteurs pauvres étaient encouragés à former des groupes d'entraide de manière à recevoir des prêts à des taux intéressants. Ces prêts sont octroyés au groupe d'entraide et pas individuellement et la principale condition est que le groupe accepte de ne pas avoir recours au travail des enfants. De 2005 à 2009, on estime que près de 3 000 enfants (dont 47% de filles) ont été soustraits du travail dans les champs de tabac et inscrits à l'école. De nombreuses familles ont été à même d'améliorer leur situation économique et les groupes d'entraide mutuelle ont pu faire des économies pour réaliser de nouveaux investissements pour améliorer la productivité. (www.iuf.org/wdacl/2010)



Étude de cas: Enfants travailleurs domestiques et développement rural participatif en Tanzanie

Dans les zones rurales de Tanzanie, les jeunes filles des familles pauvres commencent le travail domestique dès l'âge de sept ans. Elles sont recrutées par leurs employeurs, des amis, des connaissances ou des agents. Le travail domestique des enfants se caractérise par une lourde charge de travail, de nombreuses heures de travail, des sévices physiques et souvent sexuels, une négligence générale, le harcèlement et l'exploitation.

Le Syndicat des travailleurs de la conservation, de l'hôtellerie, des services domestiques et connexes (CHODAWU), affilié à l'UITA, travaille au niveau de la communauté dans plusieurs provinces qui sont les principales zones de recrutement et réservoirs d'enfants travailleurs domestiques. Celles-ci comprennent notamment Singida, Iringa et Dar-es-Salaam, cette dernière constituant la plus importante région réservoir.

Approche participative: Le CHODAWU utilise une approche participative, impliquant les parents et les familles, les responsables de district, de circonscription et de village, les autorités religieuses, les enseignants et les ONG et les organisations à base communautaire. Ils ont tous pris part à une cartographie initiale afin de repérer les enfants travailleurs domestiques ou ceux qui pourraient risquer de le devenir. L'approche participative réunit les personnes à la base qui, si elles s'impliquent, s'approprient le problème et définissent un plan d'action.

Les activités comprenaient la formation de comités contre le travail des enfants, l'établissement de registres dans chaque village pour les enfants déscolarisés ou exposés au travail des enfants, la promulgation d'arrêtés pour protéger les enfants engagés dans le travail et l'identification d'alternatives pour les enfants soustraits à l'exploitation. Des visites dans les foyers et dans les écoles ont été entreprises. Les responsables de la circonscription et du village ont aidé à identifier les enfants déscolarisés en collaboration avec les enseignants, à l'aide des registres scolaires. Des actions de sensibilisation ont été menées à l'aide de chants, de pièces de théâtre, de danses locales et de poèmes.

Les comités sur le travail des enfants étaient chargés de dresser un plan d'action attribuant des rôles et des tâches aux différents groupes du village. Les comités respectaient la parité dans leur composition et la distribution des rôles.

De 2004 à 2006, le CHODAWU a pu sortir du travail domestique ou empêcher d'y entrer plus de 8 500 enfants. Un soutien direct pour les uniformes, l'écolage et autres frais scolaires était fourni aux familles les plus pauvres, ainsi qu'aux orphelins et aux enfants handicapés.

Des alternatives, notamment un enseignement secondaire selon le cas, ou une formation professionnelle, ont été proposées aux enfants sauvés du travail

domestique qui ne pouvaient pas revenir à l'école primaire ou dans le système d'instruction de base complémentaire (COBET) créé par le gouvernement afin de fournir une éducation de transition.

L'un des résultats significatifs du programme a été l'établissement d'un conseil tripartite sur le salaire minimum pour les travailleurs domestiques. Un représentant du CHODAWU est membre de ce conseil.

A los niños, cuya incorporación en el trabajo doméstico se evitó, o que se retiró de ese tipo de trabajo, y que no pudieron reintegrar la escuela primaria o el sistema de educación básica complementario (COBET), puesto en marcha por el Gobierno para suministrar educación de nivelación o transición, se les ofreció alternativas, entre ellas, educación secundaria, dado el caso, o una formación profesional.

Un resultado importante del programa fue el establecimiento de un consejo tripartito sobre el salario mínimo para los trabajadores domésticos. Un representante de la CHODAWU es miembro de este consejo.

Vicky Kinyoka, Coordinatrice régionale
du Réseau international des travailleurs domestiques-UITA, Afrique

CONCLUSIONS

Cette section a fourni quelques idées et exemples de l'action que les syndicats mènent pour promouvoir l'Éducation pour tous et éradiquer le travail des enfants. Elle s'est penchée sur différentes stratégies de campagne consacrées à l'influence des politiques nationales, des programmes et des budgets afin de faire de l'enseignement gratuit et obligatoire pour tous une réalité. Elle a présenté quelques études de cas montrant comment les syndicats ont travaillé en partenariat pour développer des politiques et des programmes d'éducation nationale. Cette section a également examiné le rôle de la négociation collective dans le dialogue social et la manière dont les syndicats peuvent collaborer avec les employeurs et les influencer afin d'interdire le travail des enfants, à la fois dans les situations d'emplois directs et indirects, à travers les sous-traitants et les chaînes d'approvisionnement. Elle a examiné le rôle potentiel des protocoles d'accord ou des codes de conduite à l'échelle de l'industrie, en particulier lorsqu'ils s'appuient sur des études détaillées de l'ampleur et de l'impact du travail des enfants. Elle s'est référée au rôle spécifique des syndicats d'enseignants pour promouvoir l'accès universel à l'éducation parmi les parents et dans les communautés comportant des enfants exposés. Enfin, elle a étudié le rôle plus large des syndicats dans le soutien aux programmes de développement intégrés, en particulier dans les zones rurales à forte prévalence de travail des enfants.

En fonction de leur propre organisation de base, de leurs priorités stratégiques et de la situation nationale, les syndicats identifient les objectifs et actions les mieux à même de soutenir leurs priorités et d'avoir le plus d'effets. Collaborer avec



d'autres organisations de la société civile, en particulier la Campagne mondiale pour l'éducation, apporte l'avantage supplémentaire de parler d'une seule voix au niveau national. Le travail à l'échelle internationale, par le biais d'actions de sensibilisation, de campagnes et de partenariats peut compléter et renforcer le travail accompli au niveau national.

Thèmes de discussion

Quelles sont les trois choses que votre syndicat pourrait faire pour sensibiliser sur les effets négatifs du travail des enfants?

Dans votre pays, quels devraient être, selon vous, les principaux objectifs de lutte d'un plan de syndicat pour promouvoir l'éducation pour tous?

Quels seraient vos arguments pour convaincre d'autres syndicats de donner la priorité à une campagne contre le travail des enfants et en faveur de l'éducation pour tous?

Qui, selon vous, seraient vos principaux alliés dans cette campagne? Dressez une liste pouvant comprendre les gouvernements ainsi que des organisations d'employeurs ou professionnelles.

Pourquoi pensez-vous qu'il soit important de tenir compte de la situation des fillettes dans toute stratégie de campagne?

Pensez-vous que votre campagne doit porter sur un secteur ou une zone géographique en particulier? Enumérez vos raisons.

Est-il nécessaire d'améliorer la législation nationale concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi ou de développer le système actuel d'éducation obligatoire? Faites la liste de ce qui doit être amélioré.

Le gouvernement a-t-il ratifié des accords internationaux importants reconnaissant le droit à l'éducation comme un droit de la personne humaine?

Y a-t-il besoin d'harmoniser la législation de manière à faire coïncider l'âge minimum d'admission à l'emploi avec la fin de l'instruction obligatoire?

Comment, selon vous, la négociation collective peut-elle soutenir le travail d'éradication du travail des enfants?

Quel devrait être le rôle des inspections du travail et quelle est la situation actuelle de votre pays en la matière?

Comment pensez-vous que les syndicats puissent développer des stratégies pour lutter contre le travail des enfants dans l'économie informelle?

En lisant l'étude de cas sur la Tanzanie, pensez-vous qu'un tel projet pourrait être mis en œuvre dans votre pays?

5. LUTTE SYNDICALE AU NIVEAU INTERNATIONAL

Pour mener à bien une campagne avec succès, vous aurez besoin de formuler très clairement ce que vous projetez d'accomplir. Vous devrez définir vos buts et vos objectifs et rester concentrés sur vos priorités. Ne fixez pas des buts trop élevés –mieux vaut des priorités réalistes. Veillez aussi à ce que vos messages soient clairs et aisément compréhensibles si vous voulez obtenir le soutien du grand public. ~~Le~~ pense que toute bonne campagne est également transparente. La plupart des campagnes consistent à faire pression sur le gouvernement ou la communauté pour qu'ils consacrent davantage de ressources à des objectifs d'éducation. Le mieux est de préciser que vous demandez au gouvernement de faire des choix et d'expliquer quels choix.»

Les syndicats disposent d'une grande variété de possibilités pour s'engager activement au niveau mondial au sujet du travail des enfants et pour l'éducation pour tous, que ce soit en partant du niveau local ou via leurs centres nationaux et leurs affiliations internationales. Des actions entreprises à l'échelon mondial ont un impact puissant et sont un instrument de pression sur la communauté internationale pour qu'elle renforce ses engagements et ses programmes politiques. Dans le même temps, les campagnes internationales peuvent promouvoir des efforts nationaux.

La section qui suit fournit un récapitulatif des principales agences de l'ONU qui travaillent sur les questions de travail des enfants, et analyse le rôle des mécanismes de contrôle de l'OIT. Elle passe en revue les initiatives pour réaliser un approvisionnement mondial responsable et renforcer le rôle des accords-cadres internationaux. Elle examine également les importants progrès qui ont été réalisés dans le Groupe de la Banque mondiale pour faire respecter les droits fondamentaux du travail, y compris ceux qui concernent le travail des enfants.

5.1 Quelles sont les agences clés de l'ONU?

L'OIT est la principale agence active sur les questions de travail des enfants; elle coordonne une partie de son travail à ce sujet et sur le sujet de l'éducation avec l'UNESCO, l'UNICEF, le PNUD et la Banque mondiale. Le programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) a été créé en 1992 dans le but général d'abolir progressivement le travail des enfants; il s'agissait d'y parvenir en renforçant la capacité des pays à s'attaquer à ce problème et en promouvant un mouvement mondial pour combattre le travail des enfants. Actuellement, l'IPEC a des



antennes dans plus de 90 pays et constitue le plus vaste programme de ce genre dans le monde. Le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) de l'OIT soutient également les initiatives des syndicats dans le domaine du travail des enfants.

L'UNESCO est la principale agence pour la campagne «Éducation pour tous». Elle a pour mandat de se coordonner avec le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et la Banque mondiale. L'UNESCO concentre ses activités sur cinq domaines clés: dialogue politique, suivi des progrès, plaidoyer, mobilisation des fonds et renforcement des capacités. Pour poursuivre sans relâche son engagement politique en faveur de l'EPT et accélérer la progression vers les objectifs 2015, l'UNESCO a établi plusieurs mécanismes de coordination gérés par son Équipe des partenariats mondiaux pour l'EPT.

Le **PNUD** assume le principal rôle de coordination dans la mise en œuvre des OMD et le suivi des progrès; il coordonne activement l'initiative des Nations Unies «Unis dans l'action».

L'**UNICEF** a pour mandat de promouvoir les droits de l'enfant. Il travaille pour assurer que chaque enfant – quels que soient son sexe, son ethnie ou son milieu social, et quelles que soient les circonstances – ait accès à une éducation de qualité. Il insiste particulièrement sur l'égalité des sexes et cherche à abolir les disparités de toutes natures. Ses programmes et initiatives sont ciblés sur les enfants les plus défavorisés du monde: les exclus, les vulnérables et les oubliés. L'UNICEF est un membre clé de l'Initiative des NU pour l'éducation des filles (UNGEI) et soutient la campagne pour des «Ecoles amies des enfants».

5.2. Utilisation des mécanismes de compte-rendu et de contrôle de l'OIT

L'abolition du travail des enfants est un aspect de l'agenda plus vaste des syndicats pour obtenir des conditions de travail décentes pour tous et le respect des droits fondamentaux au travail. Les droits à la liberté d'association, à la négociation collective, à la non-discrimination, à l'abolition du travail forcé et du travail des enfants se renforcent mutuellement.

Ratification des Conventions 138 et 182 de l'OIT

La Convention 182 sur les pires formes de travail des enfants a été presque universellement ratifiée. Il reste toutefois encore 14 pays qui ont ratifié la Convention 182, mais non la Convention 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi. Il s'agit de pays qui comportent une forte proportion des enfants de la planète. Dans ces cas, les syndicats devraient continuer de plaider pour cette ratification dans le cadre de leurs stratégies de campagnes.

Inde: Campagne pour la ratification des Conventions fondamentales de l'OIT sur le travail des enfants et sur la liberté d'association et la négociation collective

ACTRAV a collaboré étroitement avec neuf centrales syndicales indiennes au développement d'un programme d'action pour la ratification et la mise en œuvre des normes du travail de l'OIT. Dans le cadre de ce vaste programme, la centrale syndicale nationale Hind Mazdoor Sabha (HMS) coordonne actuellement un projet en vue d'intensifier l'activité du syndicat en appelant à la ratification des conventions fondamentales de l'OIT relatives au travail des enfants et à la liberté syndicale et la négociation collective. HMS a mis sur pied un groupe chargé de développer et de mettre en œuvre la stratégie de campagne, qui inclut des cours de formation destinés aux travailleurs, des réunions aux plans national et des États, incluant des réunions tripartites, et la publication et la diffusion des matériels pertinents. Enfin, le projet comprend l'organisation d'une campagne parmi les travailleurs domestiques du Tamil Nadu et du Karnataka, pour lutter contre le travail domestique des enfants.

Rapports sur l'application des Conventions

Les gouvernements doivent régulièrement soumettre à l'OIT, conformément à la liste établie par le Conseil d'administration, des rapports sur chaque convention qu'ils ont ratifiée, décrivant:

- Les dispositions prises pour réaliser les buts de cette convention;
- Comment surmonter tout obstacle entravant son entière application;
- Comment elle est appliquée en pratique.

Les syndicats ont le droit de recevoir des copies de ces rapports et d'émettre des commentaires à leur sujet.

Lorsque l'application des Conventions est cause de préoccupations, les rapports sont examinés par la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations. La Commission peut émettre des observations dans les cas où les pays ne se conforment pas à la convention ratifiée. Le rapport de la Commission d'experts est également soumis à la Conférence de l'OIT, où la Commission tripartite de l'application des conventions et recommandations examine les cas les plus graves.

En outre, des études d'ensemble sont effectuées sur des sujets spécifiques convenus au Conseil d'administration, pour analyser la situation d'application d'une convention dans tous les pays membres, qu'ils aient ou non ratifié la convention.



Pour en savoir plus sur les normes de l'OIT et sur la Déclaration:

Voir la base de données NORMLEX des normes internationales du travail, une base de données trilingue contenant les Conventions et Recommandations de l'OIT, des informations sur les ratifications, des commentaires de la Commission d'experts et du Comité de la liberté syndicale, des réclamations, des plaintes, des interprétations, des études d'ensemble et de nombreux documents sur le sujet.

<http://www.ilo.org/ilolex/english/>

Si vous souhaitez soulever un problème de non-conformité à une convention ratifiée 138 ou 182, vous pouvez en discuter avec le BIT et avec toute organisation nationale ou internationale à laquelle vous êtes affilié.

Étude de cas : l'Ouzbékistan et le travail forcé des enfants dans l'industrie du coton

Pendant les dix dernières années, la question du travail forcé des enfants organisé par l'état dans l'industrie du coton en Ouzbékistan a été une préoccupation majeure du Conseil de la Confédération de syndicats de l'Ouzbékistan, du mouvement syndical international et des organisations de défense des droits humains. Sous la pression internationale, l'Ouzbékistan a ratifié en 2008 la Convention 182 de l'OIT sur l'abolition des pires formes de travail des enfants, puis, en 2009, la Convention 138 sur l'âge minimum. Il a également établi une liste nationale des pires formes de travail d'enfants, qui prévoyait pour les jeunes de moins de 18 ans une interdiction de travailler dans la récolte ou l'arrosage du coton. En 2008, le gouvernement a également créé un plan d'action nationale sur le travail des enfants.

Il subsiste cependant une grande disparité entre les engagements juridiques et la pratique sur le terrain.

Depuis 2008, la CSI attire l'attention de la Commission d'experts de l'OIT pour l'application des conventions et recommandations, sur le problème du travail forcé des enfants en Ouzbékistan. Ce problème a également été examiné depuis 2010 par la Commission de l'application des normes de la Conférence de l'OIT.

Déclaration des principes et droits fondamentaux au travail

La Déclaration de l'OIT sur les Principes et droits fondamentaux au travail (1998) reconnaît que tous les Etats, en vertu de leur qualité de membre de l'OIT, ont l'obligation de respecter les droits faisant l'objet des conventions fondamentales – même s'ils n'ont pas eux-mêmes ratifié une convention en particulier. Le paragraphe 1(c) de cette Déclaration appelle à «l'abolition effective du travail des enfants». Dans le cadre des procédures de suivi, les gouvernements qui n'ont pas ratifié une ou plusieurs conventions fondamentales doivent soumettre un rapport sur la situation dans leur pays et réexaminer les obstacles à la ratification. Les organisations d'employeurs et de travailleurs sont invitées à apporter leurs commentaires, et les

gouvernements sont requis, conformément à la pratique prévue à l'article 23 de la Constitution de l'OIT, de recenser les organisations auxquelles ils ont envoyé des copies de leur rapport annuel. Si, pour une quelconque raison, les organisations d'employeurs et de travailleurs n'ont pas été consultées, elles peuvent soumettre leurs propres commentaires directement au Bureau international du Travail.

5.3 Accords-cadres internationaux

Des clauses sur l'âge minimum d'admission à l'emploi peuvent également être intégrées dans des accords-cadres internationaux contraignants signés entre des fédérations syndicales internationales et des sociétés multinationales. Ces accords comprennent des mécanismes de surveillance de la conformité. L'OIT estime qu'il existe 65 000 multinationales, employant 90 millions de personnes, soit une personne sur 20 de la main-d'œuvre mondiale. Elles sont également indirectement responsables de millions d'emplois par un approvisionnement mondial aux endroits où des enfants sont susceptibles de travailler.

Le Groupement Global Unions tient un registre de tous les accords-cadres internationaux qui existent (www.global-unions.org/framework-agreements.html), de sorte qu'il est possible de voir si une société opérant dans un pays a signé ou non. La Marche mondiale contre le travail des enfants publie également une étude annuelle réalisée par Maplecroft, une société d'évaluation de risques financiers qui classe le niveau de risque de l'utilisation de main-d'œuvre enfantine dans les chaînes d'approvisionnement des multinationales dans différents pays.

Voici certains exemples de clauses concernant l'abolition du travail des enfants dans des accords-cadres internationaux:

Marque Chiquita

En juin 2001, la marque de bananes Chiquita a renouvelé son accord entre l'UITA et le Comité latino-américain de coordination des syndicats du secteur bananier (COLSIBA). Chiquita a réaffirmé son engagement pour les conventions fondamentales de l'OIT, y compris les Conventions 138 et 182. Chiquita a également déclaré qu'elle exigerait de ses fournisseurs, de ses planteurs sous-traitants et de ses partenaires en coentreprise qu'ils lui fournissent des preuves raisonnables qu'ils respectent la législation nationale et les normes de travail minimales.

Telefónica S.A.

Le Code de conduite signé en 2011 entre UNI et Telefónica affirme leur soutien aux droits fondamentaux de la personne humaine. Il déclare:

Il n'est pas recouru au travail des enfants. Seuls sont employés des travailleurs ayant plus de 15 ans ou ayant dépassé l'âge auquel cesse la scolarité obligatoire, si cet âge est plus élevé (Convention 138 de l'OIT).



Les enfants de moins de 18 ans n'exécuteront pas de travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils sont exercés, sont susceptibles de nuire à leur santé, à leur sécurité ou à leur moralité. (Convention 182 de l'OIT).

5.4. Critères de performance de la Banque mondiale et travail des enfants

Sous l'effet d'une pression soutenue du mouvement syndical international, la Société financière internationale, qui est le fonds de prêts au secteur privé de la Banque mondiale, a accepté en 2002 de reconnaître les normes fondamentales du travail telles qu'elles figurent dans la Déclaration de 1998 de l'OIT, et de veiller à ce que ses projets de développement soient conformes à ces normes. La SFI a défini une norme d'exécution des contrats, ou critère de performance (Performance Standard 2, PS2), qui exige des entreprises bénéficiaires qu'elles respectent les droits fondamentaux du travail.

Le département des marchés et achats de la Banque mondiale et toutes les banques multilatérales de développement exigent aujourd'hui, dans les conditions harmonisées pour les contrats de projets de construction qu'elles ont adoptées en 2010, que les normes fondamentales du travail soient respectées. Malgré la recommandation du Groupe d'évaluation indépendante de la Banque mondiale, recommandation pleinement soutenue par les syndicats et d'autres organisations de la société civile, il n'y a toujours pas de politique cohérente dans toutes les divisions de la Banque mondiale.

Les normes d'exécution de contrats de la SFI ont du potentiel pour devenir un instrument utile pour faire valoir les droits des travailleurs, y compris l'abolition du travail des enfants. On trouvera davantage d'informations sur cette procédure dans la publication «Les normes du travail dans les prêts octroyés par le Groupe de la Banque mondiale: enseignements tirés et perspectives d'avenir»

CSI novembre 2011

Etude de cas sur le travail des enfants dans les entreprises de télécommunication en Afrique

La SFI soutient des projets auprès de Millicom, une entreprise mondiale de télécommunications ayant son siège au Luxembourg. En mai 2009, la SFI a publié des informations au sujet d'un investissement projeté en RDC, le projet Tigo. Le syndical de l'entreprise Tigo, affilié à la Fédération nationale des travailleurs de la communication (FNTC), a alerté la fédération syndicale internationale UNI (Union Network International), et une plainte a été soumise à la CES en août 2009, avant que les fonds n'aient été versés. La plainte faisait référence à trois domaines non conformes: le travail des enfants, la liberté d'association et la négociation collective.

Tigo sous-traite la vente de cartes téléphoniques, et des enfants sont souvent employés pour vendre ces cartes. Les syndicats se sont également plaints de la position antisyndicale du management. Alors que l'enquête traînait en longueur et que le syndicat n'était pas tenu bien informé de la procédure, le principal résultat de cette plainte a été un accord sur un plan d'action entre la SFI et l'entreprise. Bien que sa mise en œuvre reste difficile, il constitue un précédent important.

L'ombudsman de la Banque mondiale

Le critère de performance 2 (PS2): main-d'œuvre et conditions de travail, fait particulièrement référence aux huit normes fondamentales du travail, y compris celle de la Convention 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, et les a rendues obligatoires pour tous les clients. L'ombudsman (médiateur et conseiller) de la SFI en ce qui concerne le respect de cette norme est disponible pour accueillir les plaintes en cas de non-conformité.

CONCLUSIONS

Au niveau international, les syndicats utilisent différentes stratégies corrélées pour s'attaquer au travail des enfants et promouvoir l'éducation pour tous. Ils jouent un rôle vital pour maintenir ces questions à un niveau de priorité élevé dans l'agenda international et pour assurer que personne ne revienne sur ses engagements sous l'effet de la crise financière mondiale. La clé du succès est une lutte soutenue et coordonnée aux niveaux national et international, combinée à des mobilisations nationales où des syndicats travaillent en coopération avec d'autres organisations de la société civile.

Thèmes de discussion

À votre avis, comment votre syndicat pourrait-il travailler avec des partenaires internationaux pour abolir le travail des enfants et promouvoir l'éducation pour tous?

Existe-t-il des conventions internationales clés ayant un impact sur le travail des enfants que votre gouvernement n'a pas encore ratifiées? Si oui, que faudrait-il faire pour parvenir à une ratification? Pensez aussi à prendre en considération la Convention 189 de l'OIT sur les travailleurs domestiques.

En lisant les études de cas de cette section, vous vient-il à l'esprit des situations dans votre pays auxquelles une campagne internationale pourrait être bénéfique?



6. COALITIONS ET PARTENARIATS MONDIAUX

Il existe plusieurs coalitions intergouvernementales et internationales conçues pour coordonner le financement de l'Éducation pour tous, pour servir de forums et sensibiliser, agir et échanger des bonnes pratiques. Il est important que les syndicats actifs dans la campagne pour l'éducation soient au courant des principaux engagements de la communauté internationale concernant le financement de l'éducation et participent, dans la mesure du possible, aux coalitions existante au niveau national. L'Internationale de l'Éducation est un membre fondateur de la principale coalition de la société civile, la Campagne mondiale pour l'éducation.

En outre, de nombreux syndicats ont conclu des partenariats avec des syndicats et des organisations de la société civile dans le Sud de manière à promouvoir les initiatives sur le travail des enfants et l'Éducation pour tous. Certains exemples sont présentés ici en tant que modèles à reproduire dans d'autres situations.

6.1. Le Partenariat mondial pour l'éducation (anciennement l'Initiative pour l'accélération de l'éducation d'EPT)

Depuis 2002, l'Initiative pour l'accélération de l'éducation d'EPT a été créée en tant que mécanisme mondial de financement pour les pays en développement et les donateurs afin de coordonner les travaux en de parvenir à une éducation primaire universelle. L'Initiative pour l'accélération de l'éducation d'EPT devait faire office d'interface mondiale entre les donateurs et les pays en développement. Les pays devaient élaborer un plan global pour le secteur de l'éducation qui était ensuite soumis à l'appréciation de la société civile et des donateurs.

L'Initiative a été renommée «Partenariat mondial pour l'éducation» en septembre 2011 à la suite d'une restructuration et en reconnaissance de son rôle étendu. Le Partenariat compte actuellement 46 pays en développement et 30 organisations donatrices aux niveaux bilatéral, régional et international, des banques de développement, des organisations de la société civile et des organisations d'enseignants. L'Internationale de l'Éducation fait partie du Conseil d'administration.

Depuis 2003, le Partenariat déclare avoir aidé à mettre 19 millions d'enfants à l'école, financé la construction de plus de 30 000 salles de classes et formé plus de 337 000 enseignants. Il estime qu'il existe encore 67 millions d'enfants non scolarisés en primaire et 71 millions dans le premier cycle du secondaire.

Feuille de route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016

En mai 2010, une réunion organisée par le Ministère des Affaires sociales et de l'emploi des Pays-Bas, en coopération avec le BIT, a organisé la Conférence mondiale sur le travail des enfants à La Haye. Le document final connu sous le nom de Feuille de route vise à accroître les efforts internationaux de façon substantielle en vue d'éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici 2016 et d'orienter les politiques et programmes nationaux et internationaux en la matière. 80 pays ont participé à cette Conférence qui compte parmi les conférences de haut niveau les plus importantes des dix dernières années. La Feuille de route lançait un appel aux partenaires sociaux pour accélérer l'action contre le travail des enfants en plaidant activement en faveur de politiques effectives de formation et d'éducation et d'un meilleur accès à l'enseignement gratuit, obligatoire et de qualité jusqu'à l'âge minimum d'admission à l'emploi.

6.2. Le Groupe de travail mondial sur le travail des enfants et l'éducation pour tous

En reconnaissance du lien existant entre le travail des enfants et l'exclusion de l'éducation, le Groupe de travail mondial sur le travail des enfants et l'éducation pour tous (GTF) a été mis en place à Beijing en novembre 2005 en tant que partenaire inter-agences approuvé et lancé pendant la réunion du Groupe de haut niveau sur l'Éducation pour tous. Les principaux membres en sont l'OIT, l'UNESCO, l'UNICEF, le PNUD, la Banque mondiale, l'Internationale de l'éducation et la Marche mondiale contre le travail des enfants. Les gouvernements de Norvège et du Brésil ont également rejoint le Groupe de travail.

L'objectif global du Groupe est de contribuer à la réalisation des objectifs d'Éducation pour tous par l'élimination du travail des enfants. Il consiste en un partenariat pour aider les pays en développement à cet effet. Sa principale stratégie est de mobiliser la volonté politique et donner de l'élan à l'intégration de la question du travail des enfants dans les programmes et politiques nationaux et internationaux contribuant aux objectifs du Groupe. Son travail comprend notamment:

- un renforcement de la base de connaissances sur les liens entre le travail des enfants et l'éducation;
- la sensibilisation et la mobilisation sociale;
- un soutien au programme;
- la promotion de la cohérence politique;
- le développement des partenariats.



En raison du grand nombre de facteurs à l'origine du travail des enfants, le Groupe de travail estime qu'il est important de concevoir des stratégies et des programmes en adoptant une approche multisectorielle et par le biais des agences gouvernementales en tenant compte à la fois du besoin de lutter contre la pauvreté, de fournir une éducation accessible, de surmonter les problèmes de discrimination et de procurer un travail décent aux jeunes.

6.3. La Campagne mondiale pour l'éducation (CME)

La Campagne mondiale pour l'éducation est le principal mouvement international de la société civile sur l'Éducation pour tous. Elle est formée de coalitions nationales de l'éducation de plus de 100 pays, y compris des groupes de défense des droits des enfants, des associations caritatives internationales et des syndicats d'enseignants. Elle tente de demander des comptes aux gouvernements quant à l'octroi à chacun du droit à une éducation publique gratuite et de qualité et aux objectifs de l'EPT en général. Elle a été créée en octobre 1999 dans le but de garantir que le Forum mondial sur l'éducation de Dakar, en 2000, aboutisse à des engagements à terme des gouvernements concernant la mise en œuvre des objectifs de l'Éducation pour tous. L'Internationale de l'Éducation est membre du Conseil exécutif.

Les revendications de la CME:

Une éducation publique de base gratuite, obligatoire et de qualité pour tous les enfants pendant au moins huit ans;

Amélioration de l'octroi d'une éducation et de soins de qualité à la petite enfance;

Eradication de l'analphabétisme des adultes et une deuxième chance d'apprendre pour les jeunes et les adultes qui n'ont pas suivi de scolarité formelle;

Fin du travail des enfants, participation démocratique de la société civile et rapports à cette dernière, y compris des enseignants et de leurs syndicats, dans les prises de décisions à tous les niveaux;

Réforme des politiques du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale pour s'assurer qu'ils soutiennent et non qu'ils sapent les efforts en faveur d'une éducation publique de base gratuite et obligatoire;

Des rémunérations justes et régulières pour les enseignants, des salles de classe correctement équipées et des manuels de qualité en nombre suffisant;

Fourniture de services inclusifs et non discriminatoires à tous;

Mobilisation des volontés politiques et de nouvelles ressources pour soutenir les plans nationaux d'éducation afin d'atteindre les objectifs de l'EPT, et notamment l'affectation d'au moins 6% du PIB aux dépenses publiques et l'augmentation de l'aide et remise de dette pour les pays les plus pauvres.

Les priorités de la Campagne mondiale pour l'éducation

Lors de sa 4^e Assemblée générale en février 2011, la CME a convenu de poursuivre sa campagne prioritaire en faveur de l'amélioration du financement de l'éducation, en mettant particulièrement l'accent sur les sources de financement domestique, à travers des systèmes d'imposition améliorés et progressistes, des campagnes contre l'évasion des taxes professionnelles et la fuite de capitaux et en luttant pour un processus de décision transparent au sein des ministères des finances et pour une utilisation efficace des fonds afin qu'ils parviennent à leurs destinataires. La CME a également convenu de lutter contre les politiques macro-économiques imposées par le FMI qui limitent les possibilités des Etats de remplir leurs obligations en matière d'éducation primaire universelle.

La CME a également décidé de faire campagne pour établir des objectifs minimums dans les budgets de l'Etat en faveur de l'éducation de la petite enfance et pour assurer une éducation pré-primaire de qualité, en mettant notamment l'accent sur les plus désavantagés. Il a également été convenu que les coalitions nationales relevant de la CME centrent leurs campagnes sur l'éducation en tant que droit de la personne humaine et demandent des comptes aux gouvernements quant à leurs engagements constitutionnels.

La CME a également pris fermement position sur la question des pénuries d'enseignants et des conditions de service des enseignants. L'Assemblée générale a noté que la sévère pénurie en éducateurs qualifiés, associée à des niveaux élevés de départs représente l'un des principaux obstacles sur la voie de l'Education pour tous.

Elle a déclaré que, selon les derniers chiffres de l'IUS (l'Institut de statistique de l'UNESCO), 9,1 millions d'enseignants doivent être recrutés si l'on veut parvenir à l'UPE d'ici 2015 et a exprimé ses sérieuses inquiétudes quant au recrutement d'enseignants non qualifiés, bénévoles, sous contrat à court terme ou para-enseignants et à ses incidences néfastes sur la qualité de l'enseignement.

Elle a exhorté les gouvernements et les autorités éducatives publiques et privées à collaborer avec les organisations d'enseignants à travers le processus de dialogue social.



Étude de cas: L'engagement de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE) au sein de la Campagne mondiale pour l'éducation

La FCE était activement représentée aux réunions de Dakar en 2000 où les objectifs de l'Éducation pour tous et les Objectifs du Millénaire pour le Développement ont été adoptés par les dirigeants mondiaux. La FCE a créé une lettre d'information «Global Teacher» diffusée à toutes les écoles financées par des fonds publics à travers le Canada afin de mobiliser les enseignants sur les questions relatives à l'Éducation pour tous et sur les possibilités d'action incluant des plans de cours en classe et de la documentation justifiant des obstacles à l'éducation et illustrant le travail des enfants et les enfants soldats.

La FCE est un membre fondateur de l'Alliance canadienne de la Campagne mondiale pour l'éducation (ACCME). Celle-ci milite dans la recherche, la politique, les cycles d'études, organise un forum annuel de l'enseignement sur des questions d'actualité et lutte en faveur du droit à l'éducation.

Une contribution visible de la FCE depuis 2004 est la création d'un «Petit-déjeuner avec des parlementaires canadiens» qui se tient annuellement pour célébrer la Semaine d'action dans le monde. Des dirigeants enseignants de la FCE à travers le Canada rejoignent leurs parlementaires sur la colline du Parlement pour un programme de sensibilisation interactif.

Des écrans audiovisuels, des sets de table et du matériel à distribuer renforçaient le rôle et la bonne place des enseignants en tant qu'élément central dans l'apprentissage efficace des enfants et en vue d'un développement national et international raisonné. Ce matériel allait d'une simple fiche sur la performance du gouvernement canadien sur les questions relatives à l'élimination de la pauvreté chez les enfants à des vidéos illustrant des actions étudiants-enseignants à travers le pays à propos de cette semaine d'action.

La FCE a appris à travailler avec divers partenaires sur des sujets communs et à influencer la politique et la pratique avec équité et respect pour les enseignants et les droits des enfants. Un syndicat d'enseignants peut garantir que l'éducation formelle, des enseignants qualifiés et un accès équitable à une éducation publique de qualité soient incorporés dans différentes approches.

La Campagne mondiale pour l'éducation n'est pas une campagne isolée. Il s'agit d'un mouvement qui touche chaque enfant, jeune ou parent, professeur et apprenant tout au long de la vie. En tant qu'enseignants, nous travaillons sur le front dans de nombreux contextes. Les syndicats d'enseignants ont la possibilité d'étendre la solidarité et la portée du professionnalisme afin de garantir que l'appel lancé aux dirigeants mondiaux de «tenir leurs promesses» en matière d'éducation pour tous reflète ces deux aspects.

Barbara MacDonald Moore, Directrice des programmes internationaux,
Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants

6.4. Coalition mondiale pour protéger l'éducation contre les attaques (GCPEA)

Dans les pays en conflit et les Etats fragilisés, enseignants et élèves mettent de plus en plus leur vie en danger par le simple fait d'aller à l'école car les rebelles, les forces armées et les régimes répressifs considèrent les écoles, les universités, les étudiants et les enseignants comme des cibles légitimes. Un gros pourcentage des enfants non scolarisés se trouve dans les zones touchées par un conflit. Les institutions éducatives sont menacées par les attaques armées, les assassinats, les enlèvements, le recrutement forcé, les mises à sac, les destructions de biens et autres violences. Dans de tels contextes, il est clair que le droit à l'éducation est mis en péril tout comme le bien-être physique, cognitif et psychosocial des élèves et de leurs enseignants.

L'Internationale de l'Éducation a lancé une initiative en faveur de la sécurité à l'école et, en 2009, a adopté une Déclaration intitulée «Les écoles doivent être des sanctuaires sûrs»

En Colombie, 27 enseignants syndiqués ont été tués en 2010, laissant des familles endeuillées et des centaines d'étudiants sans professeur. En Afghanistan, 613 attaques d'écoles ont été enregistrées en 2009. Dans trois provinces de l'extrême sud de la Thaïlande, 63 élèves et 24 enseignants et travailleurs éducatifs ont été tués ou blessés en 2008 et 2009. En République Centrafricaine, l'ONU fait état de recrutement permanent d'élèves par des groupes armés et de cas de violences sexuelles sur des fillettes.

L'IE fait rapport tous les trois ans de la situation en matière de droits des enseignants au Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant (CEART). En 2009, le rapport de l'IE à l'UNESCO et à l'OIT soulignait la multiplication des attaques à l'encontre des enseignants et des universitaires. Ce rapport de l'IE a considéré que les professionnels de l'enseignement et les intellectuels étaient extrêmement vulnérables aux attaques.

La Coalition mondiale pour protéger l'éducation contre les attaques a été créée en février 2010. L'Internationale de l'Éducation est membre de son comité directeur, à côté de représentants de l'UNESCO, de l'UNICEF, de Human Rights Watch, Save the Children, le Conseil d'aide aux universitaires réfugiés (CARA) et Education Above All.

La Coalition mondiale pour protéger l'éducation contre les attaques a pour but d'améliorer les connaissances et à sensibiliser l'opinion sur les attaques perpétrées sur les acteurs clés des systèmes éducatifs. Elle vise également à entretenir le soutien du public pour l'éducation dans un environnement d'étude sûr, à renforcer les dispositions sur la protection des travailleurs de l'enseignement, à renforcer les



normes internationales, à améliorer les systèmes de suivi et de rapport existants et à mettre fin à l'impunité par des obligations de rendre des comptes.

Il est grand temps que la communauté internationale prenne des mesures pour mettre un terme à ce problème grandissant, » a déclaré l'ancienne Secrétaire générale adjointe de l'IE, An Eastman, qui représentait l'IE auprès de la GPEA. Ces attaques violent les droits les plus fondamentaux des étudiants et des enseignants – le droit à la vie et le droit à une éducation de qualité dans la sécurité. Ces deux droits fondamentaux sont bafoués non seulement par les violentes attaques militaires et politiques mais aussi par les menaces d'attaque et la crainte qu'elles diffusent autour d'elles. »

Le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2011 de l'UNESCO met en lumière les effets dévastateurs des conflits armés sur l'éducation et estime que 42% des enfants non scolarisés vivent dans des pays touchés par un conflit.

Le Rapport fixe un agenda pour protéger le droit à l'éducation pendant les conflits, renforçant les dispositions sur les enfants, les jeunes et les adultes, garantissant la fourniture de services éducatifs par l'entremise des secours humanitaires et des systèmes éducatifs de reconstruction dans les pays se relevant d'un conflit.

Il existe également de nombreuses attaques perpétrées sur des enseignants par des acteurs de l'Etat ciblant principalement mais pas uniquement le secteur supérieur de l'éducation. Les membres de l'IE rapportent que ces attaques ciblent souvent les enseignants syndicalisés promouvant la liberté académique, des programmes plus inclusifs et des langues d'enseignement plus variées, ou dénonçant la corruption dans le système éducatif.

6.5. Marche mondiale contre le travail des enfants

«La Marche mondiale contre le travail des enfants est un mouvement de la société civile visant à mobiliser les efforts internationaux pour protéger et promouvoir les droits de tous les enfants, notamment le droit de recevoir une enseignement gratuit et de bonne qualité, de ne pas faire l'objet d'exploitation économique et de ne pas être contraint d'exercer tout travail susceptible de nuire à leur santé physique, mentale, spirituelle, morale ou à leur développement social.» Fondé en 1998, ce mouvement a organisé une marche mondiale contre le travail des enfants qui a rencontré un franc succès et a culminé lors de la Conférence de juin du BIT, au cours de la première discussion sur ce qui allait devenir la Convention no 138. Les partenaires de la Marche mondiale forment maintenant un réseau de plus de 2000 organisations dans 140 pays œuvrant à l'éradication du travail des enfants, à la promotion de l'éducation pour tous et à la réduction de la pauvreté. Ils sont particulièrement actifs dans la dénonciation du recours au travail des enfants dans les chaînes mondiales d'approvisionnement. L'IE et la CSI sont membres du Conseil exécutif.

6.6. Partenariats entre les syndicats des pays industrialisés et ceux des pays en développement

Dans les pays industrialisés, de plus en plus de syndicats s'attaquent à la question du travail des enfants, que ce soit en soutenant les programmes des syndicats mondiaux et de la CSI ou en mettant en place leurs propres structures ou campagnes. Dans les pays en développement, les syndicats ont fait pression sur leurs gouvernements respectifs afin qu'ils affectent au moins 0,7% du PIB au développement de l'aide et qu'une aide plus importante soit consacrée à l'éducation publique primaire. Ils ont également mené des programmes de développement de l'éducation afin de diffuser des informations sur le travail des enfants et l'accès à l'éducation et de produire des dossiers de documentation pour les écoles.

Arrêtez le travail des enfants – l'école est le meilleur endroit pour travailler (www.StopChildLabour.eu)

«Arrêtez le travail des enfants» est une campagne internationale coordonnée par Hivos. En Europe, la campagne est menée en association avec un certain nombre d'ONG. Aux Pays-Bas, le Syndicat général de l'éducation (AOB) et la centrale syndicale néerlandaise, FNV, en sont membres. Alors que la campagne est officiellement basée en Europe, elle collabore avec les organisations locales des pays en développement pour sa mise en œuvre.

Au sein de l'UE, la campagne Stopchildlabour milite activement en faveur de la mobilisation politique, des engagements financiers, contre le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, pour sensibiliser les consommateurs et pour fournir des dossiers éducatifs et du matériel aux écoles. Ses organisations partenaires dans les pays en développement comptent des syndicats de l'éducation, de la construction et de l'agriculture ainsi que leurs centrales syndicales. Les syndicats du secteur de l'industrie jouent un rôle moteur dans les négociations relatives au travail décent pour les adultes et pour sortir les enfants du travail et les replacer à l'école. Les syndicats du secteur de l'éducation luttent pour réduire la déscolarisation, pour prévenir le travail des enfants et pour réintégrer des ex-enfants travailleurs à l'école ainsi que pour promouvoir une éducation de qualité.

Un échange sud-sud fait partie de l'approche: il est bien plus motivant de voir ce que votre collègue a réussi à faire dans son propre environnement de travail que d'aller à des conférences. Le travail profite également aux syndicats car il renforce leur légitimité et leur donne une longueur d'avance dans le dialogue social.»

Trudy Krperien, Secrétaire internationale de l'AOB
(Syndicat général de l'éducation néerlandais).



Partenariat Stopchildlabour au Maroc

Pour le Syndicat national des enseignants (SNE-FDT), maintenir les enfants à l'école est le meilleur moyen de s'attaquer au travail des enfants. Avec le soutien du Syndicat d'enseignants néerlandais AOb et de la campagne Stopchildlabour, le SNE a lancé un programme dans la ville de Fès en 2004 afin d'empêcher les enfants d'abandonner l'école. Ce programme couronné de succès est maintenant mis en œuvre dans cinq régions du Maroc, impliquant plus de 21 000 enfants à travers 30 écoles.

Le syndicat d'enseignants ne milite pas seulement avec les professeurs mais aussi avec les élèves, les parents, les autorités et les organisations de la société civile pour rendre les écoles plus attrayantes en améliorant leur environnement (rénovation, nouvel équipement, bibliothèques) et en organisant des activités culturelles et sportives. Le programme fournit également des cours de soutien et des lunettes de lecture sont distribuées aux enfants ayant des problèmes de vue.

«Toutes les écoles concernées ont enregistré une réduction sensible du taux d'abandon et l'image du syndicat d'enseignants a également été considérablement améliorée.»

Abdelaziz Mountassir, membre du Comité directeur du SNE-FDT.

Syndicat allemand de l'Éducation «Fair Childhood Foundation»

En avril 2011, le Syndicat Allemand de l'Éducation et des Sciences (GEW) a créé une fondation appelée «fair childhood» (www.fairchildhood.eu). Cette fondation travaille certes en Allemagne dans le domaine de la politique de l'enfance et de la sensibilisation du public, mais son but principal est de financer des projets dans les pays en développement qui conjuguent la lutte contre le travail des enfants à la promotion de l'accès à l'éducation publique. Des projets mettent l'accent sur le rôle important des syndicats locaux et les incluent dans les programmes.

«En tant que syndicat du secteur de l'éducation, le GEW se sent particulièrement responsable du destin des enfants qui ont été privés de leur droit d'apprendre. De nombreux membres du GEW soutiennent financièrement notre initiative. Ils collectent aussi de l'argent et soulèvent la question sur leurs lieux de travail (dans les écoles, les jardins d'enfants, etc.). Le GEW attire l'attention sur ce thème sur les lieux de travail en produisant des informations destinées à nos membres. Ces derniers peuvent ensuite les transmettre à leurs collègues au travail ainsi qu'aux élèves et aux étudiants. Le syndicat a proposé des experts pour des conférences et des réunions et organise lui-même des séminaires expliquant comment s'impliquer dans notre initiative et la soutenir.»

Constanze Beierlein & Manfred Brinkmann,
Département International du GEW

En octobre 2011, le GEW a mis sur pied un séminaire afin de réunir des syndicalistes issus de différents syndicats allemands, tels que le syndicat des travailleurs de la construction IG BAU et le syndicat des travailleurs de l'alimentation NGG afin d'échanger des idées et de s'informer sur les projets actuels de chaque syndicat.

«Zones exemptes de travail des enfants» en Inde:

La Fondation MV (MV Foundation) en Inde a été créée il y a 20 ans en 2002. La fondation a calculé qu'au cours des deux dernières décennies, elle a été en mesure de sortir du travail 1 million d'enfants et de les placer à l'école. La MV Foundation a appliqué une approche basée sur les régions géographiques impliquant l'éradication de toute forme de travail des enfants et la création de zones exemptes de travail des enfants (Child Labour Free Zones) où les enfants ne travaillent pas, mais bénéficient d'une éducation à plein temps. La fondation ne fait aucune distinction entre les différentes formes de travail des enfants parce que chaque enfant a droit à l'éducation. La MV Foundation considère que le plus grand défi à relever a été de changer les attitudes des parents, des employeurs, des enseignants, des syndicats, du gouvernement et des enfants eux-mêmes. Dans de nombreuses régions, on considère toujours qu'il est normal pour des enfants de travailler et de ne pas aller à l'école.

6.7. Pour une sélection responsable des fournisseurs dans les chaînes d'approvisionnement internationales

Les entreprises multinationales et d'autres organisations, telles que la FIFA, tiennent de plus en plus compte des normes internationales en matière de travail lors de la sélection de leurs fournisseurs dans leurs chaînes d'approvisionnement. Le non-respect persistant du droit du travail et des normes internationales a préoccupé de nombreuses entreprises et les a incitées à contrôler les conditions de travail dans les usines de leurs fournisseurs. Le travail des enfants ainsi que le travail forcé ou en situation de servitude sont des problèmes particulièrement sensibles.

Il existe plusieurs moyens, pour les syndicats, de faire pression sur les employeurs et les gouvernements, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, afin qu'ils trouvent une solution au problème du travail des enfants en adoptant une approche intégrée. Dans le pays d'origine, on a mis sur pied des programmes qui conjuguent la sensibilisation de la communauté, des améliorations apportées à l'accès des enfants à la scolarité et des mesures éducatives de transition associées à la surveillance du lieu de travail. Au niveau international, il est possible de recourir à plusieurs leviers simultanément en liant sensibilisation du grand public, dénonciation des conditions de travail, pression exercée par les consommateurs, et actions de lobbying politique sur les multinationales ou sur les associations de commerçants. Dans certains cas, ces pressions peuvent être aussi être soutenues par des parlementaires qui font part de leurs préoccupations croissantes au sujet d'accords commerciaux ou, s'il y a lieu, de régimes tarifaires préférentiels.



Étude de cas : Industrie du cacao au Ghana et en Côte d'Ivoire

Faisant suite à des campagnes internationales de dénonciation des conditions de travail dans les secteurs du cacao et du tabac, en particulier contre le recours au travail des enfants et au travail forcé, des associations de commerçants ont jeté les bases des efforts déployés en vue de l'amélioration des conditions de travail. Fondée en 2002, l'International Cocoa Initiative (ICI) (www.cocoainitiative.org) est un partenariat conclu entre des ONG, des syndicats et l'industrie du chocolat. L'ICI a pour but d'abolir le travail des enfants et de résoudre des problèmes comme l'insuffisance des dispositifs en matière d'éducation, l'adoption de normes éducatives et l'amélioration des méthodes de culture. La CSI et l'UITA sont membres du Conseil exécutif de l'ICI.

En 2010, selon les résultats d'une recherche commandée par l'Université de Tulane dans le cadre d'une bourse du gouvernement américain, on estime à 1,8 million le nombre des enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent dans des plantations de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana, et ce, aux dépens de leur bien-être physique, émotionnel et cognitif. Ce rapport a en outre établi que quelque 40% des enfants qui travaillent dans les champs de cacao de Côte d'Ivoire n'étaient pas inscrits à l'école, et que seuls 5% des enfants ivoiriens étaient payés pour leur travail. L'UNICEF estime à près de 35 000 le nombre d'enfants ivoiriens travaillant dans des fermes de cacao victimes de la traite des enfants.

À l'heure actuelle, ICI gère 21 projets au Ghana et en Côte d'Ivoire. Elle œuvre au niveau national afin de soutenir des politiques appropriées et efficaces ainsi que le renforcement des capacités des partenaires locaux et d'institutions concernées. ICI met en œuvre des projets communautaires afin de changer les attitudes et les pratiques. Elle appuie des mesures de protection sociale destinées aux victimes de cette exploitation. ICI a aussi aidé à former des fonctionnaires de police pour combattre le trafic d'enfants. Elle a sensibilisé les milieux judiciaires sur le thème du travail et de la traite des enfants en collaboration avec le Ministère du Travail, le Ministère de la Famille, ainsi que des femmes et des enfants de ces deux pays. ICI a déployé des efforts de lobbying afin d'inclure des objectifs de lutte contre la traite des enfants dans les plans d'action nationaux de Côte d'Ivoire et du Ghana. Les syndicats d'enseignants du Ghana et de Côte d'Ivoire se sont engagés au sein de la coalition afin de s'attaquer aux problèmes des formes dangereuses de travail des enfants et de la traite des enfants dans la chaîne d'approvisionnement du cacao.

«Les enfants qui travaillent dans les régions où l'on cultive le cacao sont confrontés aux réalités de la pauvreté rurale: rareté des terres, insécurité alimentaire, manque d'infrastructure éducative, absence d'eau potable, services de santé insuffisants. En tant que représentante de l'IE, j'ai encouragé les responsables de la Cocoa Initiative à fournir des possibilités d'éducation formelle comme moyen de sortir de ce cycle de pauvreté».

Irene Duncan Adanusa, de la Ghana National Association of Teachers (GNAT)
et membre du Directoire de la Cocoa Initiative

Etude de cas: Récolte des noisettes en Turquie

Suite à un documentaire de la télévision des Pays-Bas de septembre 2010, StopChildLabour et le syndicat néerlandais FNV Bondgenoten se sont attaqués au problème des travailleurs saisonniers et de leurs enfants lors des récoltes de noisettes réalisées en Turquie. On a découvert que, dès l'âge de 10 ans, de jeunes enfants - les fils et les filles de ces travailleurs saisonniers - étaient employés durant de longues heures à la récolte des noisettes. De plus jeunes enfants étaient sortis des écoles afin d'accompagner leurs familles. Les travailleurs saisonniers sont recrutés par des fournisseurs de main-d'œuvre, ces derniers n'étant la plupart du temps pas officiellement enregistrés, ce qui donne lieu à des abus. Les salaires, en particulier ceux qui étaient payés aux travailleurs saisonniers kurdes, étaient très bas et sont donc l'une des causes du travail des enfants. Les travailleurs saisonniers kurdes étaient nettement moins payés que les travailleurs locaux.

La Fédération des industries alimentaires néerlandaises ainsi que 10 compagnies alimentaires, dont Nestlé et Kraft, ont été contactées puisqu'elles s'approvisionnent en noisettes en Turquie. Ces entreprises, dans leur majorité, ont répondu en faisant part de leur opposition de principe au travail des enfants, déclarant qu'elles étaient disposées à agir. StopChildLabour a également soulevé ce problème avec des politiciens néerlandais et européens. Il s'agit d'une question particulièrement sensible au vu des négociations en cours sur l'adhésion de la Turquie à l'UE. StopChildLabour s'est mise en relation avec les syndicats turcs, en particulier avec le syndicat de l'éducation. Le gouvernement turc a reconnu l'existence du problème, mais à ce jour, a omis de prendre des mesures pour contrôler dans les faits la mise en œuvre de la législation ou pour surveiller les récoltes en faisant appel à des inspecteurs du travail. Alors que StopChildLabour a élaboré un plan d'action destiné aux entreprises afin de combattre le travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement, jusqu'à présent, les entreprises n'ont adopté aucune mesure concrète pour résoudre le problème des conditions de travail dans leurs chaînes d'approvisionnement. Toutefois, elles sont maintenant sous une pression considérable qui les pousse à prendre de nouvelles mesures.



Thèmes de discussion

Passez en revue les buts et les objectifs de la Campagne mondiale pour l'éducation et discutez dans quelle mesure ils sont pertinents pour votre propre pays ou à vos yeux. Les syndicats présents dans votre pays ont-ils été impliqués dans la Campagne mondiale pour l'éducation ou dans d'autres activités? Comment pensez-vous que votre syndicat peut être impliqué dans la Semaine d'action ou dans d'autres activités à l'avenir?

De quelle utilité le développement de partenariats entre les syndicats - qu'il s'agisse de partenariats Nord-Sud ou Sud-Sud - peut-il être? Pensez-vous que votre syndicat est en situation de développer un tel partenariat à l'avenir?

Y a-t-il des moyens qui permettraient à votre syndicat de soutenir des campagnes de sensibilisation afin de faire en sorte que les multinationales sélectionnent leurs fournisseurs de manière responsable et qu'elles promeuvent l'éducation pour tous?

7. JOURNÉES INTERNATIONALES D'ACTION

Cette section contient des informations sur des journées internationales importantes liées à l'éducation pour tous et au travail des enfants. Elle fournit également une série d'exemples issus de différentes régions du monde sur les actions entreprises lors de la Journée mondiale contre le travail des enfants (le 12 juin) par les syndicats d'enseignants, en partenariat avec des gouvernements, des ONG et d'autres organisations.

7.1. Dates internationales clés: des occasions d'agir

Dans le calendrier international, il existe un certain nombre de dates clés où des syndicats peuvent se joindre aux efforts des agences de l'ONU, des gouvernements, des employeurs et d'autres groupes de la société civile afin de passer en revue les progrès accomplis dans la réalisation des engagements internationaux et de mettre en avant, au niveau national, des problèmes spécifiques liés au travail des enfants et à l'éducation.

12 juin: Journée mondiale contre le travail des enfants

Depuis 2002, l'Organisation internationale du travail a décidé de faire du 12 juin la Journée mondiale contre le travail des enfants afin d'attirer l'attention sur la nécessité urgente d'abolir le travail des enfants. Il s'agit d'une journée pour se souvenir de l'importance des enfants et pour commémorer tous ceux qui œuvrent afin de parvenir à un monde sans travail des enfants. Selon l'OIT, c'est une journée qui entend faire en sorte que les employeurs, les gouvernements, les groupes de travailleurs et la société civile renouvellent leurs mandats afin de créer un monde où les parents travaillent et où les enfants vont à l'école. Chaque année, l'OIT définit un thème spécifique pour cette commémoration.

- Comment participer: si votre syndicat est intéressé à participer, vous pouvez prendre contact avec l'ACTRAV et avec le bureau local de l'IPEC pour obtenir des conseils et un soutien ou vous pouvez contacter ipec@ilo.org.

5 octobre: Journée mondiale des Enseignants

La Journée mondiale des enseignants offre une occasion d'attirer l'attention sur l'importance des enseignants et sur le rôle clé qu'ils jouent pour la qualité de l'éducation à tous les niveaux. Des célébrations sont organisées dans des pays du monde entier, et un message conjoint est préparé par l'UNESCO, l'OIT, le PNUD, l'UNICEF et l'Internationale de l'éducation. Placé au centre des événements et des messages de cette Journée, un thème spécifique est retenu chaque année.

Comment participer: le thème et le message sont disponibles sur le site web de l'IE.



7 octobre: Journée mondiale pour le travail décent

Depuis 2008, la CSI organise la Journée mondiale pour le travail décent (JM TD) le 7 octobre. Il s'agit d'une journée de mobilisation dans le monde entier, une journée où tous les syndicats du monde s'engagent pour le travail décent. Le travail décent doit être au cœur des actions gouvernementales visant à retrouver la croissance économique et à bâtir une nouvelle économie mondiale qui donne la priorité aux personnes. Le travail décent, en tant que concept et en tant que programme, a été introduit et promu initialement par l'OIT en 1999.

Comment participer: la CSI dispose d'un portail web interactif sur lequel les syndicats peuvent consulter ce que font d'autres syndicats et où ils peuvent publier des informations sur leurs propres événements.

3^e semaine d'avril: Semaine d'action de la Campagne mondiale pour l'Éducation

Chaque année, la CME organise une Semaine d'action où des milliers de groupes du secteur de l'éducation, d'organisations et de syndicats lancent des campagnes dans plus de 100 pays afin de s'assurer que leurs gouvernements font effectivement ce qu'il faudrait faire pour l'éducation. Pour les centrales syndicales, les syndicats du secteur public et les syndicats de l'industrie, il s'agit d'une occasion importante de collaborer avec les syndicats des enseignants et la société civile.

Dix ans après la fondation de la CME, un nombre réellement impressionnant de personnes – 11 millions – a pris part à cette semaine d'action en 2010, appelant les gouvernements à financer l'éducation. Tirant parti de l'impact du football et de la Coupe du monde 2010, la CME a gagné le soutien de la FIFA et a fait appel au thème «1BUT» pour une grande campagne de récolte de signatures visant à augmenter le financement de l'éducation.

- Comment participer: la CME propose des affiches, des idées de campagne et du matériel de formation disponibles sur son site web: <http://globalactionweek.org/>

Faire campagne le 12 juin, lors de la Journée mondiale contre le travail des enfants

- Célébrée le 12 juin, la Journée mondiale contre le travail des enfants offre aux syndicats d'enseignants une occasion importante d'organiser des actions efficaces et visibles en partenariat avec le gouvernement, les agences intergouvernementales ainsi qu'avec d'autres syndicats et organisations de la société civile. «Fred van Leeuwen, Secrétaire général de l'Internationale de l'Éducation.»
- Depuis qu'elle a été lancée pour la première fois, les syndicats ont été des défenseurs de premier plan de la Journée mondiale et, dans bon nombre de pays, ils sont les organisateurs clés des événements et des rencontres de sensibilisation. L'Internationale de l'éducation a joué un rôle crucial dans la coordination des événements avec des syndicats d'enseignants.

7.2. Exemples d'activités par pays organisées lors de la Journée contre le travail des enfants

ALBANIE

La Fédération des syndicats de l'éducation et de la science d'Albanie (FSASH) et le Syndicat indépendant de l'éducation albanais (SPASH) ont célébré la Journée mondiale en collaboration avec le ministère du Travail et le bureau de l'IPEC à Tirana.

La principale caractéristique de ces célébrations a été la large publicité faite sur les chaînes de télévision albanaises et dans la presse sur les activités de cette Journée, et sur l'importance de l'éducation pour tous les enfants, en particulier pour les filles. Pas moins d'une douzaine chaînes de TV ont diffusé des nouvelles sur la Journée, soulignant l'existence du problème dans le monde entier et l'implication des responsables de l'éducation albanaise et d'autres syndicats du secteur, des institutions étatiques et des ONG afin de maintenir les élèves dans les écoles et d'éradiquer le travail des enfants. Deux rencontres ont été organisées à Durres, la deuxième ville d'Albanie, et à Bathore, une banlieue de Tirana, respectivement les 9 et 10 juin. Une cinquantaine de participants ont participé à chaque rencontre. Il y avait des enseignants, des élèves - essentiellement des filles - et des représentants des syndicats. Les enseignants ont expliqué le travail qu'ils ont accompli ces dernières années afin de réduire le nombre des élèves qui abandonnent l'école. Ils ont aussi fait part de leur engagement consistant à continuer de travailler avec des enfants, que ce soit à l'école ou en-dehors de l'école, ainsi qu'avec les parents et la communauté au sens plus large. Les élèves ont partagé leurs expériences, et en particulier des filles, qui avaient laissé tomber l'école en raison d'une situation financière difficile et à cause de la mentalité de leurs parents, mais qui ont été réinscrites à l'école grâce à l'efficacité du travail de leurs maîtres, de leurs camarades et de représentants de l'administration de l'école. Du matériel sur la Journée mondiale préparé par la FSASH/SPASH ainsi que des affiches envoyées par l'IE et par l'IPEC ont été distribués.

Le 11 juin, une rencontre de haut niveau a eu lieu en collaboration avec deux syndicats de l'éducation, le ministère du Travail, le bureau de l'IPEC ainsi que des membres du Comité directeur national pour l'élimination du travail des enfants (CDN) et des représentants de l'organisation des employeurs. Cette rencontre a passé en revue les résultats d'un projet financé par un syndicat néerlandais dans 20 écoles pilotes où l'on estime que 650 enfants ont été scolarisés et sortis du travail. À la fin de la rencontre, un appel unanime a été lancé au gouvernement albanais, lui demandant d'accroître le budget consacré à l'éducation et de soutenir les familles démunies de façon à ce que tous les enfants soient inscrits à l'école et qu'ils puissent suivre un cycle complet d'enseignement primaire en vue de mettre un terme au travail des enfants en Albanie.



BULGARIE

Le Syndicat des enseignants bulgares (SEB) et le Syndicat Podkrepa des enseignants (PODKREPA), qui représentent ensemble 90 000 enseignants, ont organisé deux conférences destinées aux enseignants et ont réalisé une brochure sur le rôle des syndicats de l'éducation dans l'élimination du travail des enfants. Les conférences ont été organisées à Sofia, capitale de la Bulgarie, et à Smolian, proche de la frontière turque. À Sofia, des représentants de l'OIT, de l'Inspectorat du travail ainsi que des parents et des élèves ont assisté à la conférence. À Smolian, les autorités locales étaient représentées. Ces deux conférences avaient pour but de sensibiliser à l'impact négatif du travail des enfants et d'attirer l'attention sur le rôle de la direction de l'école, des communautés d'enseignement et des conseillers pédagogiques pour résoudre les problèmes d'absentéisme scolaire et d'abandon de l'école. Des méthodes permettant d'identifier des enfants impliqués dans le travail des enfants, et des moyens de protéger les enfants pour éviter qu'ils ne soient recrutés en bas âge dans un travail illégal ont été définis. La collaboration nécessaire entre les syndicats des enseignants et d'autres organisations de la société civile a été soulignée. Les deux conférences ont mis en évidence le manque de coordination regrettable entre différentes institutions concernées par la protection des enfants et des jeunes.

Une étude antérieure réalisée par les syndicats en Bulgarie a révélé que 30 000 enfants quittent l'école prématurément. Nombre d'entre eux sont employés soit dans l'entreprise familiale, soit dans l'économie informelle. En 2006, l'Inspectorat du travail a accordé 8 400 permis de travail spéciaux pour des enfants travailleurs. Suite à une prise de conscience accrue de la nécessité de lutter contre le travail des enfants, le nombre des permis octroyés a baissé d'un tiers environ. Il a été relevé que l'Agence nationale pour la protection de l'enfant joue un rôle important à cet égard.

BURUNDI

Au Burundi, lors de la Journée mondiale, le Syndicat libre des travailleurs de l'éducation du Burundi (STEB) a organisé un atelier de travail dans la capitale, Bujumbura, sur le thème «Les filles et le travail des enfants». Au Burundi, le travail des enfants est extrêmement répandu. On estime qu'il existe 654 000 enfants travailleurs et 3 400 enfants impliqués dans des groupes armés. Des enfants travaillent dans des ménages, dans des armées et des milices, dans l'agriculture, dans de petites entreprises, en tant que mendiants des rues (le phénomène de la «location» d'enfants existe), dans des mines, des carrières, des sites de construction, des usines de briques et de tuiles, et dans le secteur de la pêche. Les filles sont le groupe le plus vulnérable, car elles sont souvent les dernières à être inscrites à l'école, et sont souvent les premières à en être retirées lorsqu'on a besoin d'elles pour les travaux domestiques ou pour surveiller de plus jeunes enfants.

l'IE. La rencontre a donné lieu à une série de recommandations à l'attention du gouvernement local et des enseignants:

Le gouvernement local devrait:

- Participer à la mise en œuvre et à la diffusion des accords internationaux et de la législation nationale portant sur la lutte contre toutes les formes de travail des enfants;
- Sensibiliser les enseignants et les parents à l'existence des différents types de travail des enfants;
- Introduire l'école libre, gratuite et obligatoire pour les enfants jusqu'à l'âge minimum d'admission à l'emploi.

Les enseignants devraient:

- Faire pression sur le gouvernement pour qu'il intervienne dans l'éducation des enfants pauvres;
- Participer à l'élaboration de programmes qui sont attrayants pour les enfants.

Les syndicats devraient:

- Surveiller la gestion du budget alloué à l'éducation.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

L'Association des Enseignants de la République Dominicaine (ADP), qui représente 26 000 enseignants, a organisé une marche le 12 juin afin d'accroître le soutien en faveur de la campagne pour l'abolition du travail des enfants. L'ADP estime qu'il y a 155 000 enfants âgés de 7 à 14 ans impliqués dans le travail des enfants dans le pays, principalement dans l'agriculture, le travail domestique et la prostitution.

La campagne a été approuvée par le Conseil exécutif national, après l'adoption d'un document de politique générale considérant l'élimination du travail des enfants comme l'un des objectifs stratégiques de l'association.

L'ADP a pris contact avec différentes organisations déjà impliquées dans l'abolition du travail des enfants comme le Conseil national pour l'enfance et l'adolescence (CONANI), l'OIT, l'UNICEF, ainsi que l'ONG Childhood Coalition, un réseau d'ONG travaillant à résoudre le problème des enfants des rues. Toutes ces organisations se sont engagées à créer un groupe de coordination plus formel.

Le 12 juin, une marche a eu lieu à Santo Domingo. Au Parque Colon, un parc situé au centre de la capitale, une chaîne humaine a été formée avec des enseignants, des parents et des enfants issus de 5 écoles. Au total, 25 000 brochures d'information ont été distribuées. L'ADP a appelé les autorités à augmenter les dépenses d'éducation puisqu'une éducation publique de qualité est la meilleure manière de garantir que



L'on offre à tous les enfants des opportunités d'éducation afin d'éviter qu'ils ne tombent dans le piège du travail des enfants.

Tant que le travail des enfants persistera, les gouvernements seront incapables de satisfaire aux engagements d'Education pour Tous adoptés à Dakar pour 2015» a déclaré le chef de l'ADP.

GHANA

L'Association nationale des enseignants du Ghana (GNAT), qui représente plus de 125 000 enseignants, a accueilli un symposium sur «Les filles et le travail des enfants». Parmi les orateurs figuraient des représentants de la division du travail des enfants du ministère de l'Emploi et de la Sécurité sociale, de la division «Education des Filles» du service de l'éducation du Ghana et une jeune fille préfet d'un lycée. Des représentants de l'OIT-IPEC et d'autres organisations engagées dans la lutte contre le travail des enfants étaient présents, de même que des enseignants et des écoliers.

La GNAT a aussi publié un communiqué de presse et a donné une interview à la radio ghanéenne Unique FM. Le 15 juin, un groupe d'élèves filles, accompagnées de leurs enseignants, a présenté une pétition au gouvernement du Ghana via les bureaux de l'Assemblée métropolitaine de Tema. La pétition appelait le gouvernement à garantir un strict respect de la législation en vigueur sur la protection des enfants.

La GNAT a également signé un Protocole d'accord avec le ministère de l'Emploi et de la Sécurité sociale sur la mise en œuvre du Programme national pour l'élimination des pires formes du travail des enfants au Ghana. Conformément à ce document, la GNAT est tenue de:

- Coordonner les interventions de lutte contre le travail des enfants dans le secteur de l'éducation en collaboration avec le Syndicat des enseignants et des travailleurs de l'éducation (TEWU);

- Négocier de meilleures conditions de travail pour les enseignants;

- Renforcer la prise de conscience parmi les enseignants et les communautés sur les effets du travail des enfants, sur l'importance de fournir un enseignement de qualité pour tous, et de mobiliser les communautés afin d'agir contre le travail des enfants;

- Surveiller les taux d'inscription dans les écoles, les taux de présence et de décrochage scolaire, etc., afin d'identifier les problèmes dans le secteur de l'éducation et de proposer des solutions pour les résoudre;

- Contribuer à la ratification des conventions internationales pertinentes et à l'exécution des lois sur le travail des enfants;

- Influencer les politiques nationales d'éducation afin de faire en sorte que le système éducatif empêche les enfants d'être retirés prématurément de l'école pour aller travailler;

Elaborer un kit local de matériel destiné aux enseignants pour l'abolition du travail des enfants.

INDONÉSIE

Le Syndicat national des enseignants (PGRI) s'est engagé depuis longtemps à combattre le travail des enfants. En mai 2009, le PGRI et l'Association des employeurs indonésiens (Apindo) ont signé un Protocole d'accord avec le bureau national de l'OIT sur les moyens de renforcer les capacités des enseignants et d'éradiquer le travail des enfants.

L'Indonésie a ratifié la convention 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et la convention 182 sur les pires formes de travail des enfants. Toutefois, le recours à des enfants travailleurs dont l'âge est inférieur à l'âge minimum est toujours très répandu dans le pays. Une enquête nationale sur le travail montre qu'en 2007, le nombre d'enfants travailleurs âgés de 10 à 17 ans était de 2 749 353 sur une population indonésienne de quelque 237 millions d'habitants. Le plus souvent, les filles sont des travailleuses domestiques ou des prostituées alors que les garçons travaillent d'habitude dans des plantations et dans le secteur de la pêche.

Le PGRI forme les enseignants en vue de convaincre les parents de faire en sorte que leurs enfants restent à l'école. Le PGRI fait aussi pression sur les autorités locales afin de les inciter à rendre l'accès à l'école financièrement plus abordable. Le PGRI fait également pression afin promouvoir une période de scolarité obligatoire de 12 ans (comparée à la situation actuelle qui ne prescrit que 9 ans de scolarité) afin d'empêcher les enfants d'aller travailler.

À l'occasion de la Journée mondiale, le PGRI a réalisé du matériel pour une brochure et une affiche qui a été distribuée à tous les membres du PGRI dans les 33 provinces et les 84 districts du pays.

MAROC

Le Syndicat National de l'Enseignement (SNE), qui représente plus de 40 000 enseignants et membres du personnel enseignant au Maroc, a mis en œuvre des activités dans cinq villes afin de renforcer la prise de conscience de l'impact négatif du travail des enfants, en mettant l'accent sur les filles et, à titre complémentaire, afin de mobiliser les syndicats.

Les réunions préparatoires étaient organisées avec des représentants du SNE pour ces domaines, des militants des ONG et le ministère de l'Éducation. Dans la ville de Larache, au Sud de Tanger, une manifestation publique a eu lieu le 14 juin. Plus de 300 élèves provenant de 5 écoles présentant un taux élevé de décrochage scolaire, ainsi que des enseignants et des parents, ont participé à la marche qui était coordonnée par les sections locales du SNE et 3 ONG locales.



La manifestation s'est terminée dans le parc principal de la ville et a été suivie par une assemblée où des orateurs membres du syndicat et le ministère de l'Éducation ont manifesté leur soutien en faveur du droit des enfants à un enseignement de qualité.

ZIMBABWE

L'Association des Enseignants du Zimbabwe (ZIMTA) a commémoré la JMCTE en même temps que la Journée de l'Enfant Africain, qui est célébrée le 16 juin. La ZIMTA a choisi Epworth, une banlieue à forte densité de population, comme lieu de la commémoration. Epworth est un district où vivent de nombreuses familles pauvres et où le taux de décrochage scolaire est très élevé.

Des élèves des écoles locales, des représentants du ministère de l'Éducation et d'organisations de parents, des responsables de la ZIMTA ainsi que des enseignants ont participé à cet événement. La journée a commencé par une marche dans la banlieue afin d'obtenir le soutien des habitants et de les sensibiliser aux problèmes du travail des enfants et des enfants non scolarisés. Des élèves portaient des banderoles avec des messages sur le travail des enfants. La marche a attiré beaucoup d'attention, y compris celle d'un grand nombre d'enfants déscolarisés qui ont suivi la marche jusqu'à l'endroit de la commémoration.

Thèmes de discussion

Quelle utilité la participation à une journée ou à une semaine internationale d'action peut-elle apporter à votre syndicat, et quels critères appliqueriez-vous pour décider du ou des types d'activités à soutenir?

En parcourant les exemples de ce qui a été fait au niveau national, y a-t-il des exemples de bonnes pratiques – qu'elles soient le fait de syndicats, de gouvernements ou d'autres acteurs – qui pourraient être pertinents à partager dans le contexte de votre pays?

8. RESSOURCES

8.1. Sources de données une éducation de qualité pour tous

Cette section fournit un certain nombre de sources d'informations statistiques disponibles pour ceux qui souhaitent avoir des informations spécifiques sur leur pays ou leur région.

Les statistiques de la Banque mondiale sur l'éducation www.worldbank.org/education/edstats

Cette plateforme accessible sur le web fournit un jeu de données complet ainsi que des analyses de tendances sur les principaux problèmes touchant à l'éducation. Elle offre aussi des profils de pays qui incluent les taux d'inscription à l'école et les taux d'abandon scolaire aux différents niveaux de l'éducation, et fournissent des chiffres pour:

- Les dépenses publiques en matière d'éducation en pourcentage du PIB;
- Les dépenses publiques en matière d'éducation en pourcentage des dépenses totales du gouvernement.

Les statistiques de l'UNESCO www.uis.unesco.org/

L'Institut de statistique de l'UNESCO fournit également des statistiques complètes sur l'éducation. L'Indice sur le dénuement et la marginalisation dans l'éducation (DME) fournit des statistiques sur le temps passé par les enfants à l'école et sur les catégories d'enfants laissés pour compte.

Le Rapport Mondial de Suivi sur l'Éducation pour Tous <http://www.unesco.org/new/en/education/themes/leading-the-international-agenda/efareport/>

Le Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous fournit des statistiques annuelles par pays et par région sur différents thèmes.

Le Baromètre de l'Internationale de l'Éducation sur les droits humains et syndicaux <http://www.ei-ie.org/barometer/en/index.php>

Le Baromètre de l'Internationale de l'Éducation dispose d'une plateforme de recherche basée sur le web qui offre des informations complètes sur la qualité de l'éducation par pays. Elle comprend aussi des thèmes liés au respect des droits humains et des droits du travail, y compris sur le travail des enfants.

Les statistiques et les indicateurs sont mis à jour chaque année par le biais d'une collaboration avec l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU).



8.2. Sources de données sur le travail des enfants

Rapports globaux du BIT

Depuis 2002, tous les quatre ans, le BIT produit un Rapport global évaluant les progrès accomplis dans la lutte contre le travail des enfants. Ce rapport fournit des informations sur le travail des enfants par régions du monde ainsi que des renseignements sur les développements importants.

Enquêtes du SIMPOC <http://www.ilo.org/ipec/ChildlabourstatisticsSIMPOC>

Le Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) est géré par l'IPEC, avec l'assistance technique du Bureau de statistique de l'OIT. Depuis 1998, le SIMPOC collabore avec les services statistiques nationaux et les ministères du travail afin d'élaborer un système de collecte de données et d'établir de meilleures statistiques sur le travail des enfants. Quelque 60 pays ont été aidés dans le cadre de la mise en œuvre d'enquêtes nationales. Le questionnaire standard pose la question de savoir qui décide, dans le ménage, de la scolarisation des enfants et inclut aussi des questions s'adressant directement aux enfants (de 5 à 17 ans) sur leur présence en classe, les résultats scolaires atteints et l'impact du travail sur ces derniers.

Les études de la Banque mondiale sur les niveaux de vie et la mesure de la pauvreté (LSMS) www.worldbank.org/l sms

Il s'agit d'enquêtes détaillées réalisées auprès des ménages qui analysent des questions économiques, y compris l'emploi, ainsi que les dépenses en matière de santé et d'éducation. 90 enquêtes-pays ont été réalisées à ce jour.

Enquêtes par grappes à indicateurs multiples de l'UNICEF (MICS)

http://www.unicef.org/statistics/index_24302.html

Il s'agit d'enquêtes réalisées auprès des ménages afin de surveiller la situation des enfants et des femmes, qui contiennent aussi des informations sur les effets du travail des enfants.

8.3. Matériel de référence

Internationale de l'Éducation 2013 «Les syndicats d'enseignants au premier plan dans la lutte contre le travail des enfants: Bonnes pratiques», 2013 (Bruxelles)

Internationale de l'Éducation/IPEC 2011, «Attention ! Enfants dans les travaux dangereux» Un outil pour professeurs et éducateurs: 12 juin 2011 Journée mondiale contre le travail des enfants (Bruxelles)

IPEC: Intégration des questions relatives au travail des enfants dans les plans et programmes du secteur de l'éducation 2011 (Genève)

Internationale de l'Éducation/FNV 2010, «Teacher organisations tackling child labour: cases studies of Brazil, Ghana, Honduras and Morocco» (Bruxelles)

Internationale de l'Éducation/IPEC 2009, «Donnons une chance aux filles: éliminons le travail des enfants 12 juin 2009 Journée mondiale contre le travail des enfants (Bruxelles)

IPEC "Combating child labour through education: a resource kit for policy-makers and practitioners: a user guide" 2009 (Genève)

2009 Akpokavie C. Institut international d'études sociales "Tripartism, social dialogue and democracy" ILO Century Project, 2009 (Genève)

IPEC Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) - Quel est-il et que fait-il? 2010 (Genève)

«Intensifier la lutte contre le travail des enfants»: Rapport 1(b) Rapport global sur le travail des enfants, Conférence internationale du Travail, 99e session, 2010 (Genève)

- Rapport au Comité d'experts sur l'application de la Recommandation de l'UNESCO et de l'OIT sur la condition des enseignants de 1966 et de la Recommandation de l'UNESCO sur le Statut du personnel enseignant de l'enseignement supérieur de 1997

Bureau Internationale du Travail 2000, ACTRAV Trade Unions and Child Labour, Series of 7 booklets as part of the ILO/ACTRAV project, Developing National and International Trade Union Strategies to Combat Child Labour (INT/96/M06/NOR), sponsored by the Government of Norway, 2000 (Genève).

Fyfe A. IPEC Le mouvement mondial contre le travail des enfants: progrès et orientations futures 2007 (Genève)

Fyfe A. ACTRAV Bitter Harvest: Child Labour in Agriculture, janvier 2002 (Genève)

IPEC Manuel de planification de l'action pour les programmes assortis de délais, 2003 (Genève)

IPEC Investir dans chaque enfant - Etude économique sur les coûts et les bénéfices de l'élimination du travail des enfants, 2004 (Genève)

IPEC Consolidated good practices in education and child labour, 2007 (Genève)



Allais, F. B. et Hagemann, F.: Child labour and education: Evidence from SIMPOC surveys, document de travail, juin 2008 (Genève)

- Combating forced labour: A handbook for Employers and Business Special Action Programme to Combat Forced Labour, 2008 (Genève)
- Can low-income countries afford basic social security? Social security policy briefings: Paper 3. Social Security Department, 2008 (Genève)
- Estimations mondiales et régionales concernant les travailleurs domestiques. Travail domestique, note d'information n° 4, mai 2011 (Genève)

ACTEMP/ACTRAV/Manuel sur le travail dangereux des enfants à l'intention des Employeurs et des Travailleurs, Bureau des activités pour les employeurs et Bureau des activités pour les travailleurs, 2011 (Genève)

Département des activités sectorielles Un bon départ: Education et éducateurs de la petite enfance» Rapport soumis aux fins de discussion lors du Forum de dialogue mondial sur les conditions d'emploi du personnel de l'éducation de la petite enfance (22-23 février 2012), 2012 (Genève)

Confédération syndicale internationale 2011, «Les normes du travail dans les prêts octroyés par le Groupe de la Banque mondiale Enseignements tirés et perspectives d'avenir», Rapport de la CSI, novembre 2011 (Bruxelles)

PNUD 2011, Rapport des Objectifs du Millénaire pour le développement de 2011 (New York)

UNESCO/BIT 1966, Recommandation de l'UNESCO et de l'OIT sur la condition des enseignants de 1966

- Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous: Education pour tous – l'exigence de qualité, 2005 (Paris).
UNICEF 2007, Une approche fondée sur les droits humains pour l'ÉDUCATION POUR TOUS: un cadre pour la réalisation du droit des enfants à l'éducation et de leurs droits au sein de l'éducation, septembre 2007 (Paris)
- Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous: Education pour tous en 2015 - Un objectif accessible? 2008 (Paris)

FAO, FIDA et BIT 2010. Briser le cercle vicieux de la pauvreté rurale: Sortir les filles et les garçons du travail et les faire aller à l'école. Note d'orientation No. 7 sur genre et emploi rural, 2010 (Rome)

Campagne mondiale pour l'éducation 2010, «1BUT: l'Éducation pour tous», 2010 (Johannesburg)

8.4. Sites web utiles

Campagne mondiale pour l'éducation www.campaignforeducation.org

Campagne stopchildlabour www.stopchildlabour.eu

Confédération syndicale internationale www.ituc-csi.org

Global Coalition to Protect Education from Attack www.protectingeducation.org

Groupe de travail mondial sur le travail des enfants et l'éducation pour tous
www.ilo.org/ipec/Action/Education/GlobalTaskForceonchildlabourandeducation

Initiative pour la suppression des frais de scolarité
www.ungei.org/infobycountry/247_712.html

Internationale des Travailleurs du Bâtiment et du Bois www.bwint.org

Internationale de l'Éducation www.ei-ie.org

Marche mondiale contre le travail des enfants www.globalmarch.org

Partenariat mondial pour l'éducation www.globalpartnership.org

Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA)
<http://cms.iuf.org>

L'élimination durable de toutes les formes de travail des enfants est un objectif clé du mouvement syndical international. L'accès universel à une éducation fondamentale gratuite, de qualité et obligatoire est la pierre angulaire pour atteindre cet objectif. C'est dans ce contexte qu'ACTRAV et l'Internationale de l'Education ont collaboré pour développer ce manuel syndical sur le travail des enfants et l'éducation pour tous. Il vise à aider les syndicats à promouvoir des politiques, campagnes, programmes de formation et autres activités destinées à éliminer le travail des enfants.

Ce manuel est à la fois un outil de ressources et un appel à l'action. La communauté internationale est en train de revoir l'agenda du développement post 2015. Il est clair que davantage d'efforts seront nécessaires pour éliminer le travail des enfants et assurer à tous les enfants l'accès à l'école primaire et secondaire afin d'ancrer leur avenir dans un contexte de travail décent. Les syndicats ont également un rôle à jouer pour garantir que le travail des enfants et l'éducation pour tous restent les priorités de l'ordre du jour international et que les ressources nécessaires et les engagements mobilisables pour une action nationale continue.



Internationale
de l'Education

5, boulevard du Roi Albert II
B-1210 Bruxelles
www.ei-ie.org

L'Internationale de l'Education est la fédération syndicale mondiale qui représente plus de 30 millions d'enseignants et employés du secteur de l'éducation des établissements d'éducation de la petite enfance aux universités dans 173 pays et territoires.

ISBN 978-92-95100-67-1 (Paperback)

ISBN 978-92-95100-68-8 (PDF)